



SÉNÉGAL

Cinquième revue au titre de l'instrument de soutien à la politique économique et demande de prorogation de programme et de modification de critères d'évaluation — Rapport des services du FMI, analyse de viabilité de la dette, annexe d'information, et communiqué de presse

Dans le cadre de la cinquième revue au titre de l'instrument de soutien à la politique économique, et demande de prorogation de programme et de modification de critères d'évaluation, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- **Rapport des services du FMI** sur la cinquième revue au titre de l'instrument de soutien à la politique économique, et demande de prorogation de programme et de modification de critères d'évaluation, préparé par une équipe des services du FMI à la suite des entretiens qui ont pris fin le 10 avril 2013 avec les autorités sénégalaises sur les politiques et la situation économiques. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 30 mai 2013. Les vues exprimées dans le rapport sont celles de l'équipe des services du FMI et ne reflètent pas nécessairement celles du Conseil d'administration du FMI.
- **Annexe d'information** préparée par le FMI.
- **Analyse de viabilité de la dette** préparée par les services du FMI et de la Banque mondiale.
- **Communiqué de presse.**

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément.

Lettre d'intention adressée par les autorités sénégalaises au FMI*

Mémoire de politiques économiques et financières des autorités sénégalaises*

Protocole d'accord technique*

*Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations délicates.

Ces documents peuvent être obtenus sur demande à l'adresse suivante :

Fonds monétaire international • Services des publications
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201;
Courriel : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>

Prix : 18,00 dollars l'exemplaire

Fonds monétaire international
Washington, D.C.



SÉNÉGAL

Le 30 mai 2013

CINQUIÈME REVUE DE L'INSTRUMENT DE SOUTIEN À LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE, DEMANDE DE PROROGATION DU PROGRAMME ET DE MODIFICATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION

QUESTIONS PRINCIPALES

Contexte. Les attentes de la population en matière de chômage, de coût de la vie et de dispositifs de sécurité sociale restent élevées et l'impatience monte en raison de la perception d'un manque de progrès dans ces domaines. Le climat politique est tendu en raison de l'enquête en cours sur les actifs volés par des membres de l'ancien régime, et des élections locales prévues au début de 2014. L'intervention militaire au Mali a exacerbé les incertitudes et les problèmes de sécurité dans la région. La croissance a repris en 2012 grâce au vif essor de l'agriculture après la sécheresse et devrait augmenter légèrement pour s'établir à 4 % en 2013. L'inflation devrait rester à moins 2 %.

Mise en œuvre du programme. Tous les critères d'évaluation pour la fin 2012 ont été respectés. La mise en œuvre des réformes structurelles a enregistré des résultats mitigés.

Perspectives budgétaires. La position budgétaire est tendue à cause de facteurs exogènes (tels que la situation au Mali) et du niveau élevé des coûts directs et indirects des subventions énergétiques. Une légère diminution du rythme de réduction du déficit budgétaire est proposée pour 2013 (déficit de 5,3 % du PIB, au lieu de 4,9 %) pour intégrer l'impact des chocs exogènes; elle nécessitera néanmoins des efforts importants de la part des autorités. Une nouvelle émission d'euro-obligations est prévue pour combler l'écart de financement et réduire le recours au financement à court terme sur le marché régional. Les autorités sont fermement déterminées à ramener le déficit budgétaire à moins de 4 % du PIB d'ici 2015 pour préserver la viabilité à long terme de la dette et rétablir les marges de manœuvre budgétaires.

Secteur de l'électricité. La lenteur des réformes demeure une préoccupation majeure. L'appui direct et indirect à la SENELEC a dépassé 2,5 % du PIB en 2012. La situation devrait s'améliorer en 2013 grâce à une meilleure composition de la production énergétique, mais le poids budgétaire de cet appui restera considérable.

Réformes structurelles. Pour accroître le potentiel de croissance et stimuler la création d'emplois, il importe d'accélérer la mise en œuvre du programme de réformes. La réforme de l'État est cruciale pour la viabilité des finances publiques. La réforme du secteur énergétique est essentielle au développement du secteur privé et à l'amélioration du climat des affaires.

Cinquième revue de l'ISPE. Les services du FMI recommandent la conclusion de la revue et appuient la demande d'extension du programme et de modification des critères d'évaluation.

Approuvé par
**Roger Nord et Peter
Allum**

Une mission des services du FMI composée de M. Joly (chef de mission), M. Kireyev, M. Mpatswe (tous du Département Afrique), M. Mulas Granados (Département des finances publiques), M. Jewell (Département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), M^{me} Fichera (Représentante résidente du FMI), and M. Ba (Bureau du Représentant résident) a eu des entretiens à Dakar du 27 mars au 10 avril 2013. M. Sembene (Bureau de l'Administrateur) a participé aux entretiens. La mission a rencontré le Président de la République, M. Sall, le Premier ministre, M. Mbaye, le Ministre de l'économie et des finances, M. Kane, le Ministre de l'énergie et des mines, M. Ndiaye, le Directeur national de la BCEAO, M. Camara, et d'autres hauts responsables. La mission a également rencontré des représentants du secteur privé, de la société civile et des bailleurs de fonds.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSULTATS MACROÉCONOMIQUES ET RISQUES	4
RÉSULTATS DU PROGRAMME	5
ENTRETIENS SUR LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE	5
A. Politique budgétaire en 2013	6
B. Réforme de l'État	9
C. Promotion de la croissance et du développement du secteur privé	10
D. Suivi du programme	12
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	12
ENCADRÉ	
Appui budgétaire au secteur énergétique	7
GRAPHIQUES	
1. Perspective historique, 1998–2012	23
2. évolution récente et projections à court terme , 2010–2014	24
3. Perspectives à moyen terme, 2010–2018	25
4. Évolution du secteur financier	26
5. Taux de change et compétitivité	27

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2011–18	14
2. Balance des paiements, 2011–18	15
3. Opérations financières de l'État et du FSE, 2011–18	16
4. Opérations financières de l'État et du FSE, 2011–18	17
5. Situation monétaire, 2010–13	18
6. Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2006–12	19
7. Critères d'évaluation quantitatifs et objectifs indicatifs pour 2011–12	20
8. Critères d'évaluation quantitatifs et objectifs indicatifs pour 2012–13	21
9. Critères d'évaluation quantitatifs et objectifs indicatifs pour 2012–14	22

APPENDICES

Lettre d'intention	28
Piece jointe I. Mémoire de politiques économique et financière	30
Piece jointe II. Protocole d'accord technique	45

RÉSULTATS MACROÉCONOMIQUES ET RISQUES

1. Le climat politique reste tendu. Les attentes de la population en ce qui concerne l'emploi, le coût de la vie et les dispositifs de sécurité sociale sont encore élevées et l'impatience s'accroît en raison de la lenteur apparente des progrès réalisés sur les principaux engagements que les autorités ont pris en accédant au pouvoir l'an dernier. L'enquête menée sur des piliers de l'ancien régime accusés de détournement de fonds publics continuera probablement à attiser les tensions avec l'opposition parlementaire. Dans cette atmosphère tendue, et compte tenu du fait que les élections locales sont prévues au début de 2014, la détermination des autorités à réaliser des réformes profondes sera mise à l'épreuve. La situation dans le nord du Mali préoccupe sérieusement les autorités, qui y ont envoyé des troupes. À leur avis, il convient de remédier énergiquement au risque de propagation de l'insécurité dans toute la région du Sahel, le Sénégal compris.

2. L'activité économique a repris en 2012 et les perspectives sont positives malgré un environnement extérieur défavorable. La production de céréales et d'arachides ont connu une forte expansion l'an dernier après la sécheresse de 2011, et l'on estime que la croissance a atteint 3,5 %. L'inflation a baissé pour s'établir à 1,4 % en moyenne en 2012. Le déficit extérieur courant a affiché une forte hausse, atteignant 10,3 % du PIB, tandis que les importations de denrées alimentaires (surtout en raison de la sécheresse), de carburant et de biens d'équipement ont augmenté beaucoup plus que prévu. Le déficit a été financé principalement par les flux destinés au secteur public — dons et prêts — alors que les sorties de capital du secteur privé ont légèrement fléchi. En 2013, la croissance augmenterait légèrement pour s'établir à 4 %, et l'inflation resterait modérée.¹ Le déficit extérieur courant devrait diminuer en pourcentage du PIB, grâce à l'amélioration des termes de l'échange et la disparition de certains des facteurs exceptionnels ayant affecté les importations en 2012.

MPEF 113, 7

3. La mise en œuvre du programme est encore confrontée à des risques baissiers qui se sont accrus. Les principaux risques exogènes sont l'intensification éventuelle de la crise dans la zone euro et la dégradation de la situation sécuritaire au Mali et dans le Sahel, phénomènes susceptibles d'affecter les investisseurs.² Sur le plan intérieur, le principal risque est un élan de réforme insuffisant dû à la forte opposition des intérêts établis et au calendrier électoral. Des carences dans la réforme de l'État et du secteur énergétique seraient préjudiciables à l'assainissement des finances publiques et à la croissance économique.

MPEF 18

¹ La révision à la baisse de la projection de croissance pour 2013 reflète un certain nombre de facteurs, tels que le report de quelques trimestres du démarrage d'un grand projet minier et la mise en œuvre plus lente que prévu de grands investissements d'infrastructure.

² Dans l'éventualité d'une possible intensification de la crise dans la zone euro, le commerce extérieur, les transferts des migrants, l'investissement direct étranger et les termes de l'échange seraient les principaux canaux de transmission au Sénégal. Cependant, la part de l'Europe dans les exportations du Sénégal diminue, ce qui limiterait l'impact de développements défavorables en Europe sur le Sénégal. De même, contrairement à ce qu'il s'est passé en 2009, les transferts de migrants se sont pour l'instant bien tenus. Un autre canal serait l'aide au développement, qui pourrait être réduite significativement. Le secteur financier, en revanche, se finance essentiellement dans la région et son exposition directe à l'Europe est par conséquent limitée.

RÉSULTATS DU PROGRAMME

4. La mise en œuvre du programme est satisfaisante. Tous les critères d'évaluation pour la fin de 2012 ont été observés. Le déficit budgétaire a été ramené à 5,9 % du PIB malgré d'importantes moins-values de recettes. Celles-ci résultent de la difficulté de recouvrer la TVA auprès des agences publiques qui la précomptent. De plus, les impôts perçus sur les produits pétroliers ont été inférieurs aux prévisions, surtout en raison des contraintes financières de la SENELEC. Le déficit des recettes a été compensé par la réduction des dépenses de biens et services, des paiements d'intérêts et des investissements financés sur ressources extérieures. Le plafond indicatif sur la part de la valeur des marchés publics attribués sans appel d'offres a été manqué d'une marge assez faible en septembre et en décembre 2012. L'exécution des réformes structurelles a eu des résultats mitigés. Le guide d'évaluation des investissements publics a été finalisé en décembre 2012 et le nouveau code fiscal est entré en vigueur en janvier 2013 comme prévu. Les informations sur les transactions foncières de l'État en 2012 ont été publiées avec un léger retard en mars 2013. L'inventaire des comptes bancaires — étape cruciale vers l'établissement d'un compte unique du Trésor — a été achevé, mais a duré plus longtemps que prévu. En conséquence, la finalisation du compte unique du Trésor a été reportée jusqu'à la fin septembre 2013, une étude devant être menée pour évaluer l'impact de la fermeture de certains comptes sur le système bancaire.

MPEF ¶4-5

Tableau-texte 1. Repères structurels – Cinquième revue de l'ISPE

Mesures	Date d'exécution	État d'avancement	Importance macroéconomique
Élaborer un guide d'évaluation de projets	31 décembre 2012	Réalisé	Améliorer la planification des investissements
Publier des informations sur les transactions foncières de l'État (nouveau)	31 janvier 2013	Réalisé en retard (mars 2013)	Accroître la transparence des finances publiques
Finaliser le compte unique du Trésor	28 février 2013	Progrès enregistrés. Achèvement prévu fin septembre 2013	Renforcer la gestion des finances publiques

ENTRETIENS SUR LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

5. Les autorités ont fini d'élaborer leur nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté. La stratégie nationale de développement économique et social (SNDES) pose un bon diagnostic des problèmes à régler pour promouvoir la croissance et la réduction de

MPEF ¶6

la pauvreté au Sénégal et établir un bon cadre de mobilisation des ressources et de hiérarchisation des dépenses (voir la note consultative conjointe).

6. Les entretiens ont porté essentiellement sur les perspectives budgétaires et sur le rythme d'exécution des réformes. Les autorités ont souligné les nombreux problèmes auxquels elles sont confrontées, notamment l'environnement extérieur difficile et la nécessité de prendre en compte l'ampleur des attentes de la population dans des domaines comme la création d'emplois et la réduction du coût de la vie. De plus, elles ont réaffirmé leur détermination à poursuivre les principaux objectifs du programme, à savoir la réduction du déficit budgétaire, l'amélioration du régime fiscal, le renforcement de la gestion des finances publiques et de la dette, ainsi que la promotion du secteur privé et de la bonne gouvernance. En ce qui concerne les finances publiques, elles ont réitéré leur ferme intention de réduire le déficit à moins de 4 % du PIB à l'horizon 2015 pour préserver la viabilité à long terme de la dette et rétablir les marges de manœuvre budgétaire.

A. Politique budgétaire en 2013

7. Les perspectives budgétaires en 2013 sont incertaines en raison de plusieurs facteurs. Deux chocs exogènes influent sur les dépenses. L'évolution de la situation dans le nord du Mali requiert des dépenses supplémentaires en matière de sécurité (environ 0,3 % du PIB). D'autres dépenses d'équipement (0,1 % du PIB) seront nécessaires pour financer le programme de prévention des inondations conçu par les autorités à la suite des fortes inondations du second semestre de 2012. Le secteur énergétique est un important facteur endogène qui devrait également peser plus que prévu sur le budget à cause des retards encourus dans les réformes et dans la réalisation d'investissements clés, et en l'absence d'un ajustement tarifaire que les autorités souhaitent éviter dans la conjoncture politique et sociale actuelle. Cela pourrait affecter considérablement la capacité de la SENELEC d'honorer ses engagements fiscaux comme en 2012. En outre, le maintien des subventions à l'unique compagnie nationale de raffinage (la Société africaine de raffinage — SAR) et en faveur du gaz butane contribuera à accroître l'enveloppe des dépenses (pour plus de détails, voir l'encadré 1). Enfin, les moins-values de recettes de 2012 réduisent les recettes disponibles et la conversion des employés contractuels en employés permanents ne cesse d'exercer des pressions sur la masse salariale dans le secteur de l'éducation.

8. Un léger ralentissement de l'ajustement budgétaire est proposé pour 2013. Le nouvel objectif de déficit budgétaire (5,3 % du PIB, contre 4,9 % initialement) permettrait d'amortir l'impact des chocs exogènes. Il permettrait encore une réduction significative du déficit et nécessiterait des efforts considérables compte tenu des autres tensions

Encadré 1. Appui budgétaire au secteur énergétique

Le secteur de l'électricité impacte de diverses manières le budget de l'État :

- *Compensation tarifaire à la SENELEC (subventions explicites aux consommateurs d'électricité).* Il s'agit d'un transfert budgétaire direct et explicite visant à compenser la SENELEC quand elle n'est pas autorisée à ajuster ses tarifs. Cette compensation est déterminée par une commission de régulation à partir d'une formule dont la révision est en cours. En 2012, la compensation s'est élevée à 105 milliards de francs CFA (1,5 % du PIB). Pour 2013, les autorités ont décidé de plafonner le montant budgétisé à 80 milliards de francs. Toutefois, en l'absence d'un ajustement des tarifs, cette allocation pourrait bien être inférieure au montant suggéré par la formule, à moins d'une chute importante des cours du pétrole. En outre, la formule actuelle ne reflète pas pleinement l'ampleur des pertes de la SENELEC.
- *Déficit de recettes fiscales provenant de la SENELEC.* En raison de difficultés financières, la SENELEC n'a régulièrement pas été en mesure d'honorer toutes ses obligations fiscales. En 2012, le montant des taxes exigibles et non payées était de 38 milliards de francs CFA (0,5 % du PIB), dont la moitié a été apurée à travers un règlement de dettes croisées et la capitalisation subséquente de l'entreprise par l'État.
- *Appui financier à la location d'unités de production et aux investissements de capacité.* En 2012, le budget a pris en charge le coût de la location de génératrices mobiles qui ont été utilisées pour accroître l'offre et éviter les délestages (15 milliards de francs CFA, soit 0,2 % du PIB). Le budget a également financé la réhabilitation ou l'extension des centrales énergétiques existantes (23 milliards de francs CFA d'investissements financés sur ressources intérieures, soit 0,3 % du PIB).
- Le coût budgétaire total de l'appui au secteur de l'électricité s'est donc élevé à 181 milliards de francs CFA en 2012, soit 2,5 % du PIB (hormis la rétrocession de prêts contractés par l'État). Malgré ce soutien massif, la situation financière de la SENELEC est restée précaire, l'entreprise accumulant des arriérés envers ses fournisseurs.

L'appui budgétaire au secteur énergétique comprend également :

- *Stabilisation des prix intérieurs des produits pétroliers.* Durant la campagne pour l'élection présidentielle l'an dernier, la répercussion automatique et intégrale des fluctuations des cours internationaux du pétrole sur les prix intérieurs a été suspendue. Cela s'est fait en réduisant les taxes (et plus précisément en ajustant l'assiette de la TVA), ce qui a eu un effet négatif sur les recettes budgétaires. Au deuxième semestre de 2012, les autorités ont profité de la baisse des cours internationaux pour rétablir presque intégralement l'assiette de la TVA. Le manque à percevoir résultant des efforts de stabilisation des prix est estimé à 24 milliards de francs CFA en 2012 (0,3 % du PIB). La stabilisation des prix a été brièvement rétablie début 2013. Les prix du gaz butane ne reflètent pas les prix internationaux, ce qui entraîne un coût budgétaire de 0,1 % du PIB.
- *Appui direct et indirect à la SAR.* La SAR est une société privée dont l'État détient 46 % du capital. La subvention dont elle bénéficie affecte le budget de deux façons : un transfert direct annuel (à travers une taxe sur les produits pétroliers dont le produit est alloué en partie à la SAR) et le manque à percevoir au titre des droits de douane sur les produits pétroliers raffinés (le pétrole brut importé par la SAR étant imposé à un taux moindre que les produits raffinés). L'appui au raffinage a coûté aux contribuables 40 milliards de francs CFA en moyenne au cours des dernières années (0,6 % du PIB).

9. budgétaires attribuables notamment au secteur énergétique. Les autorités envisagent de renforcer l'assiette des recettes par une série de mesures nouvelles, notamment :

l'institution d'une taxe sur les produits cosmétiques, la hausse du taux de la taxe sur les tabacs, l'intégration de certaines activités de télécommunications dans l'assiette de la TVA, la

MPEF ¶10-11

suppression de l'exonération de TVA de certaines opérations financées sur ressources extérieures et l'application d'un acompte de l'impôt sur les bénéfices perçu sur les importations (ce qui permettrait d'englober un nombre accru de PME dans le périmètre fiscal). Selon les autorités, ces mesures produiront des recettes d'au moins 0,4 % du PIB. Par ailleurs, l'élimination partielle du précompte de TVA devrait améliorer le recouvrement de cette taxe. En matière de dépenses, les investissements financés sur des ressources concessionnelles extérieures ont été revues nettement à la baisse à cause des retards dans la mobilisation des financements ; ces investissements devraient néanmoins augmenter en termes nominaux par rapport à 2012. En outre, les paiements d'intérêts seront inférieurs aux prévisions grâce en partie à la baisse des taux d'intérêt. Le conseil des ministres a approuvé en mai 2013 une loi de finances rectificative tenant compte de ces changements.

10. Une nouvelle émission euro-obligataire permettra de combler l'écart de financement et d'améliorer le profil général de la dette publique. Lors de la quatrième revue de l'ISPE, les autorités ont signalé leur intention d'utiliser la marge de manœuvre de 200 millions de dollars encore disponible par rapport au plafond des emprunts non concessionnels. D'autres analyses et discussions avec les participants du marché ont suggéré qu'il y a de bonnes raisons de recourir aux marchés internationaux pour obtenir un montant plus élevé ; par conséquent, les autorités envisagent désormais une nouvelle émission d'euro-obligations à 10 ans pour un montant de 500 millions de dollars EU. Les conditions actuelles du marché semblent effectivement favorables, comme en témoigne le rendement de l'euro-obligation de 2011 (moins de 6 %). Un montant plus élevé permettrait non seulement de combler l'écart de financement, qui dépasse les 200 millions de dollars attendus lors de la quatrième revue de l'ISPE, mais aussi d'améliorer la structure de la dette publique en recourant moins au financement à court terme sur le marché financier régional. Ce type de financement est relativement coûteux, ses rendements à l'émission dépassant généralement 5,5 %, et sa courte échéance rehaussant les risques de refinancement. La substitution du financement euro-obligataire permettrait d'accroître d'environ deux ans l'échéance moyenne à l'émission de la dette de marché émise en 2013, à un coût d'intérêt pratiquement inchangé.³ Par ailleurs, les autorités pensent pouvoir mobiliser de nouveaux financements extérieurs assortis d'un élément don de 15 à 35 % pour financer des projets routiers et de prévention des inondations. L'analyse de viabilité de la dette, actualisée au regard de ces nouvelles hypothèses d'emprunt, montre que la détérioration des perspectives de la dette extérieure serait limitée et que le Sénégal serait encore confronté à un faible risque de surendettement sous l'hypothèse d'une poursuite du rééquilibrage budgétaire conformément au programme.

MEFP ¶15

³ Toutefois, le risque de change augmenterait si les nouvelles obligations étaient libellées en dollars. Les autorités ont l'intention de suivre les meilleures pratiques en matière d'émission euro-obligataire. Elles sont très avancées dans le recrutement de conseillers financiers et juridiques et devraient procéder à l'émission au début de l'automne.

Tableau du texte 2. Sénégal : opérations financières de l'État, 2012-13 (En pourcentage du PIB)					
	2012		2013		Écart
	Prog. EBS/ 12/151	Eff.	Prog. EBS/ 12/151	Prog. rév.	
Recettes totales et dons	23.9	23.3	23.5	23.4	-0.1
Recettes fiscales	19.7	19.2	19.3	19.1	-0.2
Autres recettes	4.2	4.0	4.2	4.3	0.1
Dépenses totales et prêts nets	29.7	29.1	28.4	28.7	0.3
Dépenses courantes	17.7	17.5	16.6	17.3	0.8
<i>dont</i> : traitements et salaires	6.3	6.4	6.1	6.3	0.2
subventions énergétiques	1.5	1.7	1.0	1.3	0.3
Dépenses d'investissement et prêts nets	12.0	11.6	11.8	11.4	-0.4
Solde budgétaire global	-5.9	-5.9	-4.9	-5.3	-0.4
<i>Pour mémoire :</i>					
Dépenses liées aux inondations				0.1	
Dépenses liées à la sécurité				0.3	

B. Réforme de l'État

11. Des réformes profondes visant à rationaliser les dépenses et à améliorer l'efficacité de l'État sont cruciales pour réduire durablement le déficit budgétaire.

Le double objectif des réformes est de renforcer la viabilité des finances publiques de manière efficace et propice à la croissance. Plusieurs études ou audits seront publiées bientôt et constitueront un fondement solide pour prendre des décisions éclairées dans des domaines essentiels. Par exemple, l'audit physique et biométrique désormais achevé de la fonction publique permettra de rationaliser les effectifs du secteur public et de mieux les maîtriser à l'avenir. L'audit des agences publiques servira à la préparation (avant la fin juillet 2013) et à l'exécution d'un plan visant à rationaliser le recours à ces organismes, qui ont proliféré dans les années 2000 ; cela devrait avoir un impact positif sur la gouvernance, la transparence et l'efficacité des pouvoirs publics. Une commission de haut niveau a formulé récemment plusieurs propositions qui méritent d'être examinées en vue de réformer l'enseignement supérieur et de mieux affecter les précieuses ressources de l'État dans ce domaine.

MEFP ¶12-14

12. Les réformes de la politique fiscale et de l'administration des recettes se poursuivront.

En ce qui concerne la politique fiscale, la priorité immédiate est d'assurer la mise en œuvre satisfaisante du nouveau code des impôts. Par la suite, les autorités ont l'intention de se concentrer sur les questions en suspens, et notamment sur l'imposition des mines, des télécommunications et de l'activité financière. La finalisation et le dépôt au Parlement du nouveau code des douanes ont été reportés à la fin septembre 2013, afin de donner assez de temps pour mener des consultations étroites avec le secteur privé. En outre, la modernisation des administrations des impôts et des douanes progresse bien ; le partage d'informations et la coordination entre les deux départements se sont nettement accrus récemment, ce qui est de bon augure pour l'élargissement de l'assiette fiscale. Tous les contribuables de la région de Dakar

MPEF ¶16-18

devraient avoir accès à la télédéclaration et au télépaiement des impôts avant la fin 2013 (nouveau repère proposé).

13. Les mesures de renforcement de la gestion des finances publiques (GFP) et de la gouvernance du secteur public se poursuivent. Le Sénégal a été le premier pays à

MEFP ¶19-21

achever la transposition des directives de l'UEMOA en matière de GFP dans la législation nationale. La mise en œuvre intégrale du code de transparence est prévue en 2014. Cela nécessitera une évaluation approfondie des répercussions juridiques, du travail sur les dispositifs institutionnels et les modalités de communication, la préparation des décrets de mise en œuvre et l'adoption d'une loi sur la déclaration de patrimoine (dont la transmission au Parlement avant la fin 2013 constitue un nouveau repère proposé).

Tableau texte 3. Repères structurels – Sixième et septième revues de l'ISPE

Mesures	Date de mise en œuvre	Repère pour revue	Importance macroéconomique
Mise en place de la télédéclaration et du télépaiement des impôts pour les grandes entreprises	30 juin 2013	6 ^e	Améliorer l'efficacité de la politique publique et le climat des affaires
Élaborer un plan de restructuration des agences publiques et des entités similaires	31 juillet 2013	6 ^e	Renforcer la gestion des finances publiques
Recourir à l'analyse coûts/avantages pour les projets de plus de 10 milliards de francs CFA inscrit au budget de 2014	31 juillet 2013	6 ^e	Améliorer l'efficacité de la dépense publique
Lancer l'utilisation du nouveau logiciel de gestion de la solde	31 août 2013	6 ^e	Renforcer la gestion des finances publiques
Transmettre au Parlement le nouveau code des douanes	Reportée au 30 septembre 2013	6 ^e	Améliorer les recettes de l'État et le développement du secteur privé
Mettre en place la télédéclaration et le télépaiement des impôts pour tous les contribuables de la région de Dakar (nouveau)	1er janvier 2014	7 ^e	Améliorer l'efficacité de la politique publique et le climat des affaires
Transmettre au Parlement un projet de loi sur la déclaration de patrimoine (nouveau)	1er janvier 2014	7 ^e	Accroître la transparence des finances publiques

C. Promotion de la croissance et du développement du secteur privé

14. Il y a eu des retards dans la mise en œuvre des réformes du secteur de l'électricité. La réhabilitation et l'extension de certaines centrales existantes se poursuivent, mais

MPEF ¶22-24

accusent du retard. Prévues en 2013, la mise en service de ces centrales réduira considérablement la location de groupes électrogènes coûteux. Cela devrait contribuer à améliorer la situation financière du secteur électrique. La restructuration opérationnelle et financière de la SENELEC a commencé, mais progresse moins vite que prévu. Le contrat de performance entre l'État et la SENELEC sera signé début juin 2013, avec un retard de cinq mois. À la suite d'une revue effectuée l'année dernière, le conseil des ministres a approuvé une nouvelle stratégie pour le secteur en février 2013. Celle-ci a confirmé la nécessité de modifier les modalités de production d'énergie, d'investir dans les réseaux de transport et de distribution et de restructurer la SENELEC⁴. Plusieurs donateurs tels que la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et l'Agence française de développement accordent aux autorités un appui considérable sous forme de conseils et de ressources financières pour les accompagner dans la réforme du secteur. Toutes les parties prenantes reconnaissent que la restructuration de la SENELEC, l'accroissement des capacités de production et l'adoption de technologies plus efficaces et moins onéreuses sont des éléments essentiels d'une bonne stratégie de réforme.

15. L'accélération de la réforme du secteur énergétique reste essentielle à la croissance et à la viabilité budgétaire. Les services du FMI ont engagé les autorités à accélérer la mise en œuvre de toutes les composantes de la stratégie de réforme du secteur de l'électricité, et notamment des grands projets d'investissement à moyen terme qui sont indispensables pour réduire durablement les coûts de production, les subventions à l'électricité et le déficit budgétaire. Les autorités ont signalé que la construction de deux centrales au charbon devrait démarrer sous peu. Les services du FMI ont réaffirmé que les retards en matière de réformes augmentent le risque de délestages et constituent un obstacle majeur à la réduction du lourd fardeau que constitue l'appui budgétaire au secteur. Ce fardeau mine la viabilité des finances publiques et la capacité des autorités à financer des programmes hautement prioritaires. En outre, les subventions explicites et implicites n'ont pas permis de doter le secteur de l'électricité d'une assise financière solide et elles sont mal ciblées. Il faudrait les éliminer progressivement et les remplacer par des dispositifs de protection sociale ciblés et plus efficaces tels que les transferts familiaux envisagés actuellement par les autorités. Tout en reconnaissant le possible besoin de revoir le niveau et la structure d'imposition des produits pétroliers dès que la situation financière s'améliorera, les services du FMI ont exhorté les autorités à rétablir la répercussion intégrale des fluctuations des cours internationaux du pétrole sur les prix intérieurs des produits pétroliers. Les autorités ont souligné leur intention d'élaborer, avant la fin août 2013, une stratégie sur l'avenir de la SAR. Les services du FMI ont salué cette intention et engagé les autorités à envisager sérieusement l'élimination du soutien budgétaire aux activités de raffinage.

16. Les autorités ont l'intention d'accélérer les réformes visant à améliorer le climat des affaires. Dans le secteur financier, elles mettront à jour leur plan d'action destiné à rendre le crédit plus accessible aux ménages et aux PME, et elles s'efforceront

MPEF ¶25-27

⁴ Pour en limiter l'impact financier sur l'État, la stratégie table sur le recours massif à des producteurs d'électricité indépendants pour les nouvelles unités de production à grande échelle (en particulier, les centrales au charbon).

d'améliorer la coordination entre les parties prenantes à la mise en œuvre du plan. En outre, elles amorceront l'exécution du programme triennal de réformes axées sur l'amélioration du climat des affaires, adopté récemment par le Conseil présidentiel pour l'investissement. Ce programme prévoit des mesures spécifiques qui, espèrent les autorités, contribueront à améliorer le classement du Sénégal dans les enquêtes internationales sur la compétitivité et le climat des affaires.

D. Suivi du programme

17. Les autorités ont demandé que le programme appuyé par l'ISPE soit prorogé d'un an, jusqu'à la fin de 2014. Cela leur permettra de bénéficier du soutien continu du FMI à la mise en œuvre des principaux éléments de la réforme de l'État, réforme qui devrait produire tous ses effets au cours des 18 prochains mois. L'appui continu du FMI sera également utile au moment où les autorités feront de nouveau appel aux marchés financiers internationaux et permettra de consolider le cadre de la politique économique avant les élections de 2014.

18. Plusieurs changements sont proposés pour le suivi du programme. Les objectifs de déficit pour la fin juin et la fin décembre 2013 seraient relevés, comme expliqué plus haut. Le plafond des emprunts non concessionnels serait porté à 800 millions de dollars pour permettre l'émission d'une nouvelle euro-obligation. Il est également proposé de relever le plafond des emprunts extérieurs comprenant entre 15 % et 35 % d'élément don à 67 milliards de FCFA pour faciliter le financement de projets prioritaires. La demande visant à proroger le programme d'un an requiert l'ajout d'une septième et d'une huitième revues pour en assurer le suivi. Les objectifs et repères pour la période qui s'étend au-delà de la sixième revue sont proposés au tableau 9.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

19. La mise en œuvre du programme est satisfaisante. Tous les critères d'évaluation pour la fin 2012 ont été respectés. Grâce à une maîtrise rigoureuse des dépenses, l'objectif de déficit budgétaire (5,9 % du PIB) a été respecté pour la première fois depuis de nombreuses années, malgré d'importantes moins-values de recettes. En matière de réformes structurelles, les résultats sont mitigés.

20. Les services du FMI sont favorables à un léger ralentissement du rééquilibrage budgétaire en 2013, tout en préservant l'objectif à moyen terme. Les perspectives budgétaires pour 2013 sont soumises à des tensions attribuables à divers facteurs, et notamment à la situation du secteur énergétique. À 5,3 % du PIB, l'objectif révisé du déficit budgétaire pour 2013 requiert une poursuite de la réduction du déficit tout en prenant en compte l'impact des facteurs exogènes (essentiellement liés à la situation de sécurité au Mali et dans le Sahel). Pour atteindre cet objectif, il faudra conjuguer les efforts de mobilisation des recettes et de maîtrise rigoureuse des dépenses. Les services du FMI se félicitent de l'engagement renouvelé des autorités à ramener le déficit budgétaire à moins de 4 % du PIB à l'horizon 2015, mesure nécessaire pour rétablir les marges de manœuvre budgétaire et assurer la viabilité à long terme de la dette.

21. Le secteur énergétique reste un souci majeur. Le soutien direct et indirect à la SENELEC a dépassé 2,5 % du PIB en 2012. Ces subventions explicites ou implicites grèvent lourdement le budget, évinçant des dépenses prioritaires et compliquant la réduction du déficit. De plus, elles sont mal ciblées et n'ont pas permis de donner au secteur de l'électricité une assise financière solide. Les services du FMI déplorent les retards enregistrés dans la réforme du secteur, y compris la structuration de la SENELEC et la réalisation de grands projets d'investissement à moyen terme qui sont essentiels à la baisse durable des coûts de production, des subventions à l'électricité et du déficit budgétaire. Ils engagent les autorités à accélérer la mise en œuvre de tous les éléments du projet de réformes, mesure cruciale pour la croissance et la viabilité des finances publiques, et à rétablir la répercussion intégrale des fluctuations des cours mondiaux du pétrole sur les prix intérieurs des produits pétroliers. Les services du FMI ont salué l'intention des autorités de préparer une stratégie sur l'avenir de la SAR et les ont exhortées à envisager sérieusement l'élimination de l'appui budgétaire aux activités de raffinage.

22. Les services du FMI encouragent les autorités à accélérer la mise en œuvre de réformes profondes en vue de rationaliser les dépenses et d'améliorer l'efficacité de l'État. Au cours des prochains mois, les autorités auront une bonne occasion d'accroître la dynamique des réformes : plusieurs études et audits seront publiés sous peu et serviront de fondements solides à des décisions éclairées dans des domaines cruciaux (en ce qui concerne notamment la rationalisation des effectifs dans la fonction publique, la restructuration des organismes publics et la réforme de l'enseignement supérieur).

23. Les services du FMI recommandent l'achèvement de la cinquième revue de l'ISPE et appuient la demande des autorités concernant la prorogation du programme et la modification des critères d'évaluation.

Tableau 1. Sénégal : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2011–18

	2011	2012		2013		2014	2015	2016	2017	2018
		EBS/ 12/151	Est.	EBS/ 12/151	Proj.			Proj.		
(Variation annuelle en pourcentage)										
Revenu national et prix										
PIB à prix constants	2.6	3.7	3.5	4.3	4.0	4.6	4.7	4.9	5.1	5.1
<i>Dont</i> : PIB hors agriculture	4.8	2.9	2.6	4.0	3.7	4.3	4.6	4.8	5.0	5.0
Déflateur du PIB	4.3	2.2	1.7	2.4	2.2	2.3	2.4	2.4	2.4	2.3
Prix à la consommation										
Moyenne annuelle	3.4	1.5	1.4	1.6	1.5	1.7	1.8	1.8	1.8	1.8
Fin de période	2.7	1.6	1.1	1.8	1.7	1.7	1.8	1.8	1.8	1.8
Secteur extérieur										
Exportations, f.à.b. (francs CFA)	15.4	4.4	5.8	6.9	5.6	4.2	4.5	6.8	7.2	8.3
Importations, f.à.b. (francs CFA)	19.7	9.5	13.9	4.2	0.4	4.2	4.0	5.9	6.0	7.9
Volume des exportations	10.3	-1.0	2.7	4.4	4.1	4.3	4.7	4.9	5.3	5.5
Volume des importations	8.9	3.4	9.3	3.2	4.2	4.4	4.5	4.6	4.7	5.3
Termes de l'échange ("–" = détérioration)	-4.4	-0.4	-1.7	1.7	5.5	-0.2	0.2	0.4	-0.4	0.4
Taux de change effectif nominal	1.4	-2.2	-2.2
Taux de change effectif réel	1.1	-4.0	-4.0
(Variations en pourcentage de la monnaie au sens large au début de l'année, sauf indication contraire)										
Monnaie au sens large	6.7	6.0	6.8	7.4	6.8					
Avoirs intérieurs nets	9.0	10.4	8.7	7.4	6.4
Crédit intérieur	10.2	9.5	4.9	7.0	6.3
Crédit à l'État (net)	-2.0	1.8	-2.0	1.3	-0.8
Crédit à l'économie (croissance en %)	18.8	10.6	9.6	7.6	9.6
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)										
Opérations financières de l'État										
Recettes	20.2	20.9	20.4	20.8	20.7	20.6	20.8	20.6	20.7	20.9
Dons	2.2	2.9	2.9	2.7	2.7	2.7	2.7	2.7	2.6	2.6
Dépenses totales et prêts nets	29.0	29.7	29.1	28.4	28.7	27.9	27.4	27.0	26.8	26.9
Base ordres de paiement, dons exclus	-8.9	-8.8	-8.7	-7.6	-8.0	-7.3	-6.6	-6.4	-6.1	-6.0
Base ordres de paiement, dons inclus	-6.7	-5.9	-5.9	-4.9	-5.3	-4.6	-3.9	-3.7	-3.5	-3.5
Solde budgétaire primaire	-5.2	-4.3	-4.4	-3.1	-3.8	-3.0	-2.3	-2.0	-1.8	-1.8
Investissement intérieur brut	29.1	30.3	30.1	30.1	30.3	30.4	30.5	30.6	30.7	30.5
Publics	10.5	12.1	11.3	11.8	11.4	11.4	11.3	11.2	11.1	11.1
Non publics	18.5	18.2	18.7	18.3	18.9	19.0	19.2	19.4	19.6	19.4
Épargne intérieure brute	10.8	12.8	9.0	13.5	10.8	11.5	12.0	12.7	13.5	13.6
Publique	5.4	7.9	7.0	8.8	7.7	8.5	9.0	9.2	9.4	9.3
Non publique	5.4	4.9	2.0	4.7	3.2	3.0	3.0	3.5	4.1	4.3
Épargne nationale brute	21.2	22.7	19.8	23.0	21.0	21.7	22.2	22.5	22.9	23.0
Solde des transactions extérieures courantes										
Y compris transferts officiels courants	-7.9	-7.6	-10.3	-7.1	-9.3	-8.7	-8.3	-8.1	-7.8	-7.5
Hors transferts officiels courants	-8.8	-8.4	-11.2	-7.8	-10.0	-9.4	-9.0	-8.8	-8.4	-8.2
Dette publique totale	40.0	45.0	41.6	46.8	45.4	47.2	48.8	49.0	49.0	49.1
Dette intérieure de l'administration centrale	11.3	12.3	11.1	12.2	11.6	12.7	14.0	13.6	13.1	12.7
Dette extérieure publique	28.8	32.7	30.5	34.6	33.9	34.5	34.8	35.4	35.9	36.4
Service de la dette publique extérieure										
Pourcentage des exportations	13.2	7.3	7.2	7.6	6.9	6.3	6.9	6.9	6.8	6.7
Pourcentage des recettes publiques	17.2	8.4	9.3	8.7	8.7	7.8	8.2	8.1	7.9	7.7
Produit intérieur brut (milliards de FCFA)	6,818	7,225	7,182	7,718	7,631	8,164	8,756	9,404	10,117	10,876

Sources : autorités sénégalaises et estimations et projections des services du FMI.

Tableau 2. Sénégal : Balance des paiements, 2011–18

	2011	2012		2013		2014	2015	2016	2017	2018
		EBS/ 12/151	Est.	EBS/ 12/151	Proj.			Proj.		
(milliards de FCFA, sauf indication contraire)										
Compte des transactions courantes	-537	-546	-740	-551	-710	-712	-731	-765	-788	-818
Balance des biens	-1,184	-1,215	-1,449	-1,232	-1,387	-1,446	-1,496	-1,571	-1,646	-1,769
Exportations, f.à.b.	1,237	1,199	1,308	1,282	1,382	1,440	1,505	1,607	1,724	1,867
Importations, f.à.b.	-2,421	-2,414	-2,758	-2,514	-2,769	-2,886	-3,002	-3,178	-3,370	-3,636
Services et revenu (net)	-187	-126	-179	-122	-230	-214	-220	-212	-190	-176
Crédits	677	663	691	684	735	774	810	839	865	930
Débits	-863	-788	-870	-807	-965	-988	-1,030	-1,051	-1,055	-1,106
<i>Dont</i> : intérêts sur la dette publique	-62	-56	-52	-64	-67	-71	-63	-78	-83	-89
Transferts courants sans contrepartie (net)	833	795	888	803	907	948	985	1,018	1,049	1,127
Privés (net)	772	761	826	783	867	904	939	970	1,000	1,075
Publics (net)	61	34	62	20	40	44	46	48	49	52
<i>Dont</i> : dons budgétaires	37	48	52	39	38	42	45	47	50	53
Compte de capital et compte financier	467	409	665	533	704	612	666	793	820	878
Compte du capital	117	218	196	172	185	183	196	205	215	227
Transferts de capitaux privés	7	5	2	5	5	3	2	1	0	0
Dons projets	113	164	154	169	169	181	194	204	215	227
Annulation de la dette et autres transferts	-2	49	40	-1	11	0	0	0	0	0
Compte financier	349	191	469	361	519	429	470	588	605	651
Investissements directs	137	136	148	88	163	167	170	172	174	187
Investissements de portefeuille	436	119	240	163	301	150	106	139	137	153
<i>dont</i> : émissions d'euro-obligations	224		0	106	247	0	0
Autres investissements	-224	-64	81	215	55	111	194	277	294	310
Secteur public (net)	8	255	239	293	145	206	214	222	233	245
<i>Dont</i> : décaissements	175	344	323	384	232	277	290	299	313	328
prêts programmes	40	118	118	37	51	60	64	69	74	80
prêts projets	135	221	205	217	157	198	225	230	239	249
autres	0	6	0	24	24	20	0	0	0	0
amortissement	-175	-89	-84	-91	-87	-71	-76	-79	-83	-87
Secteur privé (net)	-228	-320	-160	-78	-90	-95	-20	55	61	65
Erreurs et omissions	-4	0	3	0	0	0	0	0	0	0
Solde global	-70	-137	-75	-18	-5	-100	-65	29	32	60
Financement	70	137	75	18	5	100	65	-29	-32	-60
Avoirs extérieurs nets (BCEAO)	8	0	-49	0	-13	81	46	-47	-51	-78
Utilisation nette des ressources du FMI	-2	3	-3	3	-3	-9	-18	-20	-19	-19
Achats/décaissements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rachats/remboursements	-2	3	-3	3	-3	-9	-18	-20	-19	-19
Autres	10	-3	-47	-3	-10	90	64	-28	-33	-59
Banques créatrices de monnaie	49	119	101	0	0	0	0	0	0	0
Financement exceptionnel (allègement de la dette)	13	18	24	18	18	18	19	19	19	18
Déficit résiduel de financement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Pour mémoire :</i>										
Solde compte courant										
Y compris transferts officiels courants (% du PIB)	-7.9	-7.6	-10.3	-7.1	-9.3	-8.7	-8.3	-8.1	-7.8	-7.5
Transferts officiels courants exclus (% du PIB)	-8.8	-8.4	-11.2	-7.8	-10.0	-9.4	-9.0	-8.8	-8.4	-8.2
Réserves officielles brutes (réserves imputées, milliards c	2.0	1.9	2.1	1.9	2.1	2.0	1.9	1.9	2.0	2.2
(% de la monnaie au sens large)	36.7	34.7	36.1	32.3	34.2	29.4	26.1	25.5	25.0	25.0
Réserves officielles brutes de l'UEMOA (milliards de dolla	14.7	13.9	13.9
(% de la monnaie au sens large)	55.0	51.2	51.2
(mois d'importations de BSNF de l'UEMOA)	5.9	5.2	5.2
Produit intérieur brut	6,818	7,225	7,182	7,718	7,631	8,164	8,756	9,404	10,117	10,876

Sources : Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et estimations et projections des services du FMI.

Tableau 3. Sénégal : Opérations financières de l'État et du FSE, 2011–18

	2011	2012		2013		2014	2015	2016	2017	2018
		EBS/ 12/151	Est.	EBS/ 12/151	Adj. proj.			Proj.		
(milliards de francs CFA, sauf indication contraire)										
Total recettes et dons	1,526	1,723	1,670	1,813	1,784	1,903	2,055	2,187	2,358	2,548
Recettes	1,376	1,511	1,464	1,605	1,577	1,680	1,817	1,936	2,093	2,269
Recettes fiscales	1,287	1,421	1,379	1,492	1,459	1,572	1,704	1,852	2,003	2,172
Impôt sur le revenu	346	379	399	382	413	457	500	547	599	654
Taxes sur les biens et les services	729	817	773	835	817	870	944	1,022	1,105	1,189
Taxes sur les produits pétroliers	212	225	207	276	229	246	260	283	299	329
Recettes non fiscales	50	50	44	77	83	73	78	84	90	97
FSE ¹	39	40	41	35	35	35	35	0	0	0
Dons	150	212	206	208	207	222	238	252	265	279
Budgétaires	37	48	52	39	38	42	45	47	50	53
Projets de développement budgétisés	113	164	154	169	169	181	194	204	215	227
Total dépenses et prêts nets ¹	1,980	2,149	2,090	2,190	2,190	2,280	2,399	2,537	2,712	2,924
Dépenses courantes	1,233	1,282	1,257	1,278	1,321	1,352	1,409	1,483	1,584	1,718
Traitements et salaires	428	454	462	467	477	490	515	554	597	643
Intérêts exigibles	104	122	108	146	122	139	146	164	175	186
Dont: extérieurs	62	56	52	64	67	71	63	78	83	89
Autres dépenses courantes	702	706	688	665	722	723	748	765	812	889
Transferts et subventions	335	328	355	291	335	327	340	344	370	398
Dont: SAR et subventions butane	15	4	13	0	16	0	0	0	0	0
Dont: SENELEC/énergie	124	99	105	80	80	75	40	0	0	0
Dont: Subventions alimentaires	0	8	4	0	4	0	0	0	0	0
Biens et services	356	366	321	363	376	383	396	409	429	479
Dépenses courantes PPTE et IADM	11	12	12	12	12	12	12	12	13	12
Dépenses d'investissement	718	875	814	912	869	928	990	1,053	1,127	1,206
Financées sur l'intérieur et de manière non concessionne	475	504	492	515	532	544	585	635	690	749
Financées par PPTE et IADM	46	48	0	47	47	49	51	52	54	54
Non financées par PPTE et IADM	429	456	492	468	485	495	534	583	636	694
Financées sur l'extérieur (concessionnellement)	244	370	322	397	337	385	405	418	437	457
Prêts nets	28	-8	19	0	0	0	0	0	0	0
Dont: rétrocédés	36	12	37	13	13	14	15	16	17	18
Solde des principales entités du secteur public ⁴	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde budgétaire primaire	-356	-307	-317	-236	-288	-242	-202	-189	-182	-193
Solde budgétaire global (dons exclus)	-605	-637	-626	-585	-613	-600	-582	-601	-619	-655
Solde budgétaire global (dons inclus)	-455	-425	-420	-377	-406	-377	-343	-350	-353	-376
Financement	455	425	420	377	406	377	343	350	353	376
Financement extérieur	422	362	473	328	432	321	306	344	354	379
Tirages	175	339	323	254	208	257	290	299	313	328
Prêts programmes	40	118	118	37	51	60	64	69	74	80
Prêts projets	135	221	205	217	157	198	225	230	239	249
Prêts non concessionnels	224	6	0	130	271	0	0	47	51	54
Émission d'euro-obligations	224	0	0	106	247	0	0	0	0	0
Dépôt	0	44	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres emprunts non concessionnels	0	6	0	24	24	20	0	0	0	0
Amortissement exigible	-175	-89	-84	-91	-87	-71	-76	-79	-83	-87
Bons et obligations du Trésor émis dans l'UEMOA (net)	184	89	211	17	22	117	74	58	55	65
Allègement de la dette et assistance Initiative PPTE	13	18	24	18	18	18	19	19	19	18
Financement intérieur	12	90	-50	48	-3	56	38	6	-1	-4
Système bancaire ⁵	12	50	-195	38	-14	56	38	6	-1	-4
Dont: bons et obligations du Trésor (net)	64	38	-47	52	6	81	68	38	26	22
Financement non bancaire	0	40	145	10	10	0	0	0	0	0
Règlement des retards de paiement	21	-26	-3	0	-23	0	0	0	0	0
Erreurs et omissions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Déficit financement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Pour mémoire :</i>										
Paiements en instance (définition du programme)	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50
Nouvelles émissions de titres d'État	417	518	518	538	395
Dépenses prioritaires (% des dépenses totales) ²	35	35	35	35	35
Produit intérieur brut	6,818	7,225	7,182	7,718	7,631	8,164	8,756	9,404	10,117	10,876

Sources : autorités sénégalaises et estimations et projections des services du FMI.

¹ Exclut les traitements et salaires liés aux projets inclus dans les dépenses d'investissement et les salaires des agences autonomes ainsi que des agents contractuels de santé et d'éducation inclus dans les transferts et les subventions.² Dépenses de santé, d'éducation, d'environnement, du système judiciaire, des filets de sécurité sociale, d'assainissement et d'approvisionnement rural en eau.

Tableau 4. Sénégal : Opérations financières de l'État et du FSE, 2011–18

	2011	2012		2013		2014	2015	2016	2017	2018
		EBS/ 12/151	Est.	EBS/ 12/151	Proj. ajust.			Proj.		
(En pourcentage du PIB)										
Total recettes et dons	22.4	23.9	23.3	23.5	23.4	23.3	23.5	23.3	23.3	23.4
Recettes	20.2	20.9	20.4	20.8	20.7	20.6	20.8	20.6	20.7	20.9
Recettes fiscales	18.9	19.7	19.2	19.3	19.1	19.3	19.5	19.7	19.8	20.0
Impôt sur le revenu	5.1	5.2	5.6	4.9	5.4	5.6	5.7	5.8	5.9	6.0
Taxes sur les biens et les services	10.7	11.3	10.8	10.8	10.7	10.7	10.8	10.9	10.9	10.9
Taxes sur les produits pétroliers	3.1	3.1	2.9	3.6	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0
Recettes non fiscales	0.7	0.7	0.6	1.0	1.1	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9
FSE ¹	0.6	0.6	0.6	0.5	0.5	0.4	0.4	0.0	0.0	0.0
Dons	2.2	2.9	2.9	2.7	2.7	2.7	2.7	2.7	2.6	2.6
Total dépenses et prêts nets ¹	29.0	29.7	29.1	28.4	28.7	27.9	27.4	27.0	26.8	26.9
Dépenses courantes	18.1	17.7	17.5	16.6	17.3	16.6	16.1	15.8	15.7	15.8
Traitements et salaires	6.3	6.3	6.4	6.1	6.3	6.0	5.9	5.9	5.9	5.9
Intérêts exigibles	1.5	1.7	1.5	1.9	1.6	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7
Dont: extérieurs	10.3	9.8	9.6	8.6	9.5	8.9	8.5	8.1	8.0	8.2
Autres dépenses courantes	4.9	4.5	4.9	3.8	4.4	4.0	3.9	3.7	3.7	3.7
Transferts et subventions	2.0	1.5	1.7	1.0	1.3	0.9	0.5	0.0	0.0	0.0
Dont: SAR et subventionss butane	5.2	5.1	4.5	4.7	4.9	4.7	4.5	4.3	4.2	4.4
Dont: SENELEC/énergie	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Dont: Subventions alimentaires	10.5	12.1	11.3	11.8	11.4	11.4	11.3	11.2	11.1	11.1
Biens et services	7.0	7.0	6.9	6.7	7.0	6.7	6.7	6.8	6.8	6.9
Dépenses courantes PPTE et IADM	3.6	5.1	4.5	5.1	4.4	4.7	4.6	4.4	4.3	4.2
Prêts nets	0.4	-0.1	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde des principales entités du secteur public	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde budgétaire primaire	-5.2	-4.3	-4.4	-3.1	-3.8	-3.0	-2.3	-2.0	-1.8	-1.8
Solde budgétaire global										
Base ordre de paiements, dons exclus	-8.9	-8.8	-8.7	-7.6	-8.0	-7.3	-6.6	-6.4	-6.1	-6.0
Base ordre de paiements, dons inclus	-6.7	-5.9	-5.9	-4.9	-5.3	-4.6	-3.9	-3.7	-3.5	-3.5
Financement	6.7	5.9	5.9	4.9	5.3	4.6	3.9	3.7	3.5	3.5
Financement extérieur	6.2	5.0	6.6	4.3	5.7	3.9	3.5	3.7	3.5	3.5
Financement intérieur	0.2	1.2	-0.7	0.6	0.0	0.7	0.4	0.1	0.0	0.0
Règlement des retards de paiement	0.3	-0.4	0.0	0.0	-0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Erreurs et omissions	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire :</i>										
	(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)									
Dépenses prioritaires	9.0	10.4	10.2	10.4	10.2
Traitements et salaires (% des recettes)	31.1	30.0	31.5	29.1	30.2	29.1	28.4	28.6	28.5	28.3

Sources : autorités sénégalaises et estimations et projections des services du FMI.

Tableau 5. Sénégal : Situation monétaire, 2010–13

	2010	2011	2012		2013
			EBS/ 12/151	Est.	Proj.
	(En milliards de FCFA)				
Avoirs extérieurs nets	988	931	812	879	892
BCEAO	735	726	726	776	788
Banques commerciales	253	204	85	104	104
Avoirs intérieurs nets	1,552	1,781	2,062	2,016	2,200
Crédit intérieur net	1,847	2,106	2,364	2,240	2,424
Crédit net à l'État	200	150	200	97	74
Banque centrale	202	103	105	-38	-52
Banques commerciales	0	46	93	130	119
Autres institutions	-2	2	2	5	7
Crédit à l'économie	1,647	1,956	2,164	2,144	2,350
Autres postes (net)	-295	-326	-302	-224	-224
Monnaie au sens large	2,540	2,711	2,874	2,896	3,092
Circulation fiduciaire	561	588	580	585	583
Total dépôts	1,979	2,123	2,293	2,310	2,509
Dépôts à vue	988	1,061	1,145	1,192	1,252
Dépôts à terme	991	1,063	1,149	1,118	1,257
	(Variation en pourcentage de la monnaie centrale en début de période)				
Avoirs extérieurs nets	5.8	-2.3	-4.4	-1.9	0.4
BCEAO	0.4	-0.3	0.0	1.8	0.4
Banques commerciales	5.4	-1.9	-4.4	-3.7	0.0
Avoirs intérieurs nets	8.3	9.0	10.4	8.7	6.4
Crédit net à l'État	4.0	-2.0	1.8	-2.0	-0.8
Crédit à l'économie	7.0	12.2	7.7	6.9	7.1
Autres postes (net)	-2.6	-1.2	0.9	3.7	0.0
Monnaie au sens large	14.1	6.7	6.0	6.8	6.8
<i>Pour mémoire :</i>	(Unités indiquées)				
Vitesse de circulation de la monnaie (PIB/monnaie au sens large ; fin de période)	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5
Croissance du PIB nominal (croissance en %)	5.6	7.1	6.0	5.3	6.3
Critique de l'économie (croissance en %)	10.4	18.8	10.6	9.6	9.6
Crédit à l'économie/PIB (%)	25.9	28.7	30.0	29.8	30.8
Variation du crédit net à l'État (en glissement annuel, milliards de FCFA)	88.5	-49.7	49.7	-53.7	74.5
Taux de refinancement de la banque centrale (fin de période ; %)	4.25	4.25	4.00	4.00	...
Sources : autorités sénégalaises et estimations et projections des services du FMI.					

Tableau 6. Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2006-12

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
	(Pourcentage, sauf indication contraire)						
Adéquation des fonds propres							
Fonds propres/actifs pondérés par le risque	12.9	13.5	13.8	16.3	18.0	16.0	16.7
Fonds propres réglementaires/actifs pondérés par le risque	13.1	13.6	13.9	16.5	18.2	15.9	16.3
Fonds propres/total des actifs	8.3	8.3	9.1	9.3	10.0	9.8	...
Composition et qualité des actifs							
Total prêts/total actifs	63.8	58.8	62.8	59.5	57.5	60.6	61.4
Concentration : prêts aux 5 plus gros emprunteurs/fonds propres	103.7	88.5	100.9	71.7	70.6	69.8	66.4
Distribution sectorielle des prêts							
Industrie	28.9	25.1	19.5	27.5	26.4	22.2	23.8
Détail et commerce de gros	18.9	14.4	18.5	24.5	23.8	19.2	19.7
Services, transports et communication	30.0	29.6	31.1	34.1	41.9	34.0	41.0
Prêts non productifs bruts/total des prêts	16.8	18.6	17.4	18.7	20.2	16.2	18.4
<i>Dont</i> : sans ICS	...	12.7	14.2	15.8	15.8	13.2	15.1
Provisions/prêts improductifs	52.0	53.8	51.5	53.1	54.9	54.0	56.1
<i>Dont</i> : sans ICS	...	74.6	65.7	64.7	65.3	68.3	63.0
Prêts improductifs nets des provisions/total prêts	8.8	8.6	9.3	9.7	9.1	8.1	8.2
<i>Dont</i> : sans ICS	...	3.6	5.4	6.2	6.1	4.6	6.3
Prêts improductifs nets des provisions/fonds propres	67.9	60.7	63.9	62.3	52.3	50.4	51.4
<i>Dont</i> : sans ICS	...	23.8	35.3	38.4	41.5	35.7	38.8
Revenus et rentabilité							
Coût moyen des fonds empruntés	2.2	2.3	2.8	3.4	2.2	2.0	2.1
Taux d'intérêt moyen sur les prêts	11.3	11.6	13.9	15.4	8.1	8.4	8.6
Marge d'intérêt moyenne	9.2	9.3	11.1	12.0	5.9	6.4	6.6
Rendement après impôts sur actifs moyens	1.6	1.6	1.4	1.3	1.6	2.2	1.7
Rendement après impôts sur fonds propres moyens	14.6	15.3	13.0	16.0	15.4	22.6	17.4
Dépenses hors intérêts/revenu bancaire net	49.4	50.7	51.3	60.3	56.7	56.0	62.2
Traitements et salaires/revenu bancaire net	21.7	22.2	21.1	23.0	24.8	23.8	26.2
Liquidité							
Actifs liquides/total actifs	31.7	39.8	36.1	37.0
Actifs liquides/total dépôts	49.8	52.4	76.7	52.3
Total dépôts/total passifs	75.8	73.6	70.3	74.9	76.0	62.8	70.7
Source : BCEAO							
¹ Série interrompue en 2010 en raison d'un changement de							
² Hors taxe sur les opérations bancaires.							

Tableau 7. Critères d'évaluation quantitatifs et objectifs indicatifs pour 2011-12

(milliards de FCFA, sauf indication contraire)																		
	31 décembre 2011			31 mars 2012			30 juin 2012				30 septembre 2012			31 décembre 2012				
	Prog.	Eff.	État	Prog.	Eff.	État	Prog.	Eff.	État	Status	Prog.	Eff.	État	Prog.	Aju.	Prél.	État	
Critères d'évaluation																		
Plancher du solde budgétaire global ^{2 3}	✓	✓	non	✓	✓	sat.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Plafond de la nouvelle dette extérieure concessionnelle contractée ou garantie par l'État (millions de \$) ⁴	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	...	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Plafond des dépenses entreprises en dehors des procédures normales et simplifiées ⁴	✓	✓	sat.	✓	✓	sat.	✓	...	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Plafond des arriérés de paiement extérieurs de l'État (stock) ⁴	✓	✓	sat.	✓	✓	sat.	✓	...	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Plafond du montant des paiements en instance dans le budget	✓	✓	sat.	✓	✓	sat.	✓	...	✓	✓	✓	non	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Plafond de la dette concessionnelle avec un élément dons minimum de 15 % ⁴	✓	✓	sat.	✓	✓	sat.	✓	...	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Objectifs indicatifs																		
Plafond trimestriel de la part de la valeur des contrats du secteur public signés sans appel d'offres (%)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	...	✓	✓	✓	non	✓	✓	✓	✓	✓	non
Plancher des dépenses sociales (% du total des dépenses)	✓	✓	sat.	✓	✓	sat.	✓	...	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Ajustement maximum à la hausse du plafond du déficit global à cause de																		
Déficit des dons programmes par rapport aux projections du programme	✓	✓	...	✓	✓	...	✓	...	✓	✓	✓	...	✓	✓	...	✓	✓	...
Déficit de prêts concessionnels par rapport aux projections du programme	✓	✓	...	✓	✓	...	✓	...	✓	✓	✓	...	✓	✓	...	✓	✓	...
Déficit d'inv. dans le secteur éner. et autor. par rapport projections programme	✓	✓	...	✓	✓	...	✓	...	✓	✓	✓	...	✓	✓	...	✓	✓	...
<i>Pour mémoire :</i>																		
Dons programmes	✓	✓	...	✓	✓	...	✓	...	✓	✓	✓	...	✓	✓	...	✓	✓	...
Prêts concessionnels	✓	✓	...	✓	✓	...	✓	...	✓	✓	✓	...	✓	✓	...	✓	✓	...
Investissements dans le secteur énergétique et les	✓	✓	...	✓	✓	...	✓	...	✓	✓	✓	...	✓	✓	...	✓	✓	...

¹ Objectifs indicatifs pour mars et septembre 2012, à l'exception des critères d'évaluation suivis de manière permanente. Voir PAT pour définition. Objectifs indicatifs en italique.

² Cumulé depuis le début de l'année.

³ Le plafond du déficit budgétaire global sera ajusté conformément à la définition du PAT.

⁴ Suivi sur une base continue.

⁵ Investissements dans autoroute plus investissements dans le cadre du plan Takka financé sur ressources concessionnelles intérieures et extérieures.

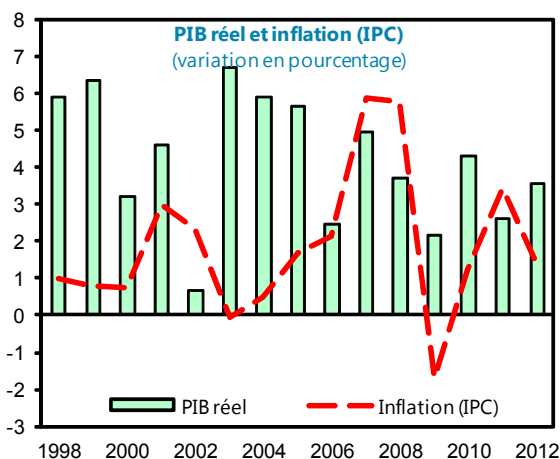
Tableau 8. Critères d'évaluation quantitatifs et objectifs indicatifs pour 2012–13

	(milliards de FCFA, sauf indication contraire)				
	31 décembre 2012	31 mars 2013	30 juin 2013	30 septembre 2013	31 décembre 2013
	Prog.	Prog.	Prog.	Prog.	Prog.
Critères d'évaluation					
Plancher du solde budgétaire global ^{2 3}	▼ -425	▼ -101	▼ -203	▼ -304	▼ -406
Plafond de la nouvelle dette extérieure concessionnelle contractée ou garantie par l'État (millions de \$) ⁴	500	500	800	800	800
Plafond des dépenses entreprises en dehors des procédures normales et simplifiées ⁴	0	0	0	0	0
Plafond des arriérés de paiements extérieurs de l'État (stock) ⁴	0	0	0	0	0
Plafond du montant des paiements en instance dans le budget	▼ 50	▼ 50	▼ 50	▼ 50	▼ 50
Plafond de la dette concessionnelle avec un élément dons minimum de 15 % ⁴	44	44	67	67	67
Objectifs indicatifs					
Plafond trimestriel de la part de la valeur des contrats du secteur public signés sans appel d'offres (%)	▼ 20	▼ 20	▼ 20	▼ 20	▼ 20
Plancher des dépenses sociales (% du total des dépenses)	▼ 35	...	▼ 35	...	▼ 35
Ajustement maximum à la hausse du plafond du déficit global à cause de					
Déficit des dons programmes par rapport aux projections du programme	▼ 15	▼ 15	▼ 15	▼ 15	▼ 15
Excédent de prêts concessionnels par rapport aux projections du programme	▼ 50	▼ 50	▼ 50	▼ 50	▼ 50
<i>Pour mémoire :</i>					
Dons programmes	▼ 48	▼ 10	▼▼ 19	▼ 29	▼ 38
Prêts concessionnels	▼ 328	▼ 52	▼▼ 104	▼ 156	▼ 208
<p>¹ Objectifs indicatifs pour mars et septembre 2012, à l'exception des critères d'évaluation suivis de manière permanente. Voir PAT pour définition. Objectifs indicatifs en italique.</p> <p>² Cumulé depuis le début de l'année.</p> <p>³ Le plafond du déficit budgétaire global sera ajusté conformément à la définition du PAT.</p> <p>⁴ Suivi sur une base continue.</p>					

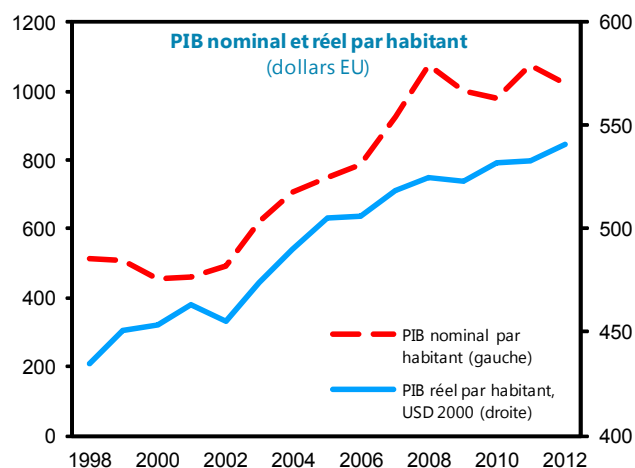
(milliards de FCFA, sauf indication contraire)					
	31 décembre 2013	31 mars 2014	30 juin 2014	30 septembre 2014	31 décembre 2014
	Prog.	Prog.	Prog.	Proj.	Proj.
Critères d'évaluation					
Plancher du solde budgétaire global ^{2 3}	✔ -406	✔ -94	✔ -189	✔ -283	✔ -377
Plafond de la nouvelle dette extérieure concessionnelle contractée ou garantie par l'État (millions de \$) ⁴	✔ 800	800	800	800	800
Plafond des dépenses entreprises en dehors des procédures normales et simplifiées ⁴	0	0	0	0	0
Plafond des arriérés de paiement extérieurs de l'État (stock) ⁴	✔ 0	0	0	0	0
Plafond du montant des paiements en instance dans le budget	✔ 50	✔ 50	✔ 50	✔ 50	✔ 50
Plafond de la dette concessionnelle avec un élément dons minimum de 15 % ⁴	67	67	67	67	67
Objectifs indicatifs					
Plafond trimestriel de la part de la valeur des contrats du secteur public signés sans appel d'offres (%)	✔ 20	20	✔ 20	20	✔ 20
Plancher des dépenses sociales (% du total des dépenses)	35	...	35	...	35
Ajustement maximum à la hausse du plafond du déficit global à cause de					
Déficit des dons programmes par rapport aux projections du programme	✔ 15	✔ 15	✔ 15	✔ 15	✔ 15
Excédent de prêts concessionnels par rapport aux projections du programme	50	50	50	50	50
<i>Pour mémoire :</i>					
Dons programmes	✔ 38	✔ 10	✔✔ 21	✔ 31	✔ 42
Prêts concessionnels	✔ 208	✔ 64	✔✔ 129	✔ 193	✔ 257
<p>¹ Objectifs indicatifs pour mars et septembre 2012, à l'exception des critères d'évaluation suivis de manière permanente. Voir PAT pour définition. Objectifs indicatifs en italique.</p> <p>² Cumulé depuis le début de l'année.</p> <p>³ Le plafond du déficit budgétaire global sera ajusté conformément à la définition du PAT.</p> <p>⁴ Suivi sur une base continue.</p>					

Graphique 1. Sénégal : perspective historique, 1998–2012

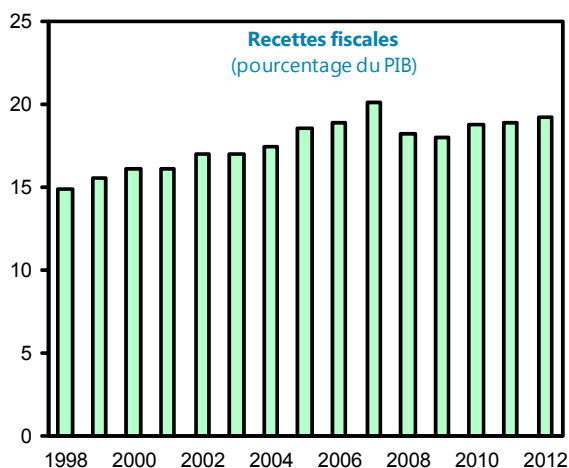
Au Sénégal, la croissance et l'inflation sont traditionnellement volatils...



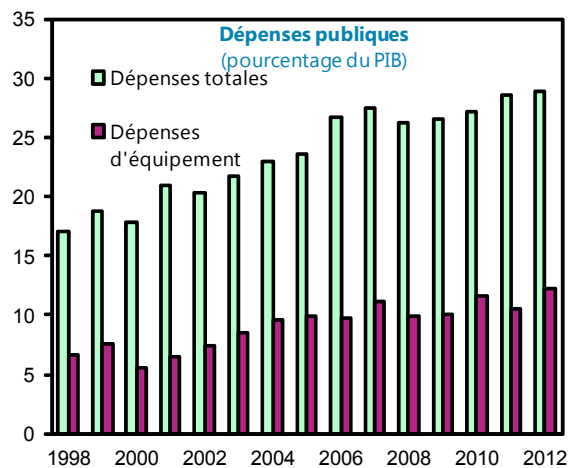
...mais le revenu par habitant augmente de manière continue.



La hausse des recettes, interrompue par la crise de 2008,



a permis d'augmenter les dépenses, notamment dans les projets d'équipement.



Objectif du Millénaire pour le développement

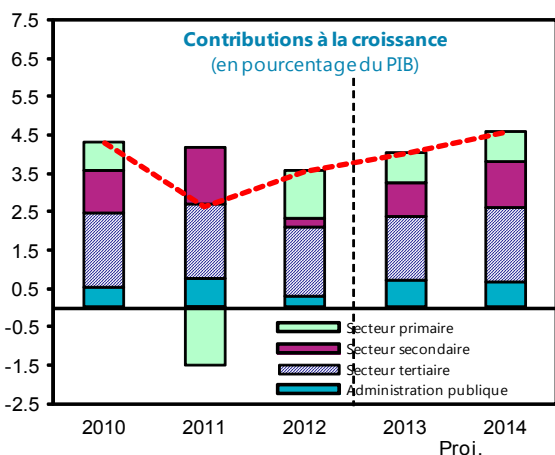
	1990	1995	2000	2005	2011
Pourcentage de la population vivant avec 1,25 \$ par jour	66	54	44	34	30
Taux d'alphabétisation, jeunes femmes (% des femmes âgées de 15 à 24 ans)	28	..	41	45	56
Taux net ajusté de scolarisation primaire (% des enfants en âge d'école prim)	46	52	60	76	79
Ratio filles/garçons dans l'enseignement primaire (%)	73	76	87	97	107
Taux de mortalité infantile (pour 1.000 naissances vivantes)	69	71	67	57	47
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1.000 naissances viva	136	142	130	97	65
Accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (% du total)	..	47	58	52	65
Prévalence du VIH, total (% de la population de 15 à 49 ans)	0.1	0.2	0.4	0.6	0.7
Ressources en eau améliorées (% de la population y ayant accès)	61	63	66	68	72

Source : base de données sur les objectifs du Millénaire pour le développement, Banque mondiale, 2013.

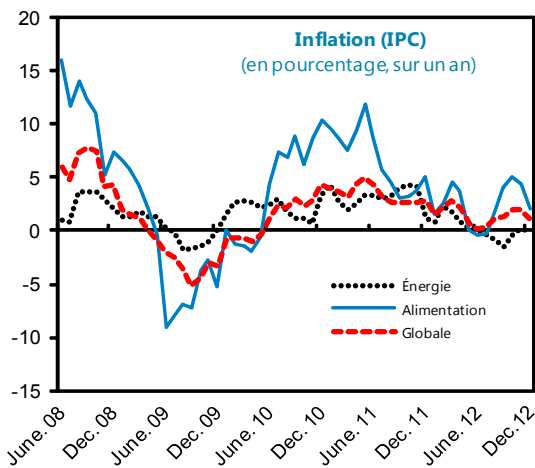
Sources : autorités sénégalaises; Banque mondiale, et calculs et estimations des services du FMI.

Graphique 2. Sénégal : évolution récente et projections à court terme, 2010–2014

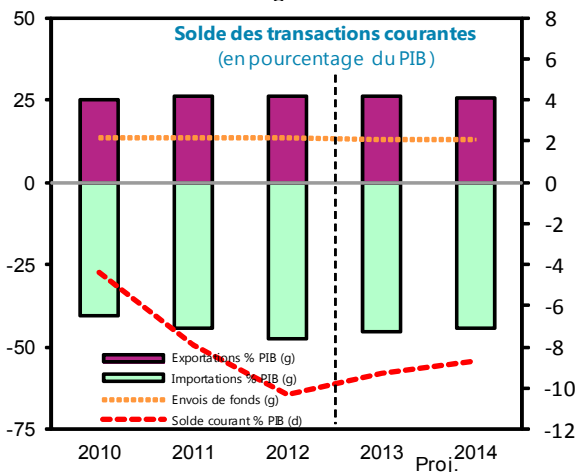
Après avoir ralenti, la croissance devrait s'accélérer.



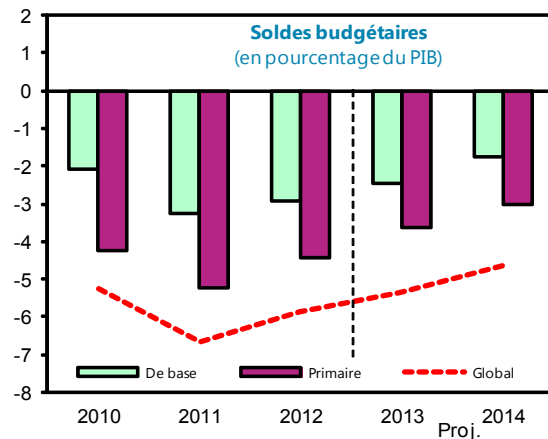
Après une hausse temporaire en 2010–11, l'inflation a baissé.



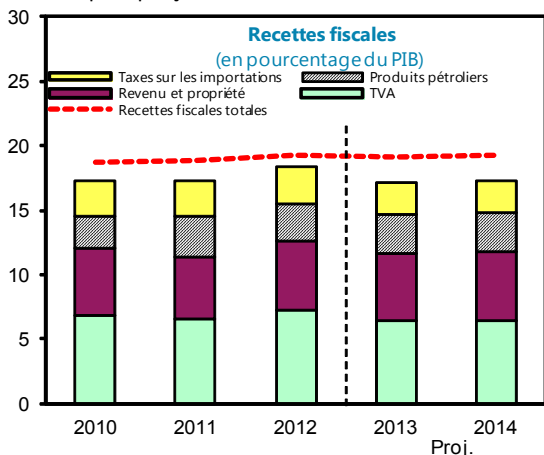
Le déficit des transactions courantes a augmenté en 2012, mais il devrait baisser du fait de l'assainissement budgétaire.



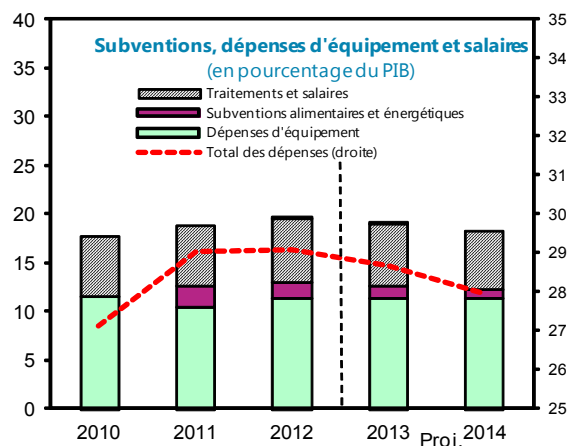
La politique budgétaire a contribué à atténuer les effets du ralentissement économique, et les déficits devraient baisser.



Les impôts perçus devraient rester relativement stables...



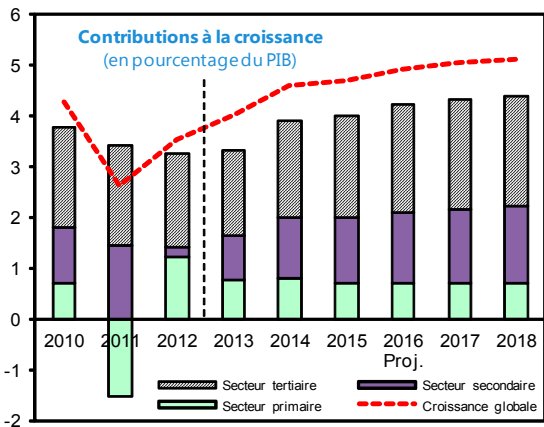
...mais il faudra réduire les dépenses pour assainir les finances publiques.



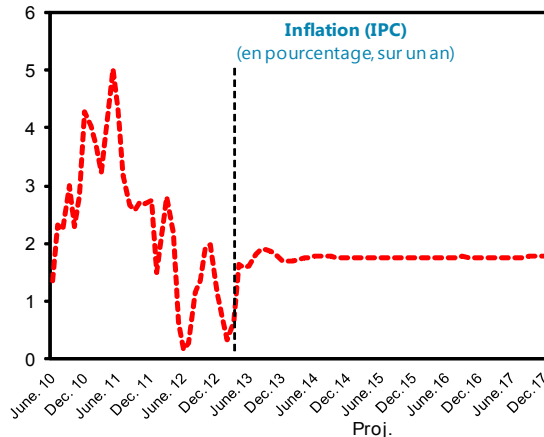
Sources : BCEAO; autorités sénégalaises, et estimations des services du FMI.

Graphique 3. Sénégal : perspectives à moyen terme, 2010–2018

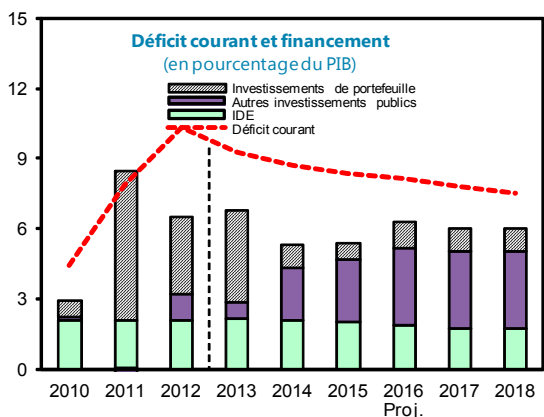
La croissance sera portée par les services, le secteur de l'énergie et les projets d'investissement,



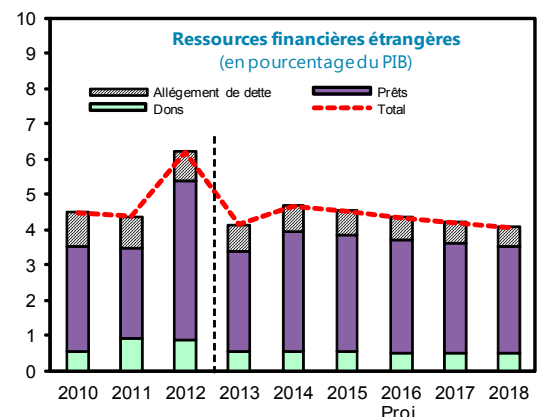
tandis que l'inflation retrouvera sa tendance historique.



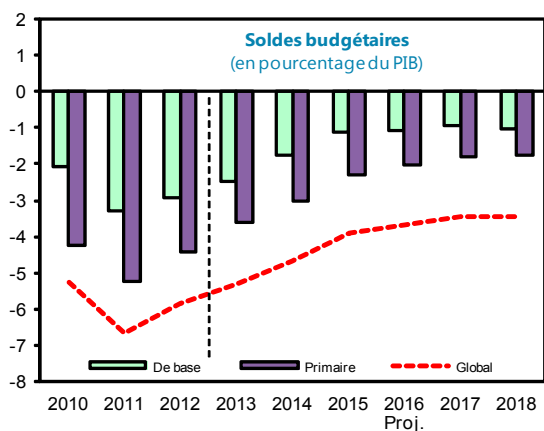
Un déficit courant en baisse serait financé principalement par des fonds publics ...



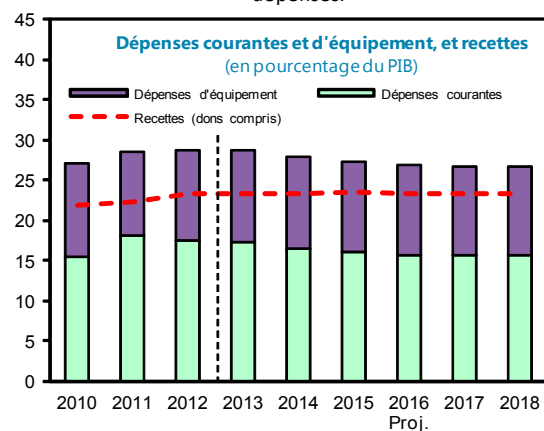
... tandis que l'économie resterait tributaire de ressources financières étrangères.



Le déficit budgétaire baisserait à moyen terme...



...du fait principalement d'une rationalisation des dépenses.

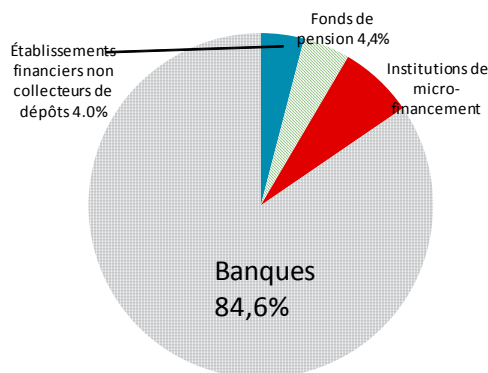


Sources : BCEAO; autorités sénégalaises; et estimations des services du FMI.

Graphique 4. Évolution du secteur financier

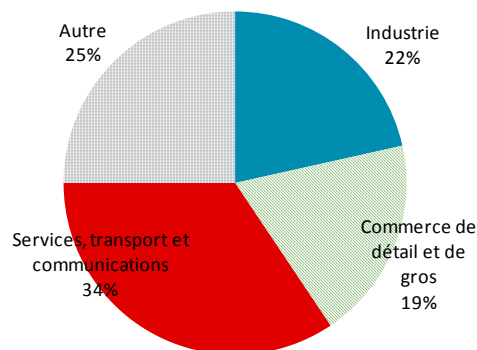
Le système financier du Sénégal repose principalement sur les banques..

Structure du système financier, 2012

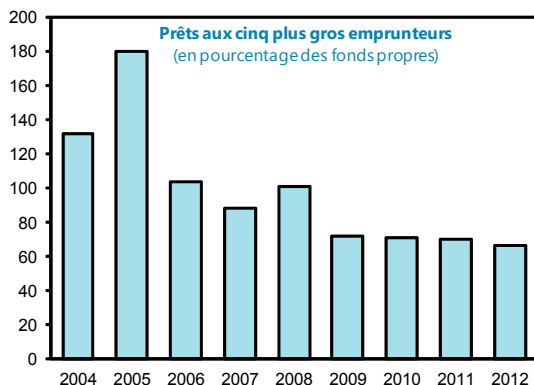


et les prêts vont essentiellement au secteur des services.

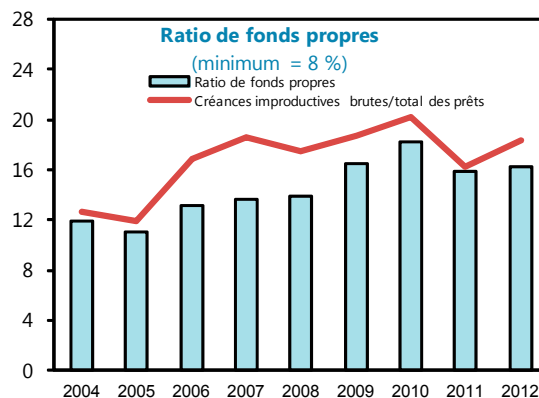
Distribution sectorielle des prêts, juin 2012



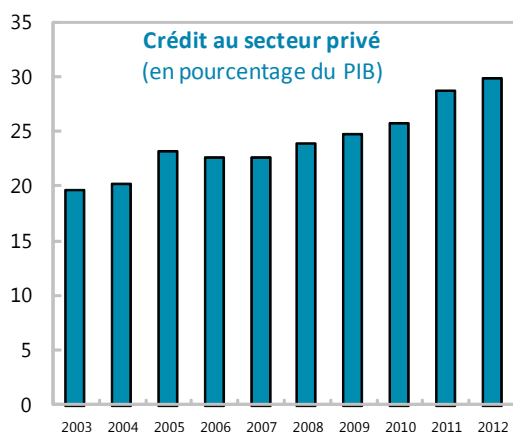
... mais le portefeuille de prêts reste très concentré.



Le secteur bancaire est en moyenne bien capitalisé, mais les créances improductives sont élevées.



Les circuits financiers se sont développés ces dernières années.

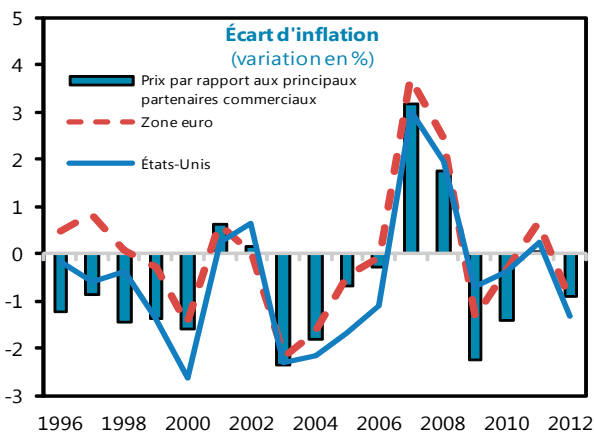


	Accès au crédit		
	Sénégal	Maurice	Maroc
Classement (sur 183)	129	53	104
Indice de solidité des droits juridiques (0-10)	6	6	3
Indice de profondeur de l'information sur la solvabilité la solvabilité (0-6)	1	5	5
Couverture centrale des risques publique (pourcentage des adultes)	4.6	56.3	0
Couverture centrale des risques privée (pourcentage des adultes)	0	0	17.2

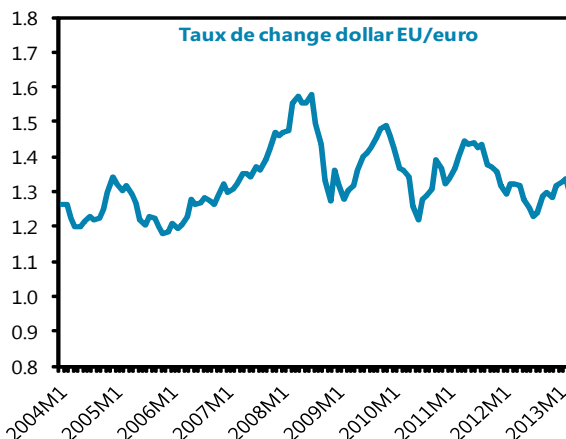
Sources : BCEAO; autorités sénégalaises; estimations des services du FMI; et Doing Business 2013: Smarter Regulations for Small and Medium-Size Enterprises.

Graphique 5. Sénégal : taux de change et compétitivité

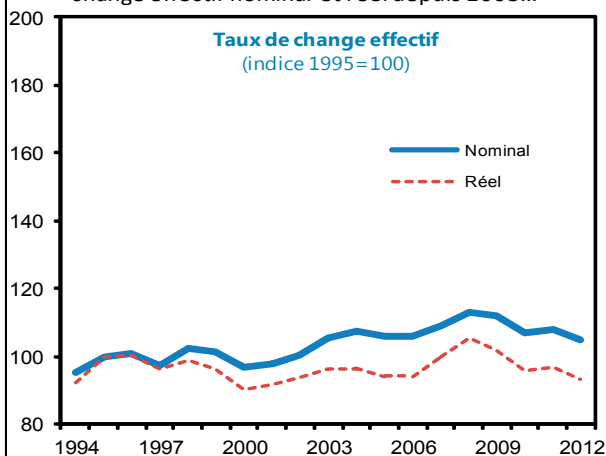
L'inflation au Sénégal est restée en moyenne proche de celle observée dans les pays partenaires...



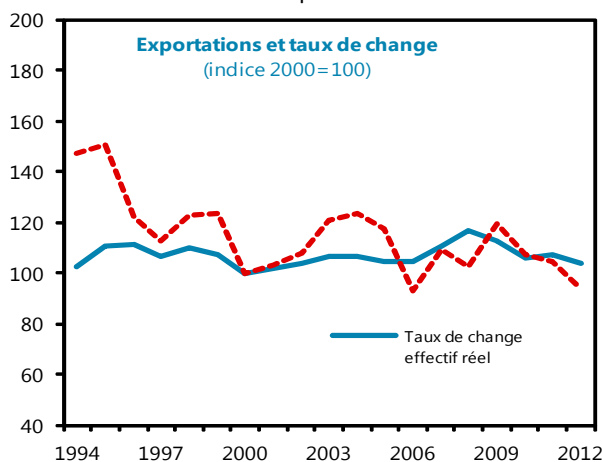
... mais la dépréciation de l'euro depuis 2008...



... a contribué à une légère dépréciation du taux de change effectif nominal et réel depuis 2008...



... qui, jusqu'à présent, n'a guère amélioré les résultats à l'exportation.



Pour rehausser la compétitivité, il faut améliorer les institutions et les infrastructures,...

Indice de compétitivité mondiale		
	2011/2012	2012/2013
Classement global	111	117
Institutions	78	90
Transparence de l'élab. de la pol. éco.	103	84
Détournement de fonds publics	107	122
Infrastructures	122	124
Qualité de l'approvisionnement en électric.	133	134
Qualité des routes	93	97
Qualité des infrastructures ferroviaires	94	105
Santé et enseignement primaire	119	125
Scolarisation primaire	131	129
Efficience du marché du travail	99	80
Développement du marché financier	106	84
Facilité d'accès au crédit	100	117
Nombre de pays	139	144

... ainsi que le climat des affaires.

Indicateurs de la réglementation des affaires			
(Doing Business)	2011	2012	2013
Classement global	152	154	166
<i>sur</i>	183	183	185
Création d'entreprise	101	93	102
Obtention des permis de construire	117	125	133
Transfert de propriété	167	171	173
Obtention de prêts	152	126	129
Protection des investisseurs	167	166	169
Païement des taxes et impôts	170	174	178
Commerce transfrontalier	67	65	67
Exécution des contrats	148	145	148
Fermeture d'entreprise	79

Sources : estimations et calculs des services du FMI; Forum économique mondial; et Banque mondiale.

Lettre d'Intention

Dakar, Sénégal

Le 3 juin 2013

Madame Christine Lagarde
Directrice générale
Fonds monétaire international
700 19th Street, N.W.
Washington, D.C., 20431
États-Unis

Madame la Directrice générale,

1. Le gouvernement du Sénégal sollicite l'achèvement de la cinquième revue et l'allongement jusqu'à fin 2014 de l'appui de son programme macroéconomique par l'Instrument de Soutien à la Politique Économique (ISPE). Les détails de ce programme ont été fournis dans le mémorandum sur les politiques économiques et financières (MPEF) initial du 10 novembre 2010 et dans les MPEF relatifs aux revues suivantes. Le MPEF ci-joint passe en revue les résultats du programme à fin décembre 2012, fixe les objectifs macroéconomiques pour le reste de 2013 et pour 2014, et actualise les réformes structurelles suivies dans le cadre du programme.
2. La mise en œuvre du programme continue à être satisfaisante. Tous les critères d'évaluation quantitatifs et objectifs indicatifs du programme ont été atteints, à la seule exception de l'objectif indicatif sur les marchés publics par entente directe qui a été manqué de peu en raison de dépenses d'urgence. Pour la première fois depuis plusieurs années, la cible de déficit budgétaire a été atteinte (à 5.9% du PIB). La mise en œuvre des réformes structurelles a aussi enregistré de progrès significatifs.
3. La réduction du déficit budgétaire à un niveau compatible avec la viabilité de la dette publique demeure un objectif prioritaire du gouvernement. Toutefois, les perspectives budgétaires en 2013 font face à des fortes pressions, en raison d'un ensemble de facteurs. Il s'agit notamment de la situation de sécurité au Mali et au Sahel, et des dépenses supplémentaires dans le cadre du programme de prévention conçu après les inondations de la seconde moitié de l'année 2012. Nous proposons donc une révision à la hausse de la cible de déficit budgétaire pour 2013 à 5.3% du PIB pour parer aux effets de ces deux facteurs exogènes. Cette nouvelle cible nécessitera cependant d'importants efforts de mobilisation des recettes et de maîtrise des dépenses que nous nous engageons à réaliser. Le gouvernement maintient son objectif de réduire le déficit à moins de 4% du PIB à l'horizon 2015.
4. Du fait de ces changements, le gouvernement demande la modification du critère d'évaluation sur le déficit budgétaire global à fin juin 2013. Nous proposons également que le plafond sur les emprunts non-concessionnels soit révisé de \$300 millions à la hausse, afin de

permettre l'émission d'une obligation internationale à des conditions favorables, et que le plafond sur les emprunts semi-concessionnels (financement ayant un élément don compris entre 15% et 35%) soit relevé à 67 milliards FCFA pour faciliter le financement d'importants projets d'investissement. Le gouvernement propose aussi de reprogrammer le repère structurel relatif au dépôt au parlement du nouveau Code des Douanes à fin septembre 2013, pour permettre de plus amples consultations avec le secteur privé.

5. Le gouvernement estime que les politiques et mesures énoncées dans le MPEF ci-joint sont appropriées pour atteindre les objectifs du programme soutenu par l'ISPE. Compte tenu de son engagement en faveur de la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette, le gouvernement prendra rapidement toutes les mesures additionnelles qui pourraient se révéler nécessaires pour réaliser les objectifs du programme. Il consultera les services du FMI, de sa propre initiative ou chaque fois que la Directrice générale le sollicitera, avant d'adopter de telles mesures et avant toute révision des politiques contenues dans le MPEF ci-joint, conformément aux politiques du Fonds sur cette consultation. En outre, il communiquera au FMI les informations que celui-ci pourrait lui demander sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des politiques économiques et financières et la réalisation des objectifs du programme.

6. Le gouvernement autorise le FMI à publier la présente lettre, le MPEF ci-joint ainsi que le rapport des services du FMI relatif à la présente revue.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de ma haute considération,

/s/

Amadou Kane
Ministre de l'économie et des finances

Pièces jointes: - Mémoire sur les politiques économiques et financières (MPEF)
- Protocole d'accord technique (PAT)

Mémorandum sur les politiques économiques et financières

Dakar, le 3 juin, 2013

Introduction

1. Le gouvernement entend garder le cap qu'il s'est fixé en arrivant au pouvoir. Les populations sénégalaises aspirent à une meilleure gouvernance, des emplois plus nombreux, des services de base plus efficaces et une réduction du coût de la vie. Aussi, pour répondre aux attentes de la population, le gouvernement s'est-il engagé à réformer l'Etat ; mener une politique prudente en matière de finances publiques et d'endettement afin de préserver la stabilité macroéconomique ; accroître les recettes en vue de dégager une plus grande marge de manœuvre budgétaire pour financer les dépenses prioritaires ; poursuivre le renforcement de la gestion des finances publiques et de la gouvernance ; favoriser le développement du secteur privé au travers de réformes structurelles, en vue d'une croissance forte, durable et solidaire.

2. Le présent mémorandum actualise le programme appuyé par l'instrument de soutien à la politique économique (ISPE) sur la période 2011-13.¹ Il comporte trois sections. La première couvre l'évolution récente de l'économie et les résultats de mise en œuvre du programme. La deuxième section est consacrée aux perspectives macroéconomiques pour 2013 et le moyen terme, ainsi qu'à la politique macroéconomique et aux réformes structurelles. La dernière section résume les changements souhaités au niveau du suivi du programme.

Évolution récente de l'économie et mise en œuvre du programme

3. Les développements macroéconomiques récents ont été globalement conformes aux projections faites à l'automne 2012, avec cependant une détérioration plus prononcée que prévu du déficit courant extérieur. L'activité économique s'est inscrite en hausse de 3,5% en 2012 contre 2,1 % en 2011, à la faveur de la bonne tenue de l'agriculture (17,4%). Les prix à la consommation ont enregistré une hausse modérée de 1,4 % en 2012 contre une augmentation de 3,4% l'année précédente. En revanche, les échanges extérieurs ont été marqués par une dégradation du compte courant, dont le déficit est passé de 7,9% du PIB en 2011 à 10,3% du PIB en 2012, en raison notamment de la progression des importations de pétrole et de produits alimentaires. Le solde global de la balance des paiements est également déficitaire. Les crédits à l'économie ont augmenté de 9,6% et la masse monétaire a progressé de 6,8%.

¹ Le contenu de ce programme a été exposé dans le MPEF initial du 10 novembre 2010, ainsi que dans les MPEF du 19 mai 2011, du 2 décembre 2011, du 22 juin 2012 et du 22 novembre 2012.

4. La mise en œuvre du programme a continué à être satisfaisante. Tous les critères d'évaluation quantitatifs et objectifs indicatifs du programme à fin 2012 ont été respectés, à l'exception de l'objectif indicatif sur les marchés publics par entente directe en raison d'achats d'urgence liés aux inondations et au secteur agricole. La cible de déficit budgétaire a été respectée malgré les importantes moins-values enregistrées sur les recettes (déficit de 5,9% du PIB). Celles-ci sont liées principalement au non-reversement du précompte de TVA par les agences et établissements publics, et aux difficultés de la SENELEC qui n'a pas pu s'acquitter de la totalité de ses droits et taxes. Du côté des dépenses, un léger dérapage a été enregistré sur la masse salariale ; il reflète pour l'essentiel une titularisation plus importante que prévu de contractuels de l'éducation et les coûts y afférents. En revanche, des économies ont été enregistrées au niveau des intérêts sur la dette publique et des dépenses courantes, et le rythme de mise en œuvre de certaines dépenses en capital, notamment financées sur ressources extérieures, a été ralenti.

5. La mise en œuvre des réformes structurelles témoigne également de progrès significatifs:

(i) la réforme du code général des impôts a été menée de façon transparente dans une approche participative ;

(ii) Un guide d'évaluation des investissements publics a été finalisé fin 2012 et la formation des utilisateurs a débuté;

(ii) la publication des informations sur les transactions relatives au domaine privé de l'Etat a commencé en mars 2013;

(iii) La mise en place du compte unique du Trésor (CUT) a progressé bien qu'elle n'ait pas pu être finalisée (voir ci-dessous);

Politique macroéconomique et réformes structurelles pour 2013 et le moyen terme

6. La stratégie nationale de développement économique et social du Sénégal (SNDES) vise une économie émergente garantissant un développement durable et dont les retombées positives sont réparties de manière solidaire. La SNDES doit apporter des réponses pertinentes pour replacer l'économie sénégalaise sur un sentier de croissance plus élevée et durable. Il s'agira de mettre en œuvre les réformes aptes à provoquer les regains de productivité indispensables au développement et poser ainsi les jalons d'un nouveau modèle de croissance économique. La SNDES privilégie trois axes : (i) croissance, productivité et création de richesses ; (ii) capital humain, protection sociale et développement durable ; (iii) gouvernance, institutions, paix et sécurité.

A. Contexte macroéconomique pour 2013

7. Malgré un environnement international peu porteur, la croissance du PIB devrait enregistrer une légère hausse à 4% en 2013. Ce regain d'activité serait soutenu par le dynamisme du sous-secteur agricole, l'arrivée à maturité des projets financés par le Millénum Challenge Account (MCA), l'amélioration de la fourniture d'électricité et le retour de la croissance au Mali. L'inflation resterait très en deçà du critère de convergence communautaire de 3%. Le déficit du compte courant en pourcentage du PIB devrait s'améliorer.

8. Les risques ont augmenté depuis la dernière revue. La crise dans la zone euro reste le premier risque baissier pour l'économie sénégalaise. Les canaux de transmission d'une faible croissance en Europe sur l'économie nationale sont les exportations, les investissements directs étrangers, l'aide publique au développement, les transferts de fonds et le tourisme. Le risque de propagation de l'insécurité depuis le Mali pourrait également nécessiter des dépenses de sécurité plus importantes et affecter la perception du risque dans la région par les investisseurs. Au plan interne, les principaux risques concernent notamment l'assainissement budgétaire et les retards dans la mise en œuvre des réformes du secteur de l'énergie.

9. Les progrès et les nouveaux défis dans la mise en œuvre des principales mesures retenues au programme sont présentés dans le reste de cette section et sont groupés sous les quatre objectifs principaux du programme.

B. Mener une politique prudente en matière de finances publiques et d'endettement afin de préserver la stabilité macroéconomique

10. Une réduction significative du déficit budgétaire en 2013 et à moyen terme demeure un objectif prioritaire. Pour préserver la viabilité de la dette et restaurer des marges de manœuvre budgétaire pour l'avenir, il est impératif de réduire le déficit public par un accroissement des recettes de l'Etat, avec une fiscalité plus efficace et plus juste, et une rationalisation des dépenses publiques. En 2013, la réduction du déficit ne sera pas aussi importante que prévu, en raison de l'impact sur les finances publiques de deux chocs exogènes. La situation de sécurité au Mali et dans le Sahel nous oblige en effet à renforcer nos dépenses de sécurité cette année. Par ailleurs, les inondations majeures intervenues dans la seconde moitié de 2012 ont conduit à des dépenses d'investissement d'urgence qui n'étaient pas entièrement anticipées au moment de la 4^{ème} revue du programme. Au total, ces dépenses supplémentaires s'élèvent à environ CFAF 30 milliards (dont 20 pour les dépenses de sécurité) et conduisent à une révision à la hausse de la cible de déficit budgétaire pour 2013 à 5,3 % du PIB. Nous maintenons cependant notre objectif de réduire le déficit à moins de 4 % du PIB à l'horizon 2015.

11. Des efforts substantiels seront réalisés pour inverser l'érosion des recettes

budgétaires observée en 2012. La réforme globale du Code général des impôts permettra de dégager des recettes additionnelles, notamment par la suppression de l'exonération de TVA en faveur des opérations financées sur ressources extérieures sous forme de subventions ou de dons non remboursables, la taxation à la TVA de la balance trafic des opérateurs de télécommunications, l'institution d'une taxe sur les produits cosmétiques, la hausse du taux de la taxe sur les tabacs ainsi que l'application d'un acompte de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux perçu sur les importations d'un certain nombre de produits. La suppression partielle du précompte permettra d'éliminer le dysfonctionnement dans la gestion de la TVA et facilitera le recouvrement de ladite taxe. Les recettes provenant des activités minières ont également été revues à la hausse. La collaboration entre la Direction générale des douanes (DGD) et la Direction générale des impôts et domaines (DGID) se poursuit à travers les activités d'une brigade mixte de contrôle, la signature d'un protocole d'accord d'échange d'informations et la généralisation de l'identifiant unique des opérateurs économiques (NINEA); ces mesures devraient elles aussi permettre d'améliorer la collecte des recettes.

12. Les efforts de maîtrise des dépenses courantes se poursuivent. Dans le secteur de l'éducation, la maîtrise des dépenses relatives aux salaires des contractuels a été une priorité. Un nouveau logiciel permet de suivre, en temps réel, l'évolution des effectifs et leur répartition par circonscription pédagogique. Par ailleurs, le recensement du personnel enseignant a permis un déploiement plus efficace en fonction des besoins. Pour améliorer la gestion de la fonction publique et de la solde, l'audit physique et biométrique du personnel de la fonction publique a été effectué et ses résultats seront publiés sous peu. Les cas contentieux font l'objet d'un examen attentif. Nous nous engageons à terminer ce processus avant fin juillet et à prendre immédiatement les sanctions appropriées (y compris les décisions de radiation qui pourraient se révéler nécessaires). Pour disposer d'une base de données exhaustive permettant une programmation budgétaire réelle des dépenses permanentes (eau, électricité, téléphone), nous avons mis en place un module de gestion informatique de ces dépenses. L'exploitation et la validation des données des factures se feront désormais à travers cet outil.

13. Le ciblage des dépenses dans certains secteurs prioritaires progresse. Les critères d'allocation des subventions aux établissements publics de santé sont désormais basés sur des considérations plus objectives ; la rationalisation des directions du ministère de la santé est aussi en cours. Les allocations budgétaires en faveur du secteur agricole ont été concentrées sur la reconstitution du capital semencier et de l'équipement du monde rural. En ce qui concerne l'enseignement supérieur, les audits sur les bourses et sur l'équilibre financier des universités sont en cours ; les conclusions devraient permettre la rationalisation des ressources destinées à ce secteur. Une étude d'évaluation des agences de l'Etat est en cours et permettra de proposer des mesures de restructuration et un modèle de contrat de performance à signer entre l'Etat et les agences qui subsisteront.

14. L'impératif d'une plus grande efficacité s'applique particulièrement aux dépenses en faveur des populations les plus démunies, compte tenu des ressources limitées de l'Etat.

Nous réitérons notre ferme intention d'éliminer progressivement les subventions aux prix de l'énergie (électricité et produits pétroliers). L'an dernier le soutien direct ou indirect aux prix énergétiques a coûté aux contribuables sénégalais plus de CFAF 160 milliards (CFAF 105 milliards de compensation tarifaire à la Senelec, non paiement d'impôts et taxes par la Senelec de CFAF 37 milliards, et CFAF 24 milliards de perte de recettes fiscales pour stabiliser les prix à la pompe). Pour autant, ces subventions n'ont pas suffi à assurer la viabilité financière de la Senelec. Il s'agit là d'un fardeau injustifiable dans la mesure où seule une faible part de ces subventions profite aux plus démunis. Nous entendons réduire ces subventions et leur substituer une protection sociale mieux ciblée et plus efficace, telle que la Bourse de Sécurité Familiale, qui touchera 50 000 familles vulnérables en 2013 et sera étendue dans les années à venir.

15. En ligne avec la stratégie de gestion de la dette élaborée en 2012, nous souhaitons poursuivre l'allongement de la maturité de la dette publique de marché.

La mise en œuvre de la stratégie a enregistré des résultats encourageants avec une part plus importante des instruments à moyen et long terme dans la dette intérieure/régionale. Cette tendance sera renforcée et consolidée. La situation actuelle sur les marchés internationaux nous semble propice à l'émission d'une nouvelle obligation internationale à des conditions beaucoup plus favorables qu'en 2011, pourvu que cette obligation soit de taille suffisante pour être incluse dans les indices internationaux. Une nouvelle obligation d'un montant de \$500 million et d'une maturité de 10 ans nous permettrait de boucler le financement du budget de 2013 à un taux d'intérêt voisin de celui du financement intérieur, mais aussi de réduire le recours à des émissions de court terme sur le marché régional. Une telle opération permettrait d'allonger sensiblement la maturité moyenne de la dette de marché et donc de réduire le risque de refinancement et de taux d'intérêt. Nous entendons suivre les meilleures pratiques pour l'émission de cette nouvelle obligation. Un relèvement de l'enveloppe pour les emprunts semi-concessionnels (financement ayant un élément don compris entre 15% et 35%) de CFAF 44 à 67 milliards permettrait de financer partiellement des projets d'infrastructures routières, telle la route Samba Dia- Joal-Djiffère, ou liées à la prévention des inondations.

C. Accroître les recettes afin de dégager une plus grande marge de manœuvre budgétaire pour financer les dépenses prioritaires

16. Le nouveau code des impôts entré en vigueur en janvier 2013 constitue une avancée majeure, mais ne clôt cependant pas le chapitre de la réforme fiscale. L'accent est mis cette année sur la mise en place du nouveau code, avec la formation des agents chargés d'appliquer les nouvelles dispositions et la communication à l'attention des usagers. A terme, cependant, il est envisagé l'ouverture d'un certain nombre de chantiers pour parachever les efforts de modernisation et d'amélioration de la législation fiscale. Il s'agit, entre autres, des

questions relatives à la rationalisation des droits de timbre, à la taxation globale des secteurs financier (banques et assurances) et des télécommunications, à la fiscalisation des transactions afférentes au commerce électronique et à la fiscalité environnementale. Pour toutes ces questions, des études devront être réalisées courant 2014, afin que les solutions appropriées puissent être proposées et mises en œuvre dès le début de l'année 2015.

17. La modernisation de l'administration fiscale se poursuit. Après l'adoption du nouveau Code général des impôts, il est important d'en assurer une mise en œuvre correcte pour parachever les efforts d'amélioration de la performance globale du système fiscal sénégalais. Pour ce faire, la réorganisation des structures amorcée avec la création du centre des moyennes entreprises sera finalisée avant fin juin 2013, avec la mise en place d'une direction des grandes entreprises ainsi que des directions opérationnelles interrégionales implantées à Dakar et dans certaines autres communes importantes. De même, les réformes appropriées au niveau des ressources humaines, telles que les recrutements nécessaires pour résorber le déficit actuel, seront mises en œuvre.

18. La Direction Générale des Douanes (DGD) poursuit la mise en œuvre du programme de modernisation décliné dans le Plan stratégique 2011-2013. Au titre de l'année 2013, les objectifs visés portent essentiellement sur l'accroissement de la contribution de la DGD aux ressources budgétaires de l'Etat par une mobilisation et une collecte optimale des recettes douanières ; la poursuite du programme de partenaires privilégiés par l'octroi de procédures personnalisées et simplifiées de dédouanement aux entreprises éligibles audit programme ; l'extension du champ d'application du système GAINDE intégral dans les bureaux frontaliers après les principaux bureaux de Dakar ; l'intégration des modules-métiers dans GAINDE, en vue de consolider la dématérialisation des procédures administratives et douanières devenue effective depuis le 11 mars 2013. La finalisation et le dépôt au parlement du projet de réforme du code des douanes sont repoussés au 30 septembre 2013, pour permettre de plus amples consultations avec le secteur privé. L'évaluation à mi-parcours du plan stratégique a révélé un taux réalisation de 51% des actions prévues. L'évaluation finale, prévue début 2014, permettra de tirer un bilan des réformes entreprises et de définir de nouvelles orientations.

D. Renforcer la gestion des finances publiques et la gouvernance

19. Les efforts d'amélioration de la gestion des finances publiques se poursuivent. Des rapports trimestriels d'exécution du budget, préconisés par la nouvelle loi organique relative aux lois de finances, seront produits pour l'année 2013, transmis périodiquement à l'Assemblée nationale et publiés sur le site web dédié au Ministère des Finances. Le premier rapport est déjà disponible. Les nouvelles directives de l'UEMOA sur les finances publiques ont été entièrement transposées dans le droit positif interne. Leur mise en œuvre se fera de manière progressive avec des étapes tests permettant de consolider les acquis. Un plan de mise en œuvre sera élaboré avant fin juillet 2013 et sera partagé avec les services du FMI. Pour ce qui concerne

particulièrement le Code de transparence, un travail d'identification de son impact sur le cadre juridique actuel sera accompli en 2013 pour une mise en œuvre effective début 2014, après adoption d'une loi sur la déclaration de patrimoine. Le projet de loi de règlement pour 2011 a été élaboré et déposé à la Cour des comptes depuis le début du mois de juillet 2012. Cependant le rapport provisoire n'a été transmis au gouvernement qu'en fin février 2013. Les réponses aux observations contenues dans le rapport provisoire ont été transmises à la Cour des comptes pour les besoins de la séance contradictoire. Le projet de loi de règlement pour 2012 est en cours d'élaboration et sera transmis à la Cour des comptes au plus tard fin juin 2013. Le recours aux décrets d'avances se fera à titre exceptionnel, conformément à la réglementation en vigueur. Ces décrets seront transmis à la Commission des Finances de l'Assemblée nationale, dès leur signature, en application des dispositions de la loi organique de 2011 relative aux lois de finances.

20. L'amélioration de la gouvernance foncière se poursuit au travers notamment du Projet de Modernisation de la Gestion du Foncier Urbain (PAGEF). Le PAGEF se fixe comme objectif de rendre disponible, fiable et accessible l'information foncière et corrélativement de rationaliser et de rendre transparent le dispositif de gestion foncière. Ces défis seront relevés grâce à l'informatisation des procédures foncières et domaniales. L'inventaire des propriétés de l'Etat sera achevé fin 2014. L'inventaire des textes de loi sur le foncier, la mise en place d'un manuel des procédures et la rédaction d'un modèle conceptuel de données informatiques sera achevé au plus tard mi-2014, et l'automatisation des procédures au plus tard fin 2015.

21. La mise en place du CUT a progressé mais n'est pas achevée. Le recensement des comptes bancaires ouverts par l'Administration centrale et ses démembrements a été mené. Dans ce cadre, 3305 comptes ont été recensés, dont environ la moitié sont à intégrer dans le champ du CUT. La suppression ou réduction des comptes bancaires doit maintenant être engagée. Elle sera cependant précédée d'une étude relative à l'impact de cette mesure sur le système bancaire, qui sera achevée fin juin 2013. Dans l'immédiat, l'approche retenue est de maintenir pour chaque structure autonome, sauf cas exceptionnel dûment motivé, un seul compte bancaire alimenté à partir des comptes de dépôt au Trésor sur la base d'un état prévisionnel des besoins dûment justifiés. Ce compte inclura les ressources propres des agences. Pour les comptes qui seront maintenus une fois la rationalisation achevée, une convention sera établie avec les banques concernées qui spécifiera entre autres les conditions de fonctionnement, notamment le reporting et les modalités de nivellement. Ce processus sera achevé fin Septembre 2013. L'assainissement du cadre juridique d'ouverture, de fonctionnement et de clôture des comptes de dépôts au Trésor des agences, établissements publics et organismes publics assimilés est en cours.

E. Développement du secteur privé

Secteur de l'énergie

22. Un nouveau plan de production a été adopté par le gouvernement en février 2013.

Le plan de développement du parc de production 2013-2017 se fonde sur une politique de mix énergétique associant le charbon, le gaz naturel, l'hydroélectricité et les énergies renouvelables. Outre la réhabilitation du parc de production de Senelec, qui suit son cours, ce plan prévoit les capacités supplémentaires suivantes: la centrale hydroélectrique de Félou de 15 MW en 2013, un IPP de 150 MW au gaz naturel liquéfié en avril 2014, l'IPP Tobéne (Taiba Ndiaye) de 70 MW en 2014, un IPP charbon (Sendou) de 125 MW en avril 2015; une importation de 80 MW à partir de la centrale au gaz naturel de la Mauritanie en octobre 2015; un IPP Charbon avec Kepco de 250 MW entre 2016 et 2017 et des projets en énergie renouvelable. Un comité interministériel permanent de suivi des projets énergétiques a été institué. L'entrée en service de ces nouvelles unités s'accompagnera, aux prix actuels du pétrole, d'un dépérissement progressif de la subvention électrique et aboutira à terme à une réduction des coûts pour l'utilisateur.

23. La mise en œuvre du plan de restructuration opérationnelle et financière de Senelec, adopté en novembre 2012, suit son cours.

Les objectifs fixés devraient permettre un assainissement de la situation financière; le rétablissement de l'équilibre entre l'offre et la demande, mais également l'optimisation du management grâce à la combinaison des efforts consentis par l'Etat (consolidation dans le capital social du solde des créances croisées se dégageant en faveur de l'Etat et la comptabilisation des investissements réalisés par l'Etat en subvention d'investissement) et des économies attendues de Senelec (optimisation des différentes centrales, réduction des pertes sur le réseau, réduction des charges d'exploitation, lutte contre la fraude, amélioration de la facturation et réduction des délais de paiement). En sus du suivi de l'exécution du plan de redressement par le conseil d'administration de la Senelec, le contrat de performance entre l'Etat et Senelec sera signé début juin 2013 et fera l'objet d'un audit indépendant.

24. D'autres réformes sont en cours ou à l'étude dans le secteur des hydrocarbures.

La Société Africaine de Raffinage (SAR) bénéficie d'un soutien direct ou indirect de l'Etat d'environ CFAF 40 milliards par an. Différentes options peuvent être envisagées pour faire face à ce problème ; une stratégie sera finalisée avant fin août 2013. La révision du code pétrolier et des modèles de contrat de recherche et de partage de production d'hydrocarbures se poursuit. Elle vise à améliorer le cadre législatif et réglementaire de l'exploration-production d'hydrocarbures et à la mise en place d'une réglementation des opérations pétrolières, en améliorant le niveau d'attractivité du secteur (sans pour autant recourir à des nouvelles exonérations fiscales). Le processus, entamé en février 2013, sera achevé au cours de l'année 2013.

Secteur financier

25. La mise à jour du plan d'actions issu des recommandations de la concertation nationale sur le crédit de 2010 sera achevée fin juin 2013. Quelques mesures phares du plan existant ont déjà été mises en œuvre, notamment l'élaboration de la loi sur le crédit-bail, la prise en compte d'aménagements fiscaux dans le nouveau code général des impôts (produits financiers islamiques et capital risque), l'opérationnalisation de l'Observatoire de la qualité des services financiers, la réalisation de l'étude sur l'analyse de la partie stable des dépôts à vue et comptes spéciaux avec la réduction du ratio de transformation de 75% à 50%, et la mise en place d'un cadre de dialogue formel. En dépit de ces efforts, un taux de réalisation de seulement 31% a été enregistré pour les mesures du plan pour lesquelles une date butoir avait été fixée. Afin d'accélérer la mise en œuvre des 33 actions (sur un total de 65) non encore réalisées, la mise à jour du plan d'actions a commencé. Elle se déroule de façon participative avec les acteurs concernés et dans un souci de bien identifier les difficultés de mise en œuvre.

26. Pour faciliter l'accès des PME aux services financiers, trois instruments sont en cours de développement. La Banque Nationale pour le Développement Economique (BNDE) devrait être une banque nationale universelle avec une participation publique minoritaire spécifiquement dédiée au financement des PME. Le Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques (FONSIS), détenu à 100% par l'Etat et ses démembrements, devrait investir dans des projets stratégiques, structurants, rentables et créateurs d'emplois, soutenir les PME par le biais d'un sous fonds et gérer certaines participations de l'Etat. Le Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires (FONGIP) aurait pour objet d'apporter essentiellement des garanties aux prêts octroyés par les institutions financières dans le cadre du financement des porteurs de projets et des groupements d'intérêt économique de femmes ou de jeunes réalisant des investissements dans des secteurs prioritaires définis par le Gouvernement.

Autres facteurs d'amélioration du climat des affaires, de la gouvernance et de la compétitivité

27. L'émergence du secteur privé comme moteur de la croissance implique la mise en place d'un climat des affaires propice aux investissements privés domestiques et étrangers. A cette fin, le Conseil Présidentiel de l'Investissement a adopté fin 2012 un nouveau programme triennal (2013-2015) d'amélioration du climat des affaires et de la compétitivité, décliné sur quatre axes stratégiques : l'automatisation des procédures administratives liées à l'investissement ; le renforcement de la compétitivité des facteurs de production ; l'assistance aux administrations et la communication sur les réformes; la promotion de l'investissement à fort impact social. Ce programme répertorie 56 mesures prioritaires, dont une vingtaine de mesures urgentes à réaliser dans le courant 2013 en vue d'améliorer les performances du Sénégal dans les prochains classements internationaux. Les principales mesures pour 2013 sont : la mise en place de la procédure automatique du permis de construire (pour réduire les délais qui sont

aujourd'hui de 210 jours) ; la dématérialisation totale de la procédure d'enregistrement d'une nouvelle entreprise ; l'adoption de loi sur le statut d'entrepreneur ; la révision du Code des Procédures Civiles, pour un traitement diligent des contentieux économiques et une amélioration de la protection des investisseurs ; l'informatisation du service des greffes. Afin de doter le Sénégal d'une législation foncière et d'un système performant de gestion du foncier, une Commission Nationale sur la Réforme Foncière a été instituée. L'objectif est de proposer une réforme à l'horizon 2015.

Suivi du programme

28. Nous souhaitons une extension d'un an de la période couverte par l'ISPE, afin de continuer à bénéficier de l'appui du Fonds dans la mise en œuvre de réformes critiques à l'atteinte des objectifs du programme. Une septième et une huitième revues seraient ainsi ajoutées en 2014 pour suivre la mise en œuvre du programme.

29. A la lumière des précédentes sections, un certain nombre de changements paraissent souhaitables dans les modalités de suivi du programme. Des cibles à fin 2013 sont proposées pour les critères d'évaluations quantitatifs, dont une cible de 5,3% du PIB pour le déficit budgétaire. Le plafond sur les emprunts non-concessionnels pourrait être révisé de \$300 millions à la hausse, afin de permettre l'émission d'une obligation internationale à des conditions favorables. Le plafond sur les emprunts semi-concessionnels (financement ayant un élément don compris entre 15% et 35%) serait relevé de CFAF 44 milliards à CFAF 67 milliards. Des cibles indicatives sont proposées pour 2014, ainsi que de nouveaux repères structurels.

Tableau 1 du MPEF: Critères d'évaluation quantitatifs et objectifs indicatifs pour 2011–12

(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	31 décembre, 2011			31 mars, 2012			30 juin, 2012			30 sept, 2012			31 déc, 2012				
	Prog.	Réal.	Statut	Prog.	Réal.	Statut	Prog.	Ajusté	Réal.	Statut	Prog.	Réal.	Statut	Prog.	Ajusté	Réal.	Statut
Critères d'évaluation 1/																	
Solde budgétaire global (plancher) 2/ 3/	-427	-455	non réalisé	-102	-70	réalisé	-213	-181	-102	réalisé	-319	-145	réalisé	-425	-420	-420	réalisé
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par le gouvernement (millions de dollars EU, plafond) 4/	500	300	réalisé	500	300	réalisé	500	...	300	réalisé	500	300	réalisé	500	...	300	réalisé
Dépenses faites hors procédures normales et simplifiées (plafond) 4/	0	0	réalisé	0	0	réalisé	0	...	0	réalisé	0	0	réalisé	0	...	0	réalisé
Arriérés de paiement extérieurs de l'Etat (stock, plafond) 4/	0	0	réalisé	0	0	réalisé	0	...	0	réalisé	0	0	réalisé	0	...	0	réalisé
Instances de paiement (plafond)	50	50	réalisé	50	49	réalisé	50	...	40	réalisé	50	51	non réalisé	50	...	48	réalisé
Dette extérieure non concessionnelle comportant un élément don d'au moins 15 % (plafond) 4/	44	0	réalisé	44	0	réalisé	44	...	0	réalisé	44	0	réalisé	44	...	0	réalisé
Objectifs indicatifs																	
Plafond trimestriel de la part du montant des marchés publics conclus par entente directe (pourcentage)	20	16	réalisé	20	14	réalisé	20	...	11	réalisé	20	24	non réalisé	20	...	24	non réalisé
Dépenses sociales (pourcentage des dépenses totales, plancher)	35	37	réalisé	35	...	35	réalisé	35	...	41	réalisé
Ajustement maximal à la hausse du déficit global, du à:																	
Manque à gagner sur décaissements des dons par rapport aux montants programmés	15	15	15	...	-6	...	15	15	...	-4	...
Excédent des prêts concessionnels par rapport aux projections du programme	50	50	50	...	-11	...	50	50	...	-5	...
Excédent des investissements dans les secteurs de l'énergie et autoroute par rapport aux programme	50	50	50	...	-27
Pour mémoire:																	
Dons programmés	37	37	...	9	19	...	13	...	28	48	...	52	...
Prêts concessionnels	210	175	...	52	105	...	94	...	157	328	...	323	...
Investissement dans les secteurs de l'énergie et autoroute 5/	66	66	...	30	60	...	33	...	122	120

1/ Objectifs indicatifs pour mars et septembre, à l'exception des critères d'évaluation suivis de manière continue. Pour les définitions, voir le protocole d'accord technique. Objectifs indicatifs indiqués en italiques.

2/ En valeur cumulée depuis le début de l'année.

3/ Le plafond sur le déficit budgétaire global sera ajusté suivant la définition du PAT.

4/ Suivi de manière continue.

5/ Investissements autoroute plus investissements plan Takkal financés sur ressources internes et concessionnels extérieures.

Tableau 2 du MPEF: Critères d'évaluation quantitatifs et objectifs indicatifs pour 2013

(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	31 décembre, 2012	31 mars, 2013	30 juin, 2013	30 septembre, 2013	31 décembre, 2013
	Prog.	Prog.	Prog.	Prog.	Prog.
Critères d'évaluation 1/					
Solde budgétaire global (plancher) 2/ 3/	-425	-101	-203	-304	-406
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par le gouvernement (millions de dollars EU, plafond) 4/	500	500	800	800	800
Dépenses faites hors procédures normales et simplifiées (plafond) 4/	0	0	0	0	0
Arriérés de paiement extérieurs de l'Etat (stock, plafond) 4/	0	0	0	0	0
Instances de paiement (plafond)	50	50	50	50	50
Dette extérieure non concessionnelle comportant un élément don d'au moins 15 % (plafond) 4/	44	44	67	67	67
Objectives indicatifs					
Plafond trimestriel de la part du montant des marchés publics conclus par entente directe (pourcentage)	20	20	20	20	20
Dépenses sociales (pourcentage des dépenses totales, plancher)	35	...	35	...	35
Ajustement maximal à la hausse du déficit global, du à:					
Manque à gagner sur décaissements des dons par rapport aux montants programmés	15	15	15	15	15
Excédent des prêts concessionnels par rapport aux projections du programme	50	50	50	50	50
Pour mémoire:					
Dons programmés	48	10	19	29	38
Prêts concessionnels	328	52	104	156	208

1/ Objectifs indicatifs pour mars et septembre, à l'exception des critères d'évaluation suivis de manière continue. Pour les définitions, voir le protocole d'accord technique. Objectifs indicatifs indiqués en italiques.

2/ En valeur cumulée depuis le début de l'année.

3/ Le plafond sur le déficit budgétaire global sera ajusté suivant la définition du PAT.

4/ Suivi de manière continue.

Tableau 3 du MPEF: Critères d'évaluation quantitatifs et objectifs indicatifs pour 2014

(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	31 décembre, 2013	31 mars, 2014	30 juin, 2014	30 septembre, 2014	31 décembre, 2014
	Prog.	Prog.	Prog.	Prog.	Prog.
Critères d'évaluation 1/					
Solde budgétaire global (plancher) 2/ 3/	-406	-94	-189	-283	-377
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par le gouvernement (millions de dollars EU, plafond) 4/	800	800	800	800	800
Dépenses faites hors procédures normales et simplifiées (plafond) 4/	0	0	0	0	0
Arriérés de paiement extérieurs de l'Etat (stock, plafond) 4/	0	0	0	0	0
Instances de paiement (plafond)	50	50	50	50	50
Dette extérieure non concessionnelle comportant un élément don d'au moins 15 % (plafond) 4/	67	67	67	67	67
Objectives indicatifs					
Plafond trimestriel de la part du montant des marchés publics conclus par entente directe (pourcentage)	20	20	20	20	20
Dépenses sociales (pourcentage des dépenses totales, plancher)	35	...	35	...	35
Ajustement maximal à la hausse du déficit global, du à:					
Manque à gagner sur décaissements des dons par rapport aux montants programmés	15	15	15	15	15
Excédent des prêts concessionnels par rapport aux projections du programme	50	50	50	50	50
Pour mémoire:					
Dons programmés	38	10	21	31	42
Prêts concessionnels	208	64	129	193	257

1/ Objectifs indicatifs pour mars et septembre, à l'exception des critères d'évaluation suivis de manière continue. Pour les définitions, voir le protocole d'accord technique. Objectifs indicatifs indiqués en italiques.

2/ En valeur cumulée depuis le début de l'année.

3/ Le plafond sur le déficit budgétaire global sera ajusté suivant la définition du PAT.

4/ Suivi de manière continue.

Tableau 4: Repères Structurels

Mesures	MPEF §	Date d'application	Repère pour revue	Importance macroéconomique	État
ACCROITRE LES RECETTES FISCALES, AMELIORER LA QUALITE DES DEPENSES ET LA GESTION DE LA DETTE					
Préparer un guide d'évaluation des projets d'investissement	24 (prec. MPEF)	31 décembre 2012	5 ^{ème}	Améliorer la qualité de la dépense publique	Rempli
Dépôt au parlement du nouveau Code des Douanes	18	Reprogrammé au 30 septembre 2013	6 ^{ème}	Accroître les ressources propres de l'Etat, et favoriser le développement du secteur privé	En cours
CONSOLIDER LES PROGRÈS EN MATIÈRE DE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES					
Publication des informations sur les transactions relatives au domaine privé de l'Etat	5	31 janvier 2013	5 ^{ème}	Renforcer transparence des finances publiques	Rempli avec retard (mars 2013)
Finaliser le compte unique du trésor	21	28 février 2013	5 ^{ème}	Renforcer la gestion des finances publiques	Non rempli, mais progrès réalisés
Produire un plan de restructuration de l'ensemble des agences et organismes assimilés	22 (prec. MPEF)	31 juillet 2013	6 ^{ème}	Renforcer la gestion des finances publiques	En cours
Mise en service du nouveau logiciel de gestion de la solde	12	31 août 2013	6 ^{ème}	Renforcer la gestion des finances publiques	En cours
Utiliser l'évaluation coûts-avantages pour les projets d'investissements de plus de FCFA 10 milliards à inscrire au budget pour 2014	24 (prec. MPEF)	31 juillet 2013	6 ^{ème}	Améliorer l'efficacité de la dépense publique	En cours
Transmission à l'assemblée d'un projet de loi sur la déclaration de patrimoine	19	1 ^{er} janvier 2014	7 ^{ème}	Renforcer transparence des finances publiques	Nouveau

PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE PAR L'AMELIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES, UNE MEILLEURE GOUVERNANCE ET PLUS GRANDE EFFICIENCE DU SECTEUR DE L'ENERGIE

Mise en place de la télédéclaration et du télépaiement des impôts pour les grandes entreprises	17	30 juin 2013	6 ^{ème}	Accroître l'efficacité de l'action publique et améliorer le climat des affaires	En cours
Mise en place de la télédéclaration et du télépaiement des impôts pour tous les contribuables de la région de Dakar	17	1 ^{er} janvier 2014	7 ^{ème}	Accroître l'efficacité de l'action publique et améliorer le climat des affaires	Nouveau

PIECE JOINTE II: Sénégal Protocole d'accord technique Dakar, le 3 JUIN 2013

1. Ce protocole d'accord technique (PAT) définit les critères d'évaluation quantitatifs, ainsi que les indicateurs quantitatifs et repères structurels nécessaires pour le suivi du programme appuyé par le FMI dans le cadre de l'Instrument de Soutien à la Politique Économique (ISPE) en 2011-2014. Il établit également les modalités et les délais de transmission aux services du FMI des données permettant de suivre le programme.

Conditionnalité du Programme

2. Les critères d'évaluation quantitatifs pour fin juin 2013 et fin décembre 2013, les objectifs quantitatifs pour fin septembre 2013 et pour 2014 sont retracés respectivement dans les Tableaux 1 et 2 du MPEF. Les actions préalables et les repères structurels fixés dans le cadre du programme sont présentés dans le Tableau 3.

Définitions, Facteurs de correction, et transmission des informations

A. L'État

3. Sauf indication contraire, le concept de «l'État» est défini comme l'administration centrale de la République du Sénégal et n'inclut pas les collectivités locales, la Banque centrale ni toute autre entité publique ou appartenant à l'État, dotée de la personnalité juridique et n'entrant pas dans le champ du Tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

B. Solde Budgétaire Global (Définition Programme)

Définition

4. Le déficit global dons inclus (définition programme) est la différence entre les recettes totales de l'État (recettes plus dons) et les dépenses totales et prêts nets. Les opérations du Fonds de soutien au secteur de l'Énergie sont intégrées dans le TOFE. Les recettes excluent les revenus de privatisation, de vente de licences de téléphonie mobile ou de tout autre actif de l'État. Les dépenses du gouvernement sont définies sur la base des dépenses ordonnancées prises en charge par le Trésor et les dépenses exécutées sur les ressources extérieures. Ce critère d'évaluation est défini comme un plancher pour le solde budgétaire global depuis le début de l'année.

Exemple de calcul

5. Le plancher pour le solde budgétaire global dons inclus (définition programme) au 31 décembre 2012 est de -425,4 milliards de francs CFA. Il est calculé comme la différence entre les recettes totales de l'État (1723,2 milliards de francs CFA) et les dépenses totales et prêts nets (2148,7 milliards de francs CFA).

Ajustement

6. Le plancher pour le solde budgétaire, dons compris, est ajusté à la baisse par le manque à gagner sur le montant programmé de dons en appui budgétaire, jusqu'à un montant maximum de CFAF 15 milliards au taux de change courant (voir Tableaux 1 et 2 du MPEF).

7. Le plancher pour le solde budgétaire global, dons compris, est ajusté à la baisse/hausse par le surplus/moins-value des emprunts concessionnels dans le cadre du programme, jusqu'à un montant maximal de CFAF 50 milliards au taux de change courant (MPEF, Tableaux 1 et 2). Pour les besoins de ce critère d'évaluation les emprunts concessionnels en CFAF et en devises sont pris en compte.

Délai de transmission des informations

8. Dans le cadre du programme, les autorités transmettront mensuellement aux services du FMI, et ceci dans un délai maximum de trente jours, les données provisoires sur le solde budgétaire (définition programme) et ses composantes. Les données seront tirées de la balance provisoire des comptes du Trésor pour les recettes et dépenses qui entrent dans le calcul de ce solde. Les données finales seront communiquées dès que les soldes définitifs des comptes du Trésor seront disponibles, mais au plus tard deux mois après la communication des données provisoires.

C. Dépenses sociales

Définition

9. Les dépenses sociales sont définies comme les dépenses consacrées à la santé, à l'éducation, à l'environnement, au système judiciaire, au filet de protection sociale, à l'assainissement et à l'hydraulique rurale. Ce critère est défini comme un plancher en pourcentage des dépenses totales (FSE inclus), hors dépenses en capital relatives à l'extension de l'autoroute et aux projets d'investissement du plan de restructuration du secteur électrique.

Délai de transmission des informations

10. Les autorités s'engagent à communiquer aux services du FMI des données semestrielles dans un délai de deux mois.

D. Instances de Paiement

Définition

11. Les instances de paiement sont définies comme le montant des dépenses de l'État liquidées et non encore payées par le Trésor (différence entre les dépenses liquidées et les dépenses payées). Le critère d'évaluation portera sur un plafond pour les instances de paiements, observé en fin de trimestre.

Délai de transmission des informations

12. Les autorités communiqueront aux services du FMI de manière hebdomadaire (i.e. à la fin de chaque semaine), et à la fin de chaque mois, un tableau extrait du système de suivi des dépenses (SIGFIP) montrant toutes les dépenses engagées, toutes les dépenses liquidées non encore ordonnancées, toutes les dépenses ordonnancées, toutes les dépenses prises en charge par le Trésor, et toutes les dépenses payées par le Trésor. Le tableau de SIGFIP ne comprendra pas les délégations pour les régions et les ambassades. Le tableau de SIGFIP recensera également tout paiement qui n'a pas d'impact de liquidité sur les comptes du Trésor.

E. Dépenses effectuées en dehors des procédures normale et simplifiée

13. Ce critère d'évaluation s'applique de manière continue à toute procédure autre que les procédures normale et simplifiée pour exécuter une dépense. Il exclut uniquement les dépenses effectuées sur la base d'un décret d'avance pris en cas d'urgence absolue et de nécessité impérieuse d'intérêt national, en application de l'article 12 de la loi organique. Une telle dépense requiert la signature du Président de la République et du Premier Ministre.

14. Les autorités communiqueront aux services du FMI de manière mensuelle et dans un délai maximum de 30 jours toute procédure de ce type, en accompagnement du tableau extrait de SIGFIP tel que défini au paragraphe 12.

F. Arriérés de Paiements Extérieurs de l'État

Définition

15. Les arriérés de paiements extérieurs sont définis comme étant la somme des paiements dus et non payés sur la dette extérieure contractée ou garantie par l'État. La définition de la dette extérieure présentée au paragraphe 18 s'applique ici. Le critère d'évaluation portant sur les arriérés de paiements extérieurs sera suivi de manière continue.

Délai de transmission des informations

16. Les autorités s'engagent à communiquer aux services du FMI toute accumulation d'arriérés de paiements extérieurs dans les plus brefs délais.

G. Dette Extérieure non Concessionnelle Nouvellement Contractée ou Garantie par l'État

Définition

17. **Définition de la dette.** Pour les besoins des critères d'évaluation pertinents, la définition de la dette est spécifiée au point 9 de la décision du Conseil d'administration du FMI no 6230-(79/140), ultérieurement amendée le 31 août 2009 par la décision du Conseil d'administration no 14416-(09/91).

a) la « dette » s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts.

La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment:

- i. des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange);
- ii. des crédits-fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service;
- iii. des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour une ou plusieurs durée(s) donnée(s) généralement plus courte(s) que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.

b) Conformément à la définition de la dette énoncée ci-dessus, tout arriéré, toute pénalité, et tout dommage et intérêt accordé par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.

18. **Dette garantie.** Pour les besoins des critères d'évaluation pertinents, la garantie d'une dette par l'État s'entend comme une obligation juridique explicite d'assurer le service d'une dette en cas de non-paiement par l'emprunteur (par le biais de règlements en espèces ou en nature).

19. **Dette concessionnelle.** Pour les besoins des critères d'évaluation pertinents, une dette est réputée concessionnelle si elle comporte un élément don d'au moins 35 %¹; l'élément don est la différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actuelle, exprimée en pourcentage de la valeur nominale. On calcule la valeur actuelle de la dette à la date à laquelle elle est contractée par

¹ La référence au site Web du FMI ci-après renvoie à un instrument qui permet le calcul de l'élément don pour une large gamme de montages financiers : <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator>.

décompte des paiements que devra effectuer l'emprunteur au titre du service de la dette². Les taux d'actualisation utilisés à cet effet sont les taux d'intérêt commerciaux de référence (TCIR) propres à chaque devise considérée publiés par l'OCDE³. Les TCIR moyens sur dix ans sont utilisés pour calculer la valeur actuelle et donc l'élément don des crédits dont l'échéance est d'au moins 15 ans. Les TCIR moyens sur six mois sont utilisés pour les crédits dont l'échéance est plus courte. Les marges correspondant aux différentes périodes de remboursement (0,75 % jusqu'à 15 ans, 1 % entre 15 et 19 ans, 1,15 % entre 20 et 29 ans et 1,25 % à partir de 30 ans) s'ajoutent aux TCIR moyens sur 10 ans ou sur six mois.

20. **Dettes extérieures.** Pour les besoins des critères d'évaluation pertinents, la dette extérieure est définie comme une dette libellée ou devant être repayée en une autre monnaie que le franc CFA. Cette définition s'applique aussi aux dettes contractées entre pays membres de l'UEMOA.

21. **Critères d'évaluation afférents à la dette.** Les critères d'évaluation se rapportent aux nouvelles dettes extérieures non concessionnelles contractées ou garanties par l'État, les collectivités locales, SENELEC, le Fonds de soutien au secteur de l'électricité (FSE) et de toutes autres institutions publiques ou gouvernementales. Les critères s'appliquent aux dettes et obligations contractées ou garanties pour lesquelles aucune somme n'a encore été reçue. Ils s'appliquent aussi à la dette privée pour laquelle une garantie officielle a été accordée, qui constitue donc une obligation conditionnelle de l'État. Les critères d'évaluation sont mesurés cumulativement à compter de l'approbation de l'ISPE par le Conseil d'administration. Les critères d'évaluation font l'objet d'un suivi continu. Aucun facteur d'ajustement ne s'applique à ces critères.

22. **Dispositions spéciales:**

- a) Les critères d'évaluation ne s'appliquent pas : i) aux opérations de rééchelonnement de dette existante au moment de l'approbation de l'ISPE; ii) aux emprunts contractés par la société de projets AIDB pour financer la construction du nouvel aéroport de Dakar; iii) aux emprunts extérieurs à court terme (d'échéance inférieure à un an) contractés par SENELEC pour financer l'achat de produits pétroliers.
- b) Un plafond global de 800 millions de dollars EU s'applique sur la période 2011–14 aux emprunts extérieurs non concessionnels contractés pour financer des projets d'investissement, y compris dans l'infrastructure routière, le secteur de l'énergie, l'hydraulique urbaine et l'assainissement, et pour réduire le recours au financement sur le marché régional. A la suite de l'émission obligataire (Eurobond) en mai 2011, qui incluait une

² Le calcul de la concessionnalité tient compte de tous les aspects du contrat de prêt, y compris l'échéance, le différé de remboursement, l'échéancier, les commissions d'engagement et les frais de gestion.

³ Dans le cas des prêts libellés en devises pour lesquelles l'OCDE ne calcule pas le TCIR, le calcul de l'élément don doit être basé sur le TCIR composite (moyenne pondérée) des monnaies entrant dans la composition du DTS.

offre de rachat des obligations émises en 2009, le plafond des emprunts non concessionnels restant pour 2013–2014 est fixé à 500 millions des dollars EU..

- c) Un plafond distinct de l'équivalent de 67 milliards de francs CFA en 2011–14 s'applique à la dette extérieure non concessionnelle non liée comportant un élément don d'au moins 15 %. Les projets financés de cette manière devront respecter les mêmes critères de rentabilité économique et sociale que les autres dépenses d'équipement. Les autorités informeront promptement les services du FMI avant de contracter tout emprunt de ce type et leur transmettront à l'avance suffisamment d'informations pour que le degré de concessionnalité puisse être vérifié. Le gouvernement fournira une brève description des projets devant être ainsi financés et de leur rentabilité, y compris une évaluation réalisée par le prêteur ou les autorités. Le gouvernement rendra compte de l'emploi des fonds et de l'état d'avancement des projets dans les MPEF suivants.

23. **Transmission des informations.** L'État informera les services du FMI dès qu'un nouvel emprunt extérieur est contracté ou garanti, en en précisant les conditions, mais au plus tard dans les deux semaines suivant la signature du contrat.

H. Marchés Publics Conclues par Entente Directe

Définitions

24. Les marchés publics sont des contrats administratifs écrits et passés par l'État et toute entité sujette au code des marchés publics en vue de l'achat de fournitures ou de réalisation de prestations de services ou de l'exécution de travaux. Les marchés publics sont dits « par entente directe » lorsque l'autorité contractante attribue le marché au candidat qu'elle a retenu sans appel d'offre. L'indicateur trimestriel portera sur tous les marchés publics engagé par l'État et toute autorité contractante assujettie au code des marchés publics. Le plafond sur les contrats exécutés par entente directe exclut les achats de combustible de SENELEC pour la production de l'électricité. Cette exclusion reflète la nouvelle réglementation qui impose à la SENELEC d'acheter le combustible pour les centrales auprès de la SAR sur la base de la structure des prix en vigueur.

Délai de transmission des informations

25. Le gouvernement communiquera aux services du FMI trimestriellement, dans un délai maximum d'un mois après la fin de la période d'observation, le montant total des marchés publics passés par toutes les autorités contractantes assujetties au code des marchés publics, ainsi que le montant des marchés publics passés par entente directe par ces mêmes autorités contractantes.

Informations Complémentaires pour le Suivi et la transparence du Programme

26. Le gouvernement communiquera, si possible en format électronique, les informations suivantes aux services du FMI dans les délais maximum indiqués :

(a) Trois jours après adoption : toute décision, circulaire, arrêté, décret, ordonnance ou loi ayant des répercussions économiques ou financières sur le programme en cours. Cela inclut en particulier, tout acte qui modifie les allocations budgétaires telles que votées dans la loi de finance en cours d'exécution (par exemple : décrets d'avance, arrêtés d'annulation de crédit budgétaires et décrets ou arrêtés d'ouverture de crédit budgétaire supplémentaire)

(b) Dans un délai maximum de 30 jours, les données préliminaires sur :

les recettes fiscales, les émissions des impôts ainsi que les liquidations douanières par catégorie, assorties des recouvrements correspondants sur une base mensuelle;

le montant mensuel des dépenses engagées, liquidées et ordonnancées ;

la situation mensuelle des chèques émis par les agences sur leurs comptes de dépôt au trésor mais non payés à leurs bénéficiaires, avec la date d'émission des chèques.

le rapport trimestriel de la Direction de la dette et des investissements (DDI) sur l'exécution des programmes d'investissement ;

le TOFE provisoire sur une base mensuelle, établi à partir de la balance des comptes ;

la balance provisoire des comptes du Trésor mensuelle;

des tableaux de réconciliation des données entre SIGFIP et balance des comptes consolidée du Trésor, entre la balance des comptes consolidées du Trésor et le TOFE pour la partie « recettes budgétaires », entre la balance des comptes consolidée du Trésor et le TOFE pour la partie « dépenses totales et prêts nets » et entre le TOFE et la PNG, sur une base trimestrielle ; et

(c) Les données finales seront communiquées dès que les balances définitives des comptes du Trésor seront disponibles, mais au plus tard deux mois après la communication des données provisoires.

27. Pendant la durée du programme, les autorités communiqueront mensuellement aux services du FMI des données provisoires sur les dépenses courantes hors salaires et hors intérêts et les dépenses en capital financées sur ressources internes exécutées par avances de trésorerie par anticipation, dans un délai maximum de 30 jours. Les données seront tirées des balances provisoires des comptes consolidés du Trésor. Les données finales seront communiquées dès que les balances définitives des comptes du Trésor seront disponibles, au plus tard un mois après la communication des données provisoires.

28. La banque centrale communiquera aux services du FMI :
- Le bilan mensuel de la banque centrale dans un délai maximum d'un mois ;
 - le bilan mensuel consolidé des banques dans un délai maximum de deux mois ;
 - la situation monétaire mensuelle dans un délai maximum de deux mois ;
 - les taux d'intérêt créditeurs et débiteurs des banques commerciales, sur une base mensuelle ; et
 - les indicateurs de contrôle prudentiel et de solidité financière des institutions financières bancaires, comme rapportés dans le tableau *Situation des Établissements de Crédit vis-à-vis du Dispositif Prudentiel*, sur une base trimestrielle, dans un délai maximum de deux mois.
29. Le gouvernement mettra à jour de manière mensuelle, sur les sites internet prévus à cette fin, les informations suivantes:
- a. TOFE provisoire et ses tableaux de passage, avec un délai de 2 mois ;
 - b. Tableau d'exécution budgétaire SIGFIP, le tableau pour le gouvernement central et le tableau résumé intégrant les délégations, avec un délai de deux semaines ;
 - c. les informations sur les montants de la *redevance de développement des infrastructures aéroportuaires* (RDIA) collectés, versés sur le compte séquestre et utilisés pour rembourser le prêt finançant la construction du nouvel aéroport avec un délai d'un mois. Les informations complètes sur i) les opérations du fonds de soutien de l'énergie (FSE); ii) les projets d'investissements du secteur électricité; iii) l'état d'avancement des plans de ces investissements et de leur exécution; iv) les détails du financement et l'actualisation des coûts des travaux; et v) le solde du compte bloqué où logé les ressources issues de l'émission de l'Eurobond 2011, allouées au financement des investissements, (délai de 3 semaines).



SÉNÉGAL

RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LA CINQUIÈME REVUE DE L'INSTRUMENT DE SOUTIEN À LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE — ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

Le 30 mai 2013

Approuvée par
**Roger Nord et Peter
Allum (FMI) et Marcelo
Giugale et Jeffrey Lewis
(Banque mondiale)**

Préparée par les services du Fonds monétaire international
et de l'Association internationale de développement

Le risque de surendettement reste faible au Sénégal, même si les perspectives extérieures se sont légèrement détériorées depuis la dernière évaluation. En 2013, un déficit budgétaire un peu plus élevé qui devrait être financé en partie par une nouvelle émission d'euro-obligations d'une valeur de 500 millions de dollars, devrait entraîner une dégradation marginale des ratios de la dette publique extérieure tout en réduisant les risques de financement et en rallongeant l'échéance moyenne de la dette globale. Afin de maintenir le faible niveau de risque, le Sénégal devra poursuivre ses efforts de rééquilibrage budgétaire à moyen terme, envisager avec prudence tout emprunt non concessionnel, et continuer d'améliorer ses capacités de gestion de la dette.¹

¹ L'AVD présentée ici se réfère au cadre de viabilité de la dette (CVD) des pays à faible revenu (PFR). Voir les documents intitulés « [Debt Sustainability in Low-Income Countries—Proposal for an Operational Framework and Policy Implications](#) » et « [Debt Sustainability in Low-Income Countries—Further Considerations on an Operational Framework and Policy Implications](#). »

HYPOTHÈSES SOUS-JACENTES

1. La présente analyse de viabilité de la dette (AVD) met à jour l'AVD conjointe effectuée par le FMI et la Banque mondiale en novembre 2012 pour la quatrième revue de l'instrument de soutien à la politique économique (ISPE).² La dernière AVD a constaté qu'en dépit du faible risque de surendettement, les vulnérabilités ont augmenté. Depuis que le Sénégal a bénéficié d'un allègement global de sa dette dans le cadre des Initiatives en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ) et d'allègement de la dette multilatérale (IADM), comme en témoigne la hausse régulière des ratios de la dette publique. Les principales modifications des hypothèses macroéconomiques depuis la dernière AVD sont les suivantes :

- La croissance du PIB réel devrait ralentir de façon marginale à moyen terme, tandis que les projections de croissance à long terme restent essentiellement inchangées.
- Les déficits budgétaires de 2013 et 2014 ont été révisés à la hausse en raison du léger ralentissement du rééquilibrage budgétaire pour amortir l'impact des chocs exogènes. Les projections des déficits budgétaires au-delà de 2014 restent inchangées pour l'essentiel.
- Les projections du déficit courant à moyen et à long terme ont été révisées à la hausse, les importations ayant été beaucoup plus élevées que prévu en 2011 et 2012.

Évolution de certains indicateurs macroéconomiques						
	2011	2012	2013	2014	2015	Long terme ¹
Croissance du PIB réel						
AVD actuelle	2.6	3.5	4.0	4.6	4.7	5.3
AVD précédente	2.6	3.7	4.3	4.8	5.0	5.2
Déficit budgétaire global (% du PIB)						
AVD actuelle	6.7	5.9	5.3	4.6	3.9	2.8
AVD précédente	6.7	5.9	4.9	4.3	3.9	2.7
Déficit du compte courant (% du PIB)						
AVD actuelle	7.9	10.3	9.3	8.7	8.3	7.6
AVD précédente	6.1	7.6	7.1	6.7	6.3	5.3
1/ Défini comme les 15 dernières années de la période de projection. Pour l'AVD actuelle, le long terme couvre la période 2019-2033; pour l'AVD précédente, la période 2018-2032.						

² Pour une analyse plus complète des hypothèses macroéconomiques de l'AVD, voir le *Rapport des services du FMI sur les consultations de 2012 au titre de l'Article IV, quatrième revue du programme appuyé par l'instrument de soutien à la politique économique et demande de modification d'un critère d'évaluation — Analyse de viabilité de la dette.*

- Cette année, le gouvernement devrait procéder à une émission euro-obligataire d'une échéance de 10 ans et d'une valeur de 500 millions de dollars à un taux d'intérêt de 6 % environ, ce qui correspond aux rendements actuels de l'euro-obligation de 2011.³ L'AVD précédente avait tablé sur une émission euro-obligataire de 200 millions de dollars en 2013 aux mêmes conditions que l'euro-obligation de 2011 (échéance de 10 ans, taux d'intérêt de 8,75 %).
- L'hypothèse de la dernière AVD selon laquelle le Sénégal empruntera l'équivalent de 0,5 % du PIB par an à des conditions non concessionnelles à partir de 2014 a été reportée à 2016, en raison de la concentration anticipée en début de période des emprunts non concessionnels en 2013.
- En 2013-2014, les autorités devraient emprunter à l'extérieur 67 milliards de FCFA (environ 136 millions de dollars) avec un élément don de 15 à 35 %, ce qui représente une révision à la hausse par rapport aux 44 milliards de francs CFA antérieurs, conformément au nouveau plafond du programme.

2. Un autre changement majeur par rapport à la dernière AVD est la présentation des indicateurs d'endettement fondés sur les envois de fonds des travailleurs émigrés dans le scénario de base. D'après les nouvelles directives publiées en mars 2013, les envois de fonds doivent être présentés comme scénario de base dans l'AVD s'ils dépassent 10 % du PIB et 20 % des exportations de biens et services.⁴ Sur la période 2010-2012, les envois de fonds ont atteint en moyenne 52 % des exportations des biens et services et 13 % du PIB au Sénégal. Les niveaux bruts de ces envois ont conservé leur vigueur malgré la crise en Europe, affichant en 2012 une croissance de 6,1 % en monnaie locale.

ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE EXTÉRIEURE

3. Les ratios de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État (CGE) restent confortablement inférieurs aux seuils indicatifs du scénario de référence, mais les tests de résistance conduisent au dépassement de deux seuils (graphique 1a et tableau 1a). La VA de la somme du PIB et des envois de fonds dépasse le seuil dans un test de résistance simulant une dépréciation ponctuelle de 30 % du taux de change. Le dépassement dure 13 ans, mais reste relativement faible (moins de 2 points de pourcentage à son paroxysme).⁵ Le même seuil est dépassé dans un scénario où les conditions d'emprunt sont moins favorables que dans le scénario de référence, mais le dépassement est encore plus faible et d'une durée plus courte. Le seuil service de la dette/recettes est légèrement dépassé en 2021 avec le choc

³ Les autorités envisagent d'obtenir une assistance technique de l'IDA pour se préparer à mobiliser des ressources auprès des marchés financiers internationaux.

⁴ Les deux ratios doivent être mesurés de façon rétrospective sur la base d'une moyenne de trois ans.

⁵ Comme l'indique l'AVD antérieure, on peut soutenir que le choc de taux de change est exagéré dans le cas du Sénégal compte tenu de son rattachement à l'euro, qui est garanti par le Trésor français, et du pourcentage relativement élevé du stock de la dette extérieure publique du Sénégal libellée en euros et en DTS (unité de compte en partie liée à l'euro).

ponctuel d'une dépréciation de 30 %. La forte hausse ponctuelle des ratios du service de la dette en 2021 et 2023 résultent du remboursement des euro-obligations à 10 ans émises en 2011 et 2013.

4. La légère détérioration des perspectives de la dette extérieure CGE par rapport à la dernière AVD est attribuable en partie à l'émission d'euro-obligations prévue en 2013. L'intention des autorités de procéder à une émission euro-obligataire d'une valeur de 500 millions de dollars cette année, au lieu de l'émission obligataire de 200 millions de dollars envisagée dans la dernière AVD, est motivée non seulement par leur désir de mener une opération assez importante pour figurer dans les indices internationaux, qui permettent une liquidité accrue et, partant, un taux d'intérêt moins élevé, mais aussi par leur objectif de rallonger l'échéance moyenne de la dette publique. La substitution des ressources d'une euro-obligation à 10 ans à un financement à court terme et en monnaie locale contracté sur le marché de l'UEMOA prolongerait considérablement l'échéance moyenne à l'émission de nouveaux financements, sans effet significatif sur le taux d'intérêt.⁶ Ce passage de la dette intérieure à la dette extérieure, combiné à une légère modération de la cadence du rééquilibrage budgétaire et à une révision à la baisse des projections de croissance du PIB, devrait entraîner une détérioration marginale des ratios de la dette extérieure CGE par rapport à la dernière AVD.

ANALYSE DE LA VIABILITÉ DE LA DETTE PUBLIQUE

5. Les indicateurs de la dette publique totale (extérieure et intérieure) et du service de la dette ne révèlent pas de vulnérabilités importantes liées au montant de la dette intérieure (graphique 2 et tableau 2a). Dans le scénario de référence, le ratio VA de la dette publique totale/PIB et le ratio VA de la dette publique totale/recettes devraient baisser progressivement au fil du temps. Le ratio VA de la dette publique/PIB culmine à 44 %, bien en deçà du niveau de référence de 56 % que l'on associe à une forte vulnérabilité de la dette publique dans les pays moyennement performants.⁷ Mais les tests de résistance indiquent que la dette publique atteindrait des niveaux insoutenables en l'absence d'assainissement budgétaire (tableau 2b). Dans un scénario qui présente l'hypothèse d'un déficit primaire inchangé (en pourcentage du PIB) sur toute la période de projection, en commençant par le niveau prévu en 2013, le ratio VA de la dette publique/PIB s'élève rapidement et dépasse en 2023 le niveau de référence de 56 %. Ce dernier est aussi dépassé dans le scénario «historique» (la croissance du PIB réel et le déficit primaire étant maintenus constants à leurs niveaux historiques). Ces tests de résistance soulignent l'importance de réduire les déficits budgétaires et de relever la croissance de la production potentielle.

⁶ Initialement, les autorités envisageaient une émission obligataire de 538 milliards de francs CFA sur le marché régional en 2013, avec une échéance moyenne à l'émission d'à peu près 1,5 an. L'euro-obligation à 10 ans devant remplacer 145 milliards de francs CFA, et les 393 milliards de francs CFA restants émis sur le marché devant avoir une échéance moyenne à l'émission d'environ 2 ans, l'échéance moyenne du montant total de 538 milliards de francs CFA augmenterait de deux ans environ. Les rendements actuels de la dette à court terme en monnaie locale et de l'euro-obligation de 2011 sont comparables, à 5,5 % environ. Toutefois, l'émission en dollars EU accroît le risque de change.

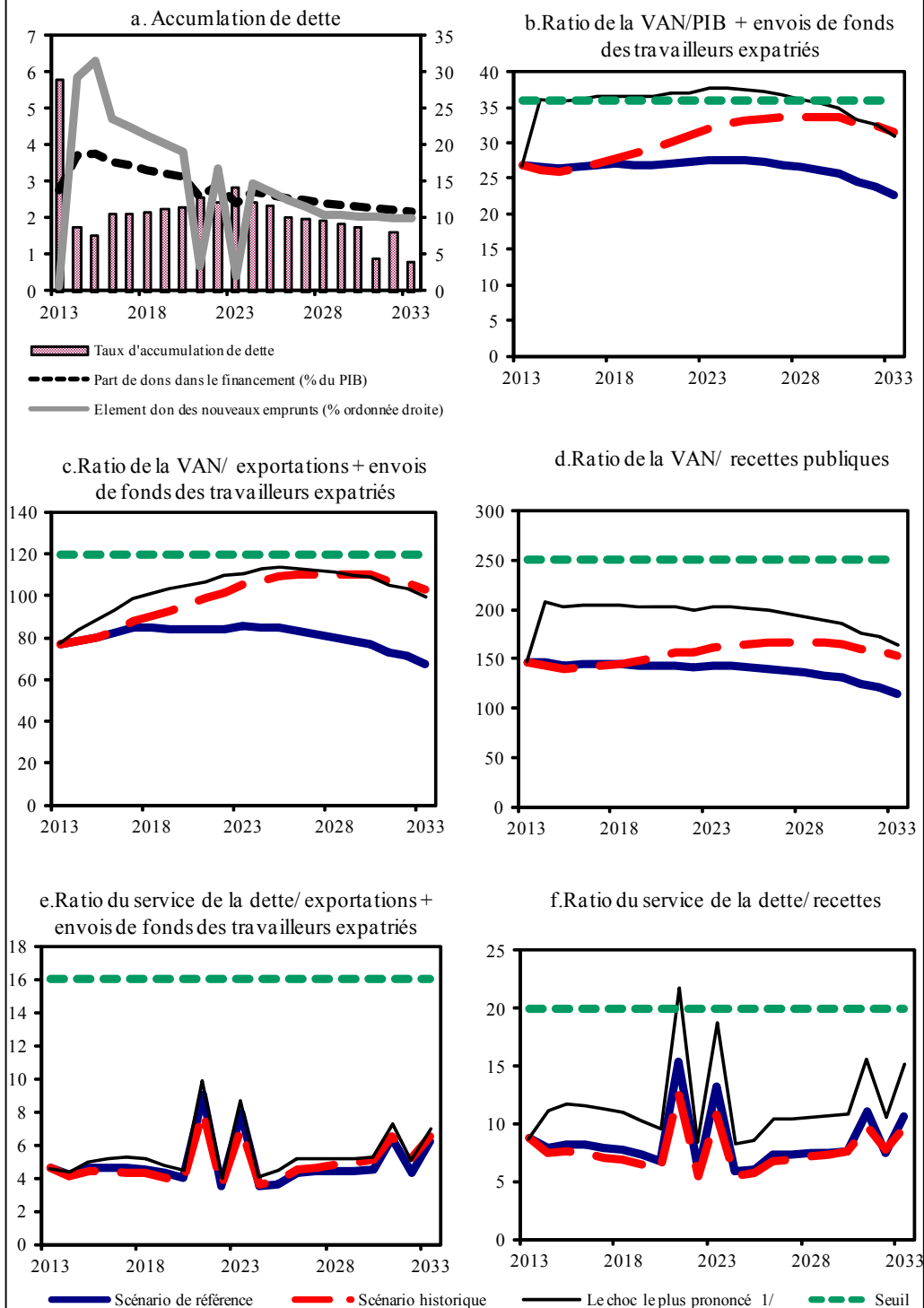
⁷ On trouvera une analyse des repères de la dette publique dans le document intitulé « Revisiting the Debt Sustainability Framework for Low-Income Countries ». La note EPIN moyenne du Sénégal sur trois ans est de 3,71, ce qui le place dans la tranche supérieure des pays à performance moyenne. Depuis 2008, la note du Sénégal EPIN ne cesse de croître chaque année.

6. Le développement limité du marché financier de l’UEMOA présente des risques financiers. La courte échéance moyenne de la dette intérieure (un peu plus d'un an) est encore une source de vulnérabilité, car elle expose l'État à de gros risques de refinancement et de taux d'intérêt sur un marché régional dont la liquidité n'est pas fiable. À cet égard, l'émission d'euro-obligations de 2013 — qui devrait être assortie d'un taux d'intérêt semblable à celui que paie le Sénégal sur ses bons du Trésor à un an — devrait contribuer à réduire les risques financiers en 2013 et au-delà, même si cela implique une augmentation du risque de change.

CONCLUSION

7. Les services du FMI estiment que le risque de surendettement reste faible au Sénégal, malgré une détérioration marginale des perspectives de la dette extérieure CGE. Bien que les tests de résistance entraînent deux dépassements des seuils dans l'analyse de viabilité de la dette extérieure, le panorama global est plus équilibré. Tout en relevant les ratios de la dette extérieure CGE, l'émission euro-obligataire de 2013 devrait contribuer à réduire les vulnérabilités associées à la dette intérieure à court terme, conformément à la stratégie d'endettement à moyen terme des autorités. Pour préserver la viabilité de la dette et éviter que le risque de surendettement passe à modéré, il sera essentiel de réduire le déficit budgétaire par rapport aux niveaux atteints ces dernières années. Le Sénégal devrait se réorienter progressivement vers des emprunts extérieurs non concessionnels en évoluant vers un statut de pays émergent, mais il devrait le faire avec prudence compte tenu du niveau actuel de la dette et de la sensibilité des indicateurs d'endettement à des conditions d'emprunt moins favorables. Une poursuite de l'amélioration des capacités de gestion de la dette pourraient aussi contribuer à consolider le faible niveau de risque. En effet, si les tendances récentes de la note EPIN du Sénégal se maintiennent, celui-ci pourrait se hisser dans la catégorie des pays performants dès l'année prochaine et être soumis à des seuils indicatifs plus élevés pour la dette extérieure CGE.

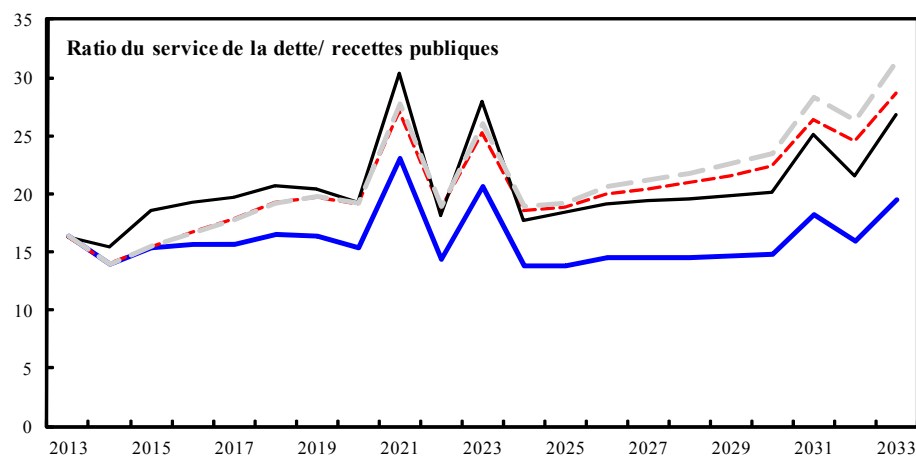
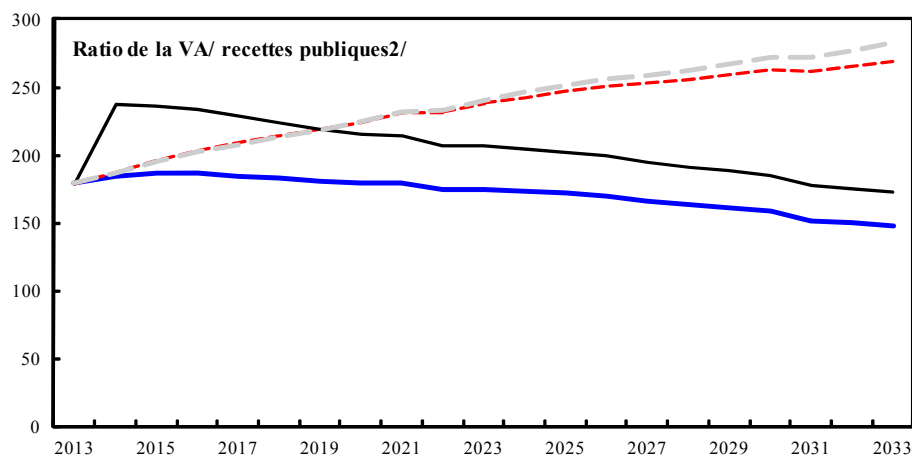
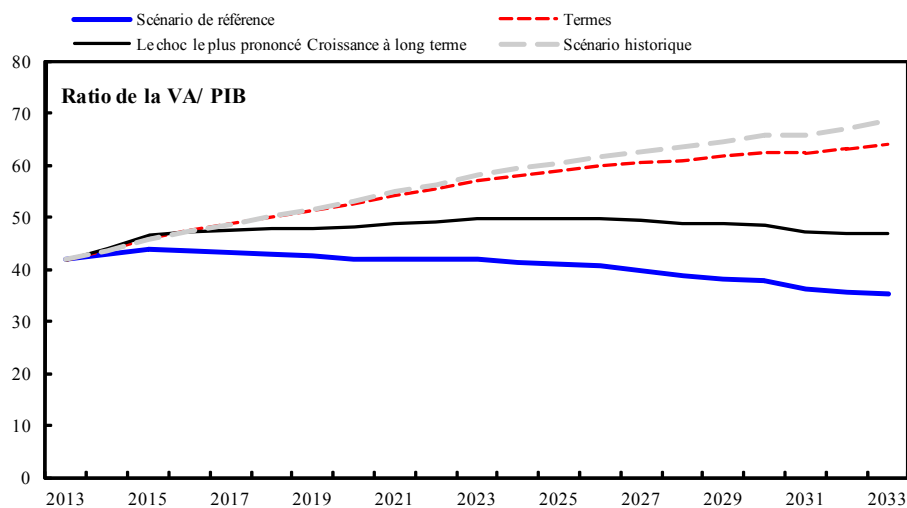
Graphique 1a. Senegal: Indicateurs de la dette contractée ou garantie par l'Etat selon divers scénarios (avec envois de fonds), 2013-2033 1/



Sources: Projections et simulations des fonctionnaires du FMI.

1/ Le test de résilience le plus extrême est celui qui génère le ratio d'endettement le plus élevé en 2033. Le test dans le graphique b. reflète celui du choc Une dépréciation survenant une fois; dans le graphique c., celui du choc Termes; dans le graphique d., celui du choc Une dépréciation survenant une fois; dans le graphique e., celui du choc Exportations et dans le graphique f., celui du choc Une dépréciation survenant une fois

Graphique 2. Senegal: Indicateurs de la dette publique selon divers scénarios, 2013-2033 1/



Sources: Les données des autorités des pays; et projections et estimations des fonctionnaires du FMI.

1/ Le test de résilience le plus extrême est celui qui génère le ratio d'endettement le plus élevé en 2033. d'années de projection).

2/ La définition de recette comprend les dons.

	Effectif			Moyenne 0 historique 0	Écart type	Projections						Moyenne 2013-2018		Moyenne 2019-2033	
	2010	2011	2012			2013	2014	2015	2016	2017	2018	2023	2033		
Dette extérieure (nominale) 1/	53.4	53.8	57.6			60.5	61.6	61.9	62.5	62.6	62.6		61.5	53.5	
dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)	27.5	28.8	30.5			33.9	34.5	34.8	35.4	35.9	36.4		36.5	29.0	
Variation de la dette extérieure	2.7	0.4	3.7			2.9	1.1	0.3	0.6	0.1	0.0		-0.2	-1.7	
Flux générateurs d'endettement net identifiés	2.0	0.0	9.7			5.0	4.1	3.7	3.4	3.1	2.8		2.8	3.1	
Déficit extérieur courant hors intérêts	3.9	7.1	9.7	8.2	2.9	8.6	8.0	7.6	7.4	7.0	6.8		6.9	7.2	
Déficit de la balance des biens et services	15.5	18.2	21.1			19.5	18.9	18.5	17.8	17.2	16.9		17.0	17.2	
Exportations	25.0	26.2	26.2			26.1	25.4	24.8	24.3	23.9	24.1		24.8	26.2	
Importations	40.5	44.4	47.3			45.5	44.3	43.2	42.2	41.1	41.0		41.8	43.4	
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-12.1	-12.2	-12.4	-10.4	2.2	-11.9	-11.6	-11.3	-10.8	-10.4	-10.4		-10.3	-10.2	
dont : officiels	-0.5	-0.9	-0.9			-0.5	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5		-0.4	-0.3	
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	0.5	1.1	1.0			1.0	0.7	0.4	0.4	0.2	0.2		0.2	0.2	
IDE nets (négatifs = entrées)	-2.1	-2.0	-2.1	-1.7	0.7	-2.1	-2.0	-1.9	-1.8	-1.7	-1.7		-1.7	-1.7	
Dynamique endogène de la dette 2/	0.1	-5.0	2.1			-1.4	-1.9	-2.0	-2.1	-2.2	-2.3		-2.3	-2.4	
Contribution du taux d'intérêt nominal	0.5	0.8	0.7			0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7		0.7	0.5	
Contribution de la croissance du PIB réel	-2.2	-1.2	-2.0			-2.1	-2.6	-2.7	-2.9	-3.0	-3.0		-3.0	-2.9	
Contribution des variations de prix et de taux de change	1.8	-4.6	3.4			
Résiduel (3-4) 3/	0.7	0.4	-6.0			-2.1	-3.0	-3.4	-2.8	-3.1	-2.8		-3.0	-4.7	
dont : financement exceptionnel	1.6	-0.9	-1.7			-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2		-0.1	0.0	
VA de la dette extérieure 4/	53.7			56.9	57.2	56.8	56.9	56.6	56.3		55.7	49.8	
En pourcentage des exportations	204.8			218.3	225.1	229.6	233.9	236.5	233.8		225.1	190.3	
VA de la dette extérieure CGE	26.6			30.3	30.1	29.7	29.9	29.9	30.1		30.8	25.3	
En pourcentage des exportations	101.6			116.2	118.6	120.1	122.7	125.2	124.8		124.2	96.5	
En pourcentage des recettes publiques	130.6			146.5	146.5	143.3	145.0	144.7	144.1		142.6	115.2	
Ratio service de la dette/exportations (en pourcentage)	19.1	17.0	10.6			10.0	9.5	9.1	8.3	7.8	7.7		11.8	8.6	
Ratio service de la dette CGE/exportations (en pourcentage)	5.7	13.2	7.2			6.9	6.3	6.9	6.9	6.8	6.7		11.5	8.9	
Ratio service de la dette CGE/recettes (en pourcentage)	7.4	17.2	9.3			8.7	7.8	8.2	8.1	7.9	7.7		13.2	10.6	
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	0.9	1.4	1.5			1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	1.5		2.5	5.1	
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	1.2	6.7	5.9			5.7	6.9	7.3	6.8	7.0	6.7		7.1	8.8	
Principales hypothèses macroéconomiques															
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	4.3	2.6	3.5	4.2	1.6	4.0	4.6	4.7	4.9	5.1	5.1		4.7	5.2	
Déflateur du PIB en dollars (variation en pourcentage)	-3.5	9.4	-6.0	6.1	9.5	5.6	1.5	1.7	1.6	1.7	1.5		2.3	2.3	
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 5/	0.9	1.7	1.2	0.9	0.4	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3		1.3	1.2	
Croissance des exportations de biens & services (S, en %)	3.1	17.7	-2.7	9.8	11.6	9.2	3.5	3.7	4.8	5.0	7.4		5.6	8.3	
Croissance des importations de biens & services (S, en %)	-1.4	23.2	3.6	13.7	17.8	5.7	3.4	3.9	4.0	4.1	6.4		4.6	8.2	
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	0.6	29.2	31.6	23.7	22.5	21.4		21.5	2.0	
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	19.4	20.2	20.4			20.7	20.6	20.8	20.6	20.7	20.9		21.6	21.9	
Flux d'aide (en milliards de dollars) 6/	0.7	0.6	0.7			0.7	0.7	0.8	0.9	0.9	0.9		0.9	1.3	
dont : dons	0.3	0.3	0.4			0.4	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5		0.7	1.3	
dont : prêts concessionnels	0.4	0.2	0.3			0.2	0.3	0.4	0.4	0.3	0.3		0.2	0.0	
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 7/			2.8	3.7	3.8	3.5	3.4	3.3		2.4	2.1	
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 7/			30.7	60.7	62.5	55.8	55.2	54.5		34.3	48.2	
<i>Pour mémoire :</i>															
PIB nominal (millions de dollars)	12.9	14.5	14.1			15.5	16.4	17.5	18.6	19.9	21.2		30.7	66.0	
Croissance du PIB nominal en dollars	0.6	12.3	-2.6			9.8	6.1	6.5	6.6	6.8	6.7		7.1	7.7	
VA de la dette extérieure CGE (millions de dollars)	3.8			4.7	4.9	5.2	5.5	5.9	6.4		9.4	16.7	
(VA _t - VA _{t-1})/PIB _{t-1} (en pourcentage)			5.8	1.7	1.5	2.1	2.1	2.1		2.6	2.8	
Envois de fonds bruts des travailleurs (millions de dollars)	1.8	1.9	1.9			2.0	2.1	2.2	2.2	2.2	2.4		3.5	7.5	
VA de la dette extérieure CGE (en % du PIB + envois de fonds)	23.5			26.7	26.7	26.5	26.7	26.9	27.0		27.6	22.7	
VA de la dette extérieure CGE (en % des exportations+envois de fonds)	67.1			77.1	78.8	80.2	82.6	85.0	84.9		85.3	67.4	
Service de la dette extérieure CGE (en % des exportations+envois de fonds)	4.8			4.6	4.2	4.6	4.6	4.6	4.6		7.9	6.2	
Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.															
1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.															
2/ Égale à $[r - g - p(1+g)] / (1+g + p+g)$ fois le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel, et p = taux de croissance du déflateur du PIB en SEU.															
3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.															
4/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.															
5/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.															
6/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.															
7/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).															

Tableau 1b. Sénégal - Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État (avec envois de fonds), 2013-2033 (En pourcentage)

	Projections							
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2023	2033
Ratio VA de la dette/PIB + envois de fonds								
Scénario de référence	27	27	26	27	27	27	28	23
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	27	26	26	26	27	28	32	32
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-33 2/	27	28	29	30	31	32	36	34
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	27	27	27	28	28	28	29	23
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15 3/	27	28	29	30	30	30	30	23
B3. Déflateur du PIB en \$ à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15	27	28	29	29	29	29	30	25
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-15 4/	27	31	34	33	33	33	32	24
B5. Combinaison de B1-B4 avec choes d'un demi-écart type	27	30	32	32	32	32	32	24
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	27	36	36	36	37	37	38	31
Ratio VA de la dette/exportations + envois de fonds								
Scénario de référence	77	79	80	83	85	85	85	67
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	77	78	80	84	88	91	105	103
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-33 2/	77	84	88	93	99	101	111	100
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	77	79	80	82	85	85	85	67
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15 3/	77	85	96	98	101	100	99	74
B3. Déflateur du PIB en \$ à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15	77	79	80	82	85	85	85	67
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-15 4/	77	99	110	102	104	104	100	71
B5. Combinaison de B1-B4 avec choes d'un demi-écart type	77	92	99	94	97	96	94	69
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	77	79	80	82	85	85	85	67
Ratio VA de la dette/reettes								
Scénario de référence	146	146	143	145	145	144	143	115
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	146	143	139	142	143	145	161	153
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-33 2/	146	156	157	163	168	172	185	170
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	146	149	148	150	150	149	148	120
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15 3/	146	152	159	161	160	158	154	118
B3. Déflateur du PIB en \$ à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15	146	153	158	160	159	159	157	127
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-15 4/	146	166	179	180	178	176	167	121
B5. Combinaison de B1-B4 avec choes d'un demi-écart type	146	161	172	173	172	170	164	123
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	146	207	203	205	205	204	202	164

Tableau 1b.Sénégal - Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État (avec envois de fonds), 2013-2033 (fin)
(En pourcentage)

Ratio service de la dette/exportations + envois de fonds								
Scénario de référence	5	4	5	5	5	5	8	6
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	5	4	4	4	4	4	7	7
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-33 2/	5	4	4	5	5	5	5	6
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	5	4	5	5	5	5	8	6
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15 3/	5	4	5	5	5	5	9	7
B3. Déflateur du PIB en \$ à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15	5	4	5	5	5	5	8	6
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-15 4/	5	5	5	5	5	5	8	7
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	5	5	5	5	5	5	8	7
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	5	4	5	5	5	5	8	6
Ratio service de la dette/recettes								
Scénario de référence	9	8	8	8	8	8	13	11
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	9	8	8	7	7	7	11	10
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-33 2/	9	8	8	8	8	8	8	11
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	9	8	9	8	8	8	14	11
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15 3/	9	8	8	9	8	8	13	11
B3. Déflateur du PIB en \$ à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15	9	8	9	9	9	9	15	12
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-15 4/	9	8	9	9	9	8	14	12
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	9	8	9	9	9	8	14	12
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	9	11	12	12	11	11	19	15
<i>Pour mémoire :</i>								
Élément don supposé du financement résiduel (c-à-d en sus du scénario de référence) 6/	10	10	10	10	10	10	10	10

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en SEU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

2/ On suppose que le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts est de 2 points de pourcentage supérieur à celui retenu dans le scénario de référence, et que la période de grâce et les échéances sont les mêmes que dans ce scénario.

3/ Par hypothèse, la valeur des exportations reste en permanence au niveau plus faible, mais le solde extérieur courant, en pourcentage du PIB, retourne à son niveau de référence après le choc (ce qui laisse implicitement supposer un ajustement compensatoire du niveau des importations).

4/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

5/ Par dépréciation, on entend une baisse en pourcentage du taux dollar/monnaie nationale qui ne dépasse jamais 100%.

6/ S'applique à tous les tests de résistance sauf A2 (conditions moins favorables), où les conditions de tous les nouveaux financements sont celles qui sont précisées à la note 2.

Tableau 2a. Sénégal - Cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2013-2033
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Moyenne	Écart type	Estimations					Projections			
	2010	2011	2012			2013	2014	2015	2016	2017	2018	Moyenne 2013-18	2023	2033
Dette du secteur public 1/	35.7	40.0	41.6			45.4	47.2	48.8	49.0	49.0	49.1		47.6	38.9
dont : libellée en devises	27.5	28.8	30.5			33.9	34.5	34.8	35.4	35.9	36.4		36.5	28.3
Variation de la dette du secteur public	1.5	4.3	1.6			3.8	1.8	1.6	0.3	0.0	0.1		-0.4	-0.7
Flux générateurs d'endettement identifiés	5.7	4.3	2.9			2.8	1.9	1.0	0.6	0.3	0.3		-0.4	-0.6
Déficit primaire	4.2	5.2	4.4	3.5	1.5	3.8	3.0	2.2	2.0	1.8	1.8	2.4	1.6	0.9
Recettes et dons	22.0	22.4	23.3			23.4	23.3	23.5	23.3	23.3	23.4		23.9	23.8
dont : dons	2.5	2.2	2.9			2.7	2.7	2.7	2.7	2.6	2.6		2.3	1.9
Dépenses primaires (hors intérêts)	26.2	27.5	27.6			27.2	26.3	25.7	25.3	25.1	25.2		25.5	24.7
Dynamique automatique de la dette	1.8	-0.7	-0.6			-1.0	-1.1	-1.2	-1.4	-1.5	-1.5		-2.0	-1.6
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-0.9	-0.8	-0.5			-0.9	-1.3	-1.5	-1.7	-1.8	-1.7		-2.0	-1.6
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen	0.5	0.1	0.8			0.7	0.7	0.7	0.6	0.6	0.6		0.4	0.6
dont : contribution de la croissance du PIB réel	-1.4	-0.9	-1.4			-1.6	-2.0	-2.1	-2.3	-2.4	-2.4		-2.4	-2.1
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	2.7	0.1	0.0			-0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	-0.3	-0.2	-0.9			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Produit des privatisations (négligeable)	0.0	0.0	-0.6			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Allègement de la dette (Initiative PPTe et autres)	-0.3	-0.2	-0.3			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Autres (à préciser, par ex., recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Résiduel, y compris variations des actifs	-4.2	0.1	-1.3			1.0	-0.1	0.6	-0.3	-0.3	-0.2		-0.1	0.0
Autres indicateurs de viabilité														
VA de la dette du secteur public	37.7			41.8	42.9	43.7	43.4	43.1	42.8		41.8	35.2
dont : libellée en devises	26.6			30.3	30.1	29.7	29.9	29.9	30.1		30.8	24.6
dont : extérieure	26.6			30.3	30.1	29.7	29.9	29.9	30.1		30.8	25.3
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du sect public)
Besoin de financement brut 2/	8.2	12.3	12.1			11.6	8.2	9.1	9.3	9.0	9.0		9.2	7.6
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes et dons (en %)	162.3			178.9	183.9	186.2	186.8	184.7	182.6		174.9	147.7
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes (en %)	185.1			202.4	208.3	210.6	211.1	208.1	205.1		193.7	160.5
dont : extérieure 3/	130.6			146.5	146.5	143.3	145.0	144.7	144.1		142.6	115.2
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 4/	9.8	19.9	15.7			16.3	14.0	15.4	15.6	15.7	16.6		20.7	19.4
Ratio service de la dette/recettes (en %) 4/	11.1	22.1	17.9			18.5	15.8	17.4	17.7	17.7	18.6		22.9	21.1
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB	2.7	0.8	2.8			0.0	1.2	0.6	1.8	1.8	1.7		2.0	1.6
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires														
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	4.3	2.6	3.5	4.2	1.6	4.0	4.6	4.7	4.9	5.1	5.1	4.7	5.2	5.6
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	2.1	3.7	2.6	2.4	0.6	2.8	2.6	2.5	2.4	2.4	2.3	2.5	2.1	1.9
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	3.7	3.6	5.4	2.6	3.4	4.6	5.3	5.4	4.5	4.7	4.9	4.9	4.6	8.2
Dépréciation du taux de change réel (en %, + indique une dépréciation)	10.4	0.3	-0.1	-2.1	9.9	-0.3
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	1.3	4.3	1.7	2.6	2.6	2.2	2.3	2.4	2.4	2.4	2.3	2.3	2.3	2.5
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB)	0.1	0.1	0.0	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.1
Éléments de don des nouveaux emprunts extérieurs (en pourcentage)	0.6	29.2	31.6	23.7	22.5	21.4	21.5	2.0	9.9

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le secteur public comprend l'administration centrale.

2/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente.

3/ Les recettes excluent les dons.

4/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

5/ Les moyennes historiques et les écarts type sont en général calculés sur les dix dernières années, sous réserve de la disponibilité des données.

Tableau 2b. Sénégal - Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de dette publique, 2013-2033

	Projections							
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2023	2033
Ratio VA de la dette/PIB								
Scénario de référence	42	43	44	43	43	43	42	35
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	42	44	46	47	49	50	58	68
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013	42	44	46	47	49	50	57	64
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	42	43	44	44	44	44	46	48
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15	42	44	47	47	47	48	50	47
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15	42	45	48	48	47	47	45	37
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	42	45	48	48	48	48	48	43
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014	42	55	55	54	53	52	49	41
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2014	42	52	53	52	51	51	48	39
Ratio VA de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	179	184	186	187	185	183	175	148
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	179	187	195	202	208	213	241	282
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013	179	187	196	203	209	214	238	269
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	179	185	188	190	189	189	193	202
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15	179	189	197	201	202	203	207	196
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15	179	192	206	206	203	200	188	156
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	179	191	203	205	205	204	201	181
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014	179	238	236	234	228	224	207	173
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2014	179	224	224	224	220	216	201	163
Ratio VA de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	16	14	15	16	16	17	21	19
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	16	14	16	17	18	19	26	31
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013	16	14	15	17	18	19	25	29
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	16	14	15	16	16	17	22	24
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15	16	14	16	17	17	18	23	23
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15	16	14	16	18	19	18	21	20
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	16	14	16	18	18	18	22	22
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014	16	15	19	19	20	21	28	27
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2014	16	14	17	26	17	20	22	21
Sources : autorités nationales; estimations et projections des services des deux institutions.								
1/ Suppose que la croissance du PIB réel est à son niveau de référence moins un écart-type, divisé par la racine carrée de la durée de la période de projection.								
2/ Les recettes incluent les dons.								



SÉNÉGAL

Le 30 mai 2013

CINQUIÈME REVUE DE L'INSTRUMENT DE SOUTIEN À LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET DEMANDE DE PROROGATION DU PROGRAMME — ANNEXE D'INFORMATION

Préparé par

Les services du Fonds monétaire international en
consultation avec la Banque mondiale.

TABLE DES MATIÈRES

RELATIONS AVEC LE FMI	2
MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION CONJOINT – COLLABORATION ENTRE LA BANQUE MONDIALE ET LE FMI	9
QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE	11

RELATIONS AVEC LE FMI

(Au 31 mars 2013)

Statut : Date d'adhésion au FMI : 31 août 1962;

Article VIII

Compte des ressources générales:	Millions de DTS	% Quote-part
Quote-part	161.80	100.00
Avoirs du FMI en monnaie nationale (taux de change)	159.93	98.85
Position de réserve au FMI	1.88	1.16
Département des DTS:	Millions de DTS	%Allocation
Net cumulative allocation	154.80	100.00
Holdings	130.17	84.09
Encours des achats et des prêts:	Millions de DTS	% Quote-part
Accords FCE	121.35	75.00
Accords FEC	9.70	6.00

Accords financiers récents :

Type	Date de l'accord	Date d'expiration	Montant approuvé (Millions de DTS)	Montant tiré (Millions de DTS)
FCE	19 déc. 2008	10 juin 2010	121.35	121.35
FEC 1/	28 avril 2003	27 avril 2006	24.27	24.27
FEC 1/	20 avril 1998	19 avril 2002	107.01	96.47

1/ Ancienne FRPC.

Projections des obligations financières envers le FMI 1/

(en millions de DTS; projections reposant sur les montants actuels des ressources utilisées et des avoirs en DTS):

À échoir

	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>
Principal	1.73	11.56	24.15	25.66	24.27
Commissions/Intérêts	<u>0.02</u>	<u>0.02</u>	<u>0.30</u>	<u>0.24</u>	<u>0.17</u>
Total	<u>1.75</u>	<u>11.58</u>	<u>24.45</u>	<u>25.89</u>	<u>24.44</u>

1/ Lorsqu'un pays membre a des impayés au titre d'obligations financières en souffrance depuis plus de trois mois, le montant de ces impayés figure dans cette section.

Mise en œuvre de l'Initiative PPTE :

I. Engagement de l'aide au titre de l'Initiative PPTE	Cadre renforcé
Date du point de décision	Juin 2000

Aide promise	
par l'ensemble des créanciers (millions de dollars EU) 1/	488.30
Dont : aide du FMI (millions de dollars EU)	42.30
(équivalent DTS en millions)	33.80
Date du point d'achèvement	Avril 2004
II. Décaissement de l'aide du FMI (en millions de DTS)	
Montant versé en faveur du pays membre	33.80
Assistance transitoire	14.31
Solde au point d'achèvement	19.49
Décaissement supplémentaire du revenu d'intérêt 2/	4.60
Total des décaissements	38.40

1/ L'aide engagée dans le cadre initial est exprimé en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement et l'aide engagée dans le cadre renforcé en VAN au point de décision. Les deux montants ne s'additionnent donc pas.

2/ Dans le cadre renforcé, un décaissement supplémentaire a lieu au point d'achèvement qui correspond au revenu des intérêts sur le montant engagé au point de décision mais non décaissé pendant l'intervalle.

Mise en œuvre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) :

I.	Dette admissible à l'IADM (millions de DTS) 1/	100.32
	Financée par le Compte IADM	94.76
	Ressources restantes au titre de l'Initiative PPTE	5.56
II.	Allègement de la dette par facilité (millions de DTS))	

Dette admissible

<u>Date de décaissement</u>	<u>CRG</u>	<u>FFRPC</u>	<u>Total</u>
Janvier 2006	N/A	100.32	100.32

1/ L'IADM prévoit un allègement intégral de la dette des pays membres admis à en bénéficier qui remplissent les conditions requises. L'aide sous forme de dons au titre de l'IADM et de l'initiative PPTE porte sur l'intégralité de l'encours de la dette envers le FMI à fin 2004 qui reste exigible au moment où le pays remplit les conditions nécessaires pour en bénéficier.

Évaluation des sauvegardes :

La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est la banque centrale commune des États de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). L'évaluation des sauvegardes la plus récente de la BCEAO a été achevée le 1er mars 2010. L'évaluation actualisée de 2010 a relevé que la BCEAO a toujours des contrôles en place au niveau opérationnel. Son cadre global de gouvernance devait toutefois être renforcé par l'adjonction d'un comité d'audit pour faire en sorte que le Conseil d'administration exerce une surveillance appropriée de la structure de contrôle

incluant les mécanismes d'audit et les états financiers. Ce comité a été mis en place à l'issue de l'évaluation qui a suivi la réforme des institutions de l'UEMOA et de la BCEAO. Les efforts entrepris pour mettre totalement en œuvre le cadre de communication d'informations reposant sur les normes internationales d'informations financières (IFRS) devraient aussi être poursuivis. Une mise à jour de l'évaluation a débuté en février 2013.

Régime de change :

Le Sénégal est membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Le système de change, commun à tous les pays membres de l'Union, n'impose pas de restrictions aux paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes. La monnaie commune, le franc CFA, a été rattachée au franc français au taux de 0,02 franc français pour 1 franc CFA. Le 12 janvier 1994, le FCFA a été dévalué et la nouvelle parité fixée à 0,01 franc français pour 1 FCFA. Le 31 décembre 1998, le franc CFA a été rattaché à l'euro au taux de 655,96 FCFA = 1 euro.

Les autorités ont confirmé que le Sénégal n'a imposé aucune mesure susceptible d'entraîner des restrictions de change au sens des statuts du FMI. Elles informeront le FMI si une mesure de ce type est mise en place.

Le rapport intitulé «UEMOA : Rapport des services du FMI sur les politiques communes des pays membres» (rapport n° 12/59 du 12 mars 2012) examine également certains aspects du régime de change.

Consultations au titre de l'article IV :

Le Conseil d'administration a conclu les dernières consultations au titre de l'article IV le 10 décembre 2012 (rapport no 12/337). À cette occasion, les administrateurs ont félicité le Sénégal d'avoir réalisé le programme de façon satisfaisante malgré un environnement intérieur et extérieur difficile. Bien qu'une reprise modérée de la croissance soit escomptée à moyen terme, ont-ils souligné, l'économie reste exposée à des risques considérables.

Les administrateurs ont salué l'engagement constant des autorités à l'égard du programme en vue d'assurer la stabilité macroéconomique, de renforcer la capacité de l'économie à résister aux chocs, d'encourager une croissance plus forte et durable et de réduire la pauvreté. Les administrateurs ont noté que, si le risque de surendettement du Sénégal est toujours faible, il faut s'attaquer aux déficits budgétaires élevés et à la hausse des ratios d'endettement. Ils se sont félicités de l'engagement pris par les autorités de maintenir le déficit en deçà de 6 % en 2012 et de leur détermination à le ramener à moyen terme à des niveaux compatibles avec la viabilité des finances publiques et de la dette. Ils ont en outre souligné l'importance de renforcer la gestion de la dette. Ils se sont félicités de la finalisation récente de la stratégie d'endettement à moyen terme et ont encouragé les autorités à compter principalement sur le financement concessionnel.

Les administrateurs ont souligné la nécessité d'améliorer la gestion des finances publiques, ainsi que l'efficacité et la transparence de la dépense publique. Ils ont salué les efforts déployés pour réduire les coûts de fonctionnement de l'État, réaménager les organismes publics et rationaliser la

dépense dans les secteurs clés. Il est prioritaire, ont-ils insisté, d'éliminer progressivement les subventions coûteuses et mal ciblées des prix de l'énergie tout en renforçant les dispositifs de protection sociale. Des progrès soutenus dans tous ces domaines seront indispensables pour que le pays atteigne ses objectifs budgétaires et se dote de la marge de manœuvre nécessaire pour répondre aux besoins cruciaux sur le plan social et sur celui du développement.

Les administrateurs ont noté que le secteur financier est en général robuste. Mais il faudrait surveiller attentivement la montée des créances improductives et la concentration des prêts. Pour mettre le Sénégal sur la voie d'une croissance plus forte, durable et solidaire, les administrateurs ont insisté sur la nécessité de remédier au manque d'infrastructures, d'éliminer les dysfonctionnements dans les opérations de l'État et d'améliorer le climat des affaires. Ils ont salué les réformes fiscales et douanières en cours et recommandé de mettre en œuvre dans les meilleurs délais les nouveaux investissements énergétiques et la restructuration de la société nationale d'électricité (SENELEC). Ils ont en outre encouragé les autorités à développer et renforcer le système financier pour soutenir leur stratégie de croissance.

Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) et participation à la préparation du rapport sur l'observation des normes et codes (RONC):

Une mission PESF a été effectuée conjointement par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international en 2000 et en 2001. L'évaluation de la stabilité du système financier a été achevée en 2001 (Rapport des services du FMI sur les économies nationales n° 01/189). Une mise à jour du PESF entamée en 2004 a mis l'accent sur les questions de développement (notamment la disponibilité à l'échelle nationale de services financiers de base et l'accès des PME au crédit), conformément aux priorités établies dans le DSRP (Rapport des services du FMI sur les économies nationales n° 05/126). Un PESF régional pour l'UEMOA a été réalisé en 2007. Un RONC sur les données a été publié en 2002. Une mission du Département des finances publiques a préparé en 2005 un rapport du module sur la transparence des finances publiques du RONC.

Assistance technique (2008–12):

A. AFRITAC Ouest

Année	Domaine	Objet
2008	Gestion de la dette et marchés financiers Comptes nationaux Microfinance	Travaux pratiques sur l'AVD Secteur institutionnel et comptes nationaux trimestriels Supervision et organisation

Année	Domaine	Objet
2009	Comptes nationaux Administration de l'impôt Gestion de la dette Microfinance Statistiques macroéconomiques et financières	Comptes nationaux trimestriels) État d'avancement de la réforme et possibilités d'assistance technique Renforcement de la gestion de la dette publique Renforcement du contrôle de la microfinance Renforcement de la production et de la diffusion des statistiques de finances publiques
2010	Gestion de la dette Comptes nationaux Administration des douanes Administration de l'impôt Administration des douanes	Renforcement de la gestion de la dette publique Comptes nationaux trimestriels Audit et analyse des risques Modernisation de l'administration de l'impôt Mission de suivi
2011	Comptes nationaux Administration des douanes Gestion des dépenses publiques Gestion de la dette Administration de l'impôt	Comptes nationaux trimestriels) Audit et analyse des risques Renforcement des systèmes informatiques de GFP Renforcement de la gestion de la dette publique Mise en place d'une cellule des moyennes entreprises
2012	Administration de l'impôt Comptes nationaux Administration des douanes Gestion des dépenses publiques	Identification et immatriculation des contribuables Comptes nationaux trimestriels Audit et analyse des risques Systèmes de comptabilité publique
2013	Gestion des dépenses publiques	Comptabilité de l'administration centrale Régime financier des agences autonomes

B. Siège

Département	Date	Type	Objet
Finances publiques	Janv. 2010	Expert FAD	Revue du circuit de la dépense
	Fév. 2010	Services FMI/AFRITAC	Gestion des dépenses publiques
	Juillet 2010	Expert FAD	Gestion des finances publiques (compte unique du Trésor et prévisions de trésorerie))

Département	Date	Type	Objet
	Oct. 2010	Services FMI/Expert/AFRITAC	Administration des recettes
	Nov. 2010	Services FMI/Expert	Examen de la politique et des dépenses fiscales
	Déc. 2010	Services FMI	Gestion des finances publiques et comptabilité (État, entreprises publiques, organismes)
	Mai 2011	Expert FAD	Gestion des dépenses publiques
	Sept. 2011	Services FMI/Expert	Administration des recettes
	Nov. 2011	Expert FAD	Décentralisation de l'autorité budgétaire
	Déc. 2011	Expert FAD	Consolidation des comptes
	Janv. 2012	Experts FAD	Système de remboursement des crédits de TVA, exonérations fiscales et processus de réforme
	Mai & Sept. 2012, et Fév. 2013	Services FAD/Experts	Politique et administration fiscales (PAF) - Missions multi-modules sur la réforme fiscale et l'administration des recettes
	Mars 2012	Experts FAD	IRPP et fiscalité des secteurs banques et télécommunications
	Juillet 2012	Experts FAD	Exécution du budget, information budgétaire et gestion de trésorerie
	Janv. 2013	Expert FAD	Renforcement de la gestion de trésorerie et compte unique du Trésor
	Fév. 2013	Expert FAD	Décentralisation de l'autorité budgétaire
	Fév. 2013	Expert FAD	Système de remboursement des crédits de TVA, exonérations fiscales et processus de réforme
	Mars 2013	Experts FAD	Budgétisation et exécution de la masse salariale Prévision dépenses d'équipement

Département	Date	Type	Objet
	Mars 2013	Experts FAD	Exonérations minières et fiscales Documents et exonérations TVA
Marchés monétaires et de capitaux	Sept. 2010	Services FMI	Évaluation des besoins
	Janv.-Fév. 2011	Services FMI/Banque mondiale	Stratégie d'endettement à moyen terme)
Statistiques	Nov. 2008	Services FMI	Évaluation NSDD
	Avril 2009	Services FMI	Statistiques de finances publiques
	Août 2011	Services FMI	Comptes nationaux
	Nov. 2011	Services FMI	Statistiques monétaires et financières
Juridique	Janv.-Fév. 2012	Services FMI	Législation fiscale

Représentant résident

Un représentant résident du FMI est en poste à Dakar depuis le 24 juillet 1984. M^{me} Valeria Fichera occupe ce poste depuis septembre 2009

Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT)

La visite sur place pour l'évaluation du dispositif LBC/FT s'est déroulée en juillet/août 2007 dans le cadre du Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) de la CEDEAO. Le rapport a été adopté début mai 2008 en séance plénière du GIABA à Accra, au Ghana. Le rapport soulignait plusieurs lacunes dans le dispositif LBC/FT, qui sont confirmées par 12 notations de non-conformité et 16 de conformité partielle pour les Recommandations 40+9 du GAFI. En mai 2009 le Sénégal a rejoint le Groupe Egmont des cellules de renseignement financier. La CTIF (cellule de traitement des informations financières) publie sur son site internet des statistiques sur les rapports relatifs aux cas de transactions suspectes, le nombre de cas transmis aux tribunaux ainsi que le nombre de condamnations. Le quatrième rapport de suivi du Sénégal a été examiné à la plénière de mai 2012 du GIABA. Ce rapport reconnaît les progrès réalisés et encourage le Sénégal à poursuivre les améliorations. Par ailleurs, il a été convenu que le Sénégal présenterait son cinquième rapport de suivi à la plénière de mai 2013.

MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION CONJOINT – COLLABORATION BANQUE MONDIALE – FMI

Titre	Produits	Objet	Date de livraison prévue
A. Information mutuelle sur les programmes de travail pertinents			
Banque mondiale	Projet d'assistance technique en matière de gestion des finances publiques	Manuel d'évaluation des projets d'investissement, évaluation des organismes, systèmes d'information de gestion du budget, audits interne et externe, gestion de la dette	
	Mise en œuvre des politiques de développement	Gouvernance, réforme de l'éducation et de la santé, secteur énergétique	Novembre 2013 (Conseil)
	Dialogue sur le secteur énergétique	Résultats, planification des investissements et finances de la SENELEC	En cours
	Assistance technique sur le secteur minier	ITIE et cadre réglementaire	April 2013
	Notes sur la politique de protection sociale	Aperçu général des programmes, riposte aux chocs, ciblage	Juin 2013
	Notes sur les politiques relatives à la pauvreté et au genre	Tendances, profil, genre, régions, emploi, secteurs sociaux	Juin 2013 (préliminaire) Octobre 2013 (final)
	Projet «Statistiques pour des résultats»	Statistiques du marché du travail, des services, des BTP, et renforcement des capacités	Juin 2013 (approbation)
	Assistance technique en matière de gestion de la dette	Conseils sur les emprunts extérieurs	Juin 2013
	Notes d'orientation pour le Groupe consultatif	Brèves notes d'orientation sur la gamme complète des activités de la banque	Juillet 2013

FMI	Programme appuyé par le FMI		
	Mission de la cinquième revue de l'ISPE (mars 2013)		Juillet 2013 (Conseil)
	Mission de la sixième revue de l'ISPE (septembre 2013)		Décembre 2013 (Conseil)
	Assistance technique		
	Administration des recettes	Six visites d'experts à court terme	Exercice 2013
	PFM	Un conseiller résident au Trésor	Jusqu'en septembre 2013
	Statistiques	Données : développement des données dans le format des FDS	Mai 2013
B. Demande de contributions au programme de travail			
Demande du FMI à la Banque mondiale	Analyse sur la pauvreté et la croissance solidaire	Rapports analytiques sur l'enquête de 2011 auprès des ménages	Septembre 2013
Demande de la Banque mondiale au FMI	Analyse sur la fiscalité minière et la réforme des douanes	Rapports d'assistance technique	Juin 2013
C. Accord sur des produits et missions conjoints			
Produits conjoints	Note consultative conjointe des services	Stratégie nationale de développement économique et social (SNDES)	Juin 2013 (Conseil)
	Mise à jour de l'AVD conjointe	Cinquième revue de l'ISPE	Mai 2013
	Groupe consultatif	Conférence des donateurs et du secteur privé visant à assurer le financement de la SNDES	Octobre/novembre 2013

Sénégal — Tableau des indicateurs communément requis aux fins de la surveillance

(Au 31 mai 2013)

	Date de la dernière observation	Date de réception des données	Fréquence de la collecte des données ⁷	Fréquence de la communication des données ⁷	Fréquence de la publication des données ⁷	Pour mémoire :	
						Qualité des données – fiabilité de la méthode ⁸	Exactitude et fiabilité des données ⁹
Taux de change	Effectif	Effectif	Q	Q	Q		
Avoirs internationaux de réserve et engagements au titre des réserves des autorités monétaires ¹	12/2012	03/2013	M	M	M		
Monnaie centrale	12/2012	03/2013	M	M	M		
Masse monétaire au sens large	12/2012	03/2013	M	M	M		
Bilan de la banque centrale	12/2012	03/2013	M	M	M	LO, LO, O, O	LO, O, O, LO
Bilan consolidé du système bancaire	12/2012	03/2013	M	M	M		
Taux d'intérêt ²	12/2012	03/2013	M	M	M		
Indice des prix à la consommation	03/2013	05/2013	M	M	M	O, LO, O, O	LO, O, O, ND
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – Administrations publiques ⁴	NA	NA					
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – Administration centrale	12/2012	03/2013	M	M	M	O, LI, LO, O	LO, LO, O, LO
Encours de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale ^{5/11}	2012	03/2013					
Solde extérieur courant ^{10/11}	2012	03/2013	A	A	A		
Exportations et importations de biens et de services ^{10/11}	2012	03/2013	A	A	A	O, O, O, O	O, O, O, O
PIB/PNB ^{10/11}	2012	03/2013	A	I	A	LO, LO, LO, LI	LI, LI, LI, LI
Dettes extérieures brutes ¹¹	2012	03/2013	A	I	A		
Position extérieure globale ^{6/}	2012	03/2013	A	A	A		

¹ Inclut les avoirs de réserves offerts en caution ou autrement grevés, ainsi que les positions nettes sur dérivés.² Comprend les taux de marché et les taux officiels, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire, les taux des bons du Trésor, des billets et des obligations.³ Financement bancaire extérieur et intérieur et financement intérieur non bancaire.⁴ L'ensemble de l'administration publique comprend l'administration centrale (fonds budgétaires et extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale) et les administrations d'États fédérés ou locales.⁵ Y compris la composition par monnaie et par échéance.⁶ Comprend les positions en avoirs et engagements financiers extérieurs bruts envers des non résidents.⁷ Quotidienne (Q), hebdomadaire (H), mensuelle (M), trimestrielle (T), annuelle (A), irrégulière (I), non disponible (ND).⁸ D'après l'évaluation fournie dans le RONC sur les données publiées en novembre 2002 et fondée sur les conclusions de la mission de septembre 2001 pour la série de données correspondant à la variable indiquée dans chaque rangée. L'évaluation indique si les normes internationales ayant trait (respectivement) aux concepts et définitions, à la portée, au classement et à la sectorisation, et à la méthode de comptabilisation sont totalement observées (O), largement observées (LO), largement inobservées (LI), inobservées (I) ou non disponibles (ND).⁹ Mêmes explications qu'à la note 8, mais ayant trait cette fois aux normes internationales relatives (respectivement) aux données de base, aux techniques statistiques, à l'évaluation et à la validation des données de base et aux études de révision.¹⁰ Estimation.¹¹ Communiqué aux services pendant la mission.



Communiqué de presse n° 13/224
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 21 Juin 2013

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le conseil d'administration du FMI achève la cinquième revue de l'ISPE en faveur du Sénégal

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui la cinquième revue des résultats économiques du Sénégal dans le cadre du programme appuyé par l'Instrument de soutien à la politique économique (ISPE). La décision du Conseil a été prise selon la procédure du défaut d'opposition.¹

L'ISPE a été approuvé par le Conseil d'administration le 3 décembre 2010 (voir le [communiqué de presse N° 10/469](#)). Le cadre du FMI pour l'ISPE est conçu pour les pays à faible revenu qui ne nécessitent pas, ou ne souhaitent pas, une assistance financière du FMI mais ont néanmoins besoin de ses avis, du suivi et de l'aval de leurs politiques. L'ISPE est volontaire et repose sur une demande (voir la [Note d'information au public N° 05/145](#)).

L'activité économique du Sénégal a repris en 2012 et les perspectives sont positives. Selon les estimations, la croissance aurait atteint 3,5%, tirée par un ferme rebond de l'agriculture après la sécheresse et, d'après les projections, elle devrait être portée à 4 % en 2013. L'inflation a été réduite à 1,4 % et devrait rester maîtrisée.

La mise en œuvre du programme a été satisfaisante. Tous les critères d'évaluation pour la fin de 2012 ont été satisfaits. En dépit de fortes moins values des recettes, l'objectif du déficit budgétaire de 5,9 % du PIB a été respecté grâce à une ferme maîtrise des dépenses. Le plafond indicatif sur la part de la valeur des marchés publics de gré à gré a été dépassé d'une marge relativement faible en septembre et en décembre 2012. La mise en œuvre des réformes structurelles a enregistré des progrès mitigés. Le guide d'évaluation des investissements publics a été finalisé et le nouveau code fiscal est entré en vigueur en janvier 2013 comme prévu. Les informations sur les transactions foncières de l'État en 2012 ont été publiées avec un léger retard. Le recensement des comptes bancaires — une mesure cruciale pour établir un compte unique du Trésor — a été achevé mais a pris plus longtemps que prévu.

¹ Le Conseil prend des décisions selon la procédure par défaut d'opposition lorsqu'il estime qu'une proposition peut être examinée sans convoquer une réunion formelle.

La situation budgétaire subit des pressions imputables à des facteurs exogènes (en particulier, la situation au Mali) et au coût élevé des subventions énergétiques. C'est pourquoi il est envisagé de ralentir légèrement le rythme de réduction du déficit budgétaire envisagé pour 2013 (un déficit de 5,3 % du PIB, au lieu de 4,9 %) pour tenir compte de l'impact des chocs exogènes. Une nouvelle émission euro-obligataire devrait avoir lieu pour combler l'écart de financement et réduire le recours au financement à court terme sur le marché régional. Le maintien de l'objectif de ramener le déficit budgétaire en dessous de 4 % du PIB d'ici à 2015 est essentiel pour préserver la viabilité à long terme de la dette et rétablir les marges de manœuvre budgétaire.

Pour doper la croissance potentielle et la création d'emplois, il sera crucial d'accélérer la mise en œuvre du programme de réforme. Il est essentiel de réformer l'État afin d'assurer la viabilité budgétaire. La réforme du secteur énergétique est une composante clé de la promotion du développement du secteur privé et de l'amélioration du climat des affaires. Le soutien direct et indirect à la SENELEC a dépassé 2,5 % du PIB en 2012. Ces subventions mal ciblées sont un fardeau pesant sur le budget, elles évincent les dépenses prioritaires et n'ont pas réussi à placer le secteur de l'électricité sur une solide base financière. La situation devrait s'améliorer en 2013 grâce à une meilleure combinaison de la production énergétique, mais elle continuera de peser lourdement sur le budget. Il est par conséquent indispensable d'accélérer la mise en œuvre des réformes du secteur de l'électricité, notamment la réforme de la SENELEC, et de mettre en œuvre des projets d'investissement qui sont clés pour réduire durablement les coûts de production, les subventions d'électricité et le déficit budgétaire.